



ONE CREATION

Think Sustainable



**RAPPORT
ANNUEL 2018**

“

Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. ”

Antoine de Saint-Exupéry

ONE CREATION s'engage pour
construire un avenir désirable.

TABLE DES MATIÈRES

ONE CREATION – L'ANNÉE 2018

STRUCTURE	3
MOT DU PRÉSIDENT	4
PROPOS DE LA DIRECTION	8
LA DIRECTION	20
VISIBILITÉ AU MARCHÉ	21
ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT : EMPREINTE ÉCOLOGIQUE	29
L'EXCLUSION COMME INVESTISSEMENT RESPONSABLE, LA FACE CACHÉE...	33
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FINANCE DURABLE : FATALITÉ OU OPPORTUNITÉ	35
CROISSANCE – DÉCROISSANCE – ENVIRONNEMENT – PROSPÉRITÉ	40

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ALLOCATION DES RESSOURCES	47
POLITIQUE DE DIVIDENDE	48
VALORISATION D'UNE PART	49
ÉVOLUTION DU CAPITAL	52
PRISES DE PARTICIPATIONS	54
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ODD	57
ÉTATS FINANCIERS	102

PERSPECTIVES

ONE CREATION PLUS QU'UNE RELATION DE CONFIANCE	112
ONE CREATION PLUS QU'UNE OPPORTUNITÉ	113
GOUVERNANCE	127
ORGANISATION	132
AVANTAGES RÉCIPROQUES	133
RÉSEAU INTERCONNECTÉ	135
ASSOCIÉ AMBASSADEUR	137

CONCEPT

La Coopérative: un modèle d'indépendance, de gouvernance et de solidarité pour les associés	140
Une gestion efficiente et durable du risque des prises de participations	141
L'avantage de ONE CREATION versus un fonds de <i>Private Equity</i>	146
Secteurs économiques considérés pour des prises de participations	152
FinTech - ONE CREATION	
Une plateforme connectée de financement participatif / <i>Crowdfunding</i>	155
Un concept d'investissement dans la croissance	157

INFORMATIONS

56 QUESTIONS ET RÉPONSES, POUR QU'IL N'Y AIT PLUS DE DOUTE	160
STATUTS	171

STRUCTURE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉCHÉANCE

MAURICE HARTMARK	Président	AG de l'exercice 2019
PIERRE ABREZOL	Vice-Président	AG de l'exercice 2019
MAIA WENTLAND	Membre	AG de l'exercice 2018
MARC BOHREN	Membre	AG de l'exercice 2019
CLAUDE RECORDON	Membre	AG de l'exercice 2018
SABINE BÜHLER	Secrétaire hors Conseil	

ORGANE DE RÉVISION

Deloitte SA

2018

DIRECTION

CONINCO Explorers in finance SA conformément à l'article 25 des statuts

coninco@coninco.ch

www.coninco.ch

SIÈGE SOCIAL

Quai Perdonnet 5
1800 Vevey 1 (Suisse)

T +4121 925 00 33

F +4121 925 00 34

www.onecreation.org

ISIN

CH0211420010

MOT DU PRÉSIDENT



Maurice Hartmark
Président du Conseil
d'administration

Les biens que nous offre la nature sont contenus dans des bornes étroites, tandis que les vaines pensées s'engagent dans des voies sans fin.

Epicure, ~ 300 av. J.-C.

L'ignorance est la source ordinaire de notre étonnement. [...] Les hommes ne sont surpris que de ce qui arrive subitement ou inopinément. Ont-ils le temps d'en pénétrer la cause ?

Boèce de Dacie, 524 ap. J.-C.

Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. [.....] L'État [...] doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable, et un genre de vie qui ne soit pas contraire à sa santé.
Montesquieu, 1748

Le mot grec *krisis* désigne le jugement, le tri, la séparation, la décision : il indique le moment décisif, dans l'évolution d'un processus incertain qui va permettre le diagnostic, le pronostic et éventuellement la sortie de crise. A l'inverse, la crise paraît aujourd'hui marquée du sceau de l'indécision, voire de l'indécidable. Ce que nous ressentons, en cette période de crise qui est la nôtre, c'est qu'il n'y a plus rien à trancher, plus rien à décider, car la crise est devenue permanente. Nous n'en voyons pas l'issue. Ainsi dilatée, elle est à la fois le milieu et la norme de notre existence.

Myriam Revault d'Allonnes, 2012

Chers politiciens, merci de changer pendant que nous sommes encore gentils et avant que la Peur et la Colère nous guident.

Jeunesse dans la rue pour le climat, 2019

Et toi petit, tu veux être quoi plus tard ?VIVANT

Jeunesse dans la rue pour le climat, 2019

**La jeunesse est en marche pour le climat :
l'heure du grand défi de l'intergénérationnel ?**

Chers associés-coopérateurs,

Ce ne sont déjà plus les «Millennials», ceux de la génération Y. C'est la génération Z (post 1994) qui est dans la rue pour exiger la réforme de tout le système économique et social responsable en partie importante du réchauffement climatique qui menace directement son destin. Car il s'agit bien de son destin à elle.

La génération des «baby-boomers», la mienne, est en grande partie dépassée par "la nature des choses". La génération X (post 1966) se croit ou se sent bientôt hors du coup, ce qui peut expliquer – mais non excuser, hélas - son absence de réaction adéquate à la crise depuis longtemps pressentie. La génération Y (post 1980), elle, dont on pouvait penser un moment qu'elle avait un avenir confortable avec sa recherche créative de modes de vie plus conscients des défis et besoins environnementaux et les avantages d'un développement technologique remarquable, n'arrive que maintenant aux postes de commande effectifs (et encore) et subira donc de plein fouet les contraintes et nécessités de trouver des solutions et les appliquer.

La génération Z, donc. Terrible effet du choix des sociologues de l'appeler ainsi. Qu'y a-t-il, en effet, après le «Z» final ?

Or, comme le rappelait Saint-Exupéry, « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

Comment répondre aux appels de la jeunesse mondiale de mars 2019 mis en citation, au regard de l'alerte au désarroi exprimée par la philosophe en 2012 et des pensées livrées sagement en toute quiétude dans un passé lointain et constituant pourtant déjà en quelque sorte des avertissements ?

Nous devons absolument éviter les poncifs des disputes intergénérationnelles fondées sur les habitudes et modes de pensée et de faire acquis en cours d'existence et dont nous avons tant de peine à nous défaire alors même que la nécessité s'en fait sentir. Trop de comportements figés sont fondés sur le manque de dialogue et l'incompréhension.

Il faut se résoudre à admettre, bien que cela puisse à beaucoup paraître encore irréel ou incroyable, qu'il s'agit à terme d'un combat pour la survie de notre espèce également si nous continuons ainsi. Nous sommes donc tous concernés au même titre, anciens, dans la force de l'âge, adolescents ou enfants, et avons le devoir moral et éthique d'être tous solidaires.

Et bien que le temps presse, il n'est pas interdit de réfléchir d'abord, d'apprendre, d'analyser et même de philosopher pour poser un diagnostic et un processus actif en fonction d'un pronostic qui nous convienne et nous sauve.

Certes, c'est extraordinairement compliqué et il y a tant d'avis différents sur les constats, les moyens d'agir et les priorités.

Même la terminologie change très rapidement, ne correspondant pas toujours à un changement de concept. Ainsi le «développement durable», considéré comme un oxymore, n'est plus de mise pour beaucoup car il implique la «croissance», donc la prédation des ressources, donc non durable. Il faudrait peut-être approfondir la notion...

On doit même s'affronter aux théories de la collapsologie ou effondrologie, noms barbares plutôt anxiogènes aux relents de catastrophe décidément inévitable. J'y renonce.

J'en appelle à la lucidité, au courage et à la détermination positive. Et au rejet de toutes les forces négatives qui nous poussent d'avance au découragement et au désespoir de l'"à quoi bon".

J'ai lu le billet d'une chroniqueuse «éco-anarchiste» du Calvados prétendant – à tort d'ailleurs, semble-t-il – que la jeune Suédoise Greta Thunberg était «utilisée par le capitalisme vert». Un homme d'affaire suédois la soutiendrait pour «promouvoir la croissance verte». Et si cela était ? En quoi «la promotion de la croissance verte» serait-elle nocive, en attendant mieux encore. C'est le genre de critique engendré surtout par une envie imbécile par trop répandue et la statique du «tout ou rien».

Et j'en viens au proverbe bien ancré que «les petits ruisseaux font les grandes rivières».

Repensant aux Statuts et à la philosophie de notre Coopérative, dans l'immense complexité de la situation, j'ai foi en l'action et l'exemple de ONE CREATION.

Ce qu'il faut, à notre niveau d'entreprise de coopération économique orientée uniquement vers «l'économie verte», c'est publier et démontrer la valeur des concepts d'«investissement socialement responsable» et d'«investissement durable».

À vrai dire, je ne sais pas bien comment approcher cette jeunesse de la génération Z qui en appelle si justement à nous et à notre responsabilité. Nous sommes en réalité complexés par les remarques préventives lancées dans la presse contre le «paternalisme» et la «récupération» politique ou encore – ce qui serait presque pire – le mercantilisme.

L'aider à élaborer certains textes juridiques de ses démarches référendaires ? Peut-être, en étant à l'écoute et respectant totalement son point de vue.

Je pense plutôt à agir par l'exemple qu'il est possible de réaliser au travers des «Millennials» de la génération Y. Par l'information et l'éducation dont elle est particulièrement friande et qu'elle est mieux à même de communiquer à ses cadets qui lui sont plus proches. C'est peut-être indirect mais ce doit être efficace.

Dans une étude publiée par First State Investments, les Millennials marquent en effet un

immense intérêt pour les investissements responsables, ils sont nettement plus à l'aise que nous avec les concepts de consommation responsable, environnementaux, sociaux et de gouvernance, au point d'en faire la base recherchée pour leurs investissements.

Ils sont déjà bien informés mais recherchent sans cesse à en savoir plus sur ces concepts et à bénéficier de l'expertise et du conseil de professionnels avisés et sont très ouverts, dans le monde digital qui est le leur, à pouvoir accéder à des plateformes d'investissements et autres interactions «online».

Enfin, il faut relever que les questions environnementales et le changement climatique sont les domaines de leur préoccupation majeure et que près des deux tiers considèrent que les investissements responsables sont en corrélation avec la notion de «retour compétitif sur investissement à long terme», prêts qu'ils sont au demeurant à surveiller étroitement la rigueur de la pratique des sociétés dans lesquelles ils investissent.

En d'autres termes, de parfaits adeptes en puissance de ONE CREATION Coopérative !

Aussi, sans hypocrisie aucune mais par l'exemple démontré, nous devons apporter notre contribution à la solution de la crise actuelle et au malaise général en résultant en continuant et développant notre action, et la faisant connaître sans complexe, apportant ainsi notre pierre à un édifice d'espoir de faire de notre petit gars un VIVANT !

Merci chaleureusement à tous pour votre confiance et votre coopération.

PROPOS DE LA DIRECTION

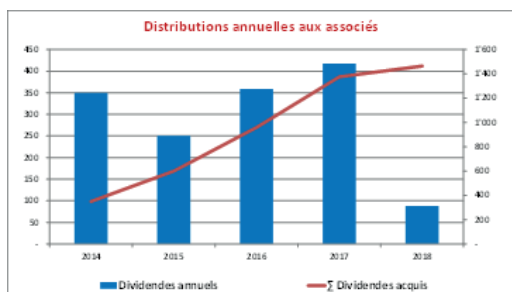


Olivier Ferrari
CEO, CONINCO
Explorers in finance SA
Direction
ONE CREATION

Un exercice 2018 qui confirme un modèle disruptif dans une année boursière compliquée

Les marchés financiers ont enregistré une forte augmentation de la volatilité avec une année qui se termine sur des notes négatives en termes de performances boursières. C'est dans ce contexte financier complexe qu'a dû évoluer ONE CREATION Coopérative tout au long de ces douze derniers mois.

L'exercice se termine sur une note positive, puisque **la valeur nominale se maintient à CHF 10'000.- et un dividende de CHF 88.20** est acquis aux associés au titre de l'exercice 2018.

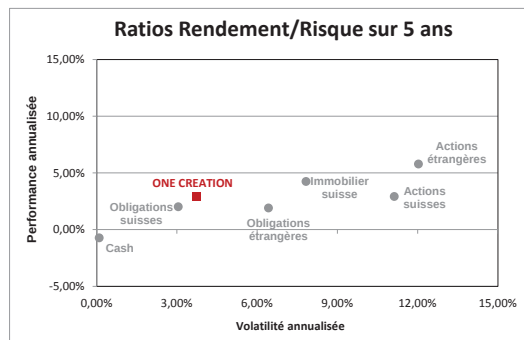


La réserve latente sur valeur comptable a absorbé une partie de la correction boursière, ceci faisant partie du modèle de développement de la Coopérative. **En tenant compte de l'exercice 2018, ce sont 14,65 % de répartitions de dividendes cumulées qui ont pu être distribuées depuis l'exercice 2014. C'est aussi un 5^{ème} exercice positif qui se concrétise.**

Bien évidemment, les résultats du passé ne sont pas une garantie de résultats futurs, néanmoins, le développement réjouissant à ce jour, en ayant passé par des périodes négatives, confirme un modèle tourné vers un engagement affirmé en faveur d'une finance qui doit permettre de répondre aux défis du changement climatique et des conséquences collatérales sur le vivant de l'activité humaine, ceci pour les entreprises cotées, ainsi que de renforcer l'économie réelle et de s'engager dans les technologies qui construisent notre avenir, au travers des positions de Private Equity diversifiés avec des équipements et ouvrages durables par le biais d'infrastructures.

Un ratio rendement/risque diversifiant

Le graphique comparatif des ratios permet de considérer le risque réalisé d'une position dans ONE CREATION Coopérative, sur une période de 5 ans, ainsi que les opportunités qui se concrétisent par les dividendes définitivement acquis aux associés, une réserve qui fluctue, mais qui permet d'absorber un premier à-coup négatif tel que réalisé en 2018, de



même que de construire une finance durable tournée vers le développement économique et la croissance. Considérant ces éléments historiques, bien que ONE CREATION Coopérative ne soit pas un fonds de placement, il est important pour tout engagement dans celle-ci, de prendre en compte la valeur apportée par rapport à des investissements qui sont usuellement considérés par des investisseurs. Sur le présent tableau, pour la période de

cinq ans au 31 décembre 2018, il est relevé une comparaison en termes de rendement/risque d'une position dans la Coopérative par rapport à différentes opportunités d'investissement du marché.

Le développement de la Coopérative se concentre sur les trois axes spécifiques que sont les actions de sociétés cotées, non cotées avec les diversifications en sociétés matures, start-ups matures et early-stage ainsi que dans les infrastructures. Cette diversification, ainsi que le modèle coopératif, offrent une diversification spécifique pour un positionnement direct dans les domaines économiques ayant un impact positif sur l'environnement.

Sur le graphique en relation avec l'évolution d'une part sociale, il est relevé l'historique du développement du patrimoine des associés. L'initialisation du patrimoine l'a été en actions cotées exclusivement, conformément au modèle défini par la Direction et approuvé par le Conseil d'administration. Une période courant de juin 2010 à juin 2013 a permis, d'une part, de formaliser le processus de gestion du Private Equity, respectivement start-ups, et d'autre part de construire un réseau connecté à des sociétés répondant aux objectifs de développement de ONE CREATION Coopérative.

En 2016, un premier projet de développement d'infrastructure a permis de renforcer la diversification tant des sources de revenus que permis de disposer d'un levier de renforcement de la valeur sociale.

L'allocation entre des sociétés cotées, non cotées, start-ups et infrastructures conduit à disposer de cashflows périodiques pour un accroissement des investissements.

Les revenus récurrents découlant tant des dividendes des sociétés cotées que du rendement

des infrastructures, doivent permettre de couvrir les frais de fonctionnement et de cumuler les moyens pour le versement d'un dividende.

La réserve latente, qui selon une décision des associés en assemblée générale ne doit pas dépasser les 25% du patrimoine, permet de réguler les premières fluctuations des titres cotés, de même que les amortissements nécessaires de certaines sociétés non cotées. De ce fait, la gestion de ce niveau de réserve permet de réguler les participations et ainsi de capitaliser une deuxième composante de constitution de moyens pour le versement d'un dividende.

“

... le modèle coopératif offre une diversification spécifique pour un positionnement direct dans les domaines économiques ayant un impact positif sur l'environnement.”

L'ensemble de ces facteurs de consécration et de placement du capital social des associés permet de disposer d'une participation dans ONE CREATION Coopérative qui représente un investissement diversifiant les différentes classes d'actif de tout investisseur.

Répondre aux besoins de l'Accord de Paris

Nous reprenons une présentation de ONE CREATION publiée dans le SWISSCLEANTECH REPORT décrit ceci : « ONE CREATION Coopérative est une entreprise qui apporte un instrument dédié à la communauté des investisseurs pour soutenir le développement rapide des technologies environnementales au travers d'une approche globale, multisectorielle. Cet instrument est un moyen de soutenir financièrement ces entreprises sur le long terme et de les accompagner dans la réalisation des objectifs écologiques, climatologiques, sociétaux de l'économie durable. Cet instrument est un moyen de soutenir à long terme la réalisation des objectifs de la COP21. »

Depuis 2015, la Direction, par l'entremise de Olivier Ferrari son CEO, dispose d'une possibilité d'assister aux conférences de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Il en a recueilli des impressions qui ont été compilées dans une publication éditée en janvier 2019. Celle-ci intègre une sélection d'articles publiés, entre autres, dans les « NEWS » de la Coopérative. Le tout forme un ensemble pour formuler un projet d'action dans le domaine de l'économie réelle, dont la Coopérative représente une des réponses développées par sa Direction.

L'urgence climatique se révèle d'année en année plus critique. Pourtant cela fait depuis 1995 que 196 États parties prenantes se réunissent pour prendre des décisions qui se font attendre. Certains pays ont accéléré les démarches, mais celles-ci sont insuffisantes pour stopper le mouvement en cours d'accélération du réchauffement et de ses conséquences

néfastes pour le vivant de la planète. Les intérêts économiques des États les plus puissants sont trop importants pour stopper toute utilisation des énergies fossiles, ce qui est pourtant déterminant pour stopper l'accumulation du CO₂ dans l'atmosphère. Pour preuve, le propos du Président de la République de Pologne, à l'ouverture de la dernière conférence COP24, qui s'oppose à une sortie rapide des énergies fossiles : **« Le charbon est une ressource stratégique pour notre pays (la Pologne), nous avons 200 ans de réserves et ce ne serait pas raisonnable de laisser tomber cela »**. Depuis la première révolution industrielle, soit près de 200 ans, ce ne sont pas moins de 1'400 gigatonnes de CO₂ qui ont été injectés dans l'atmosphère.

La dernière fois qu'un tel niveau a été enregistré, c'était lors de la chute d'un objet de l'espace et qui a conduit à la disparition des dinosaures. Le réchauffement crée un couple infernal avec l'accroissement des vapeurs d'eau qui s'accumulent également dans l'atmosphère. La vapeur d'eau est un puissant gaz à effet de serre qui amplifie ce réchauffement par une boucle rétroactive. En relation à l'augmentation du CO₂, il convient de mettre en parallèle un élément compliquant également un retour à un monde plus sécurisant en termes d'environnement: nous relevons ici l'éradication des forêts primaires. Bien que le CO₂ soit un élément nutritif des forêts, les surfaces rasées sont supérieures à l'augmentation du feuillu en général. Ce qui conduit à remettre encore une couche supplémentaire d'impact négatif. Un dernier élément concordant et celui de la disparition potentielle prochaine des glaces en Arctique avant 2020¹. Ce cas peut potentiellement se produire dès cette année. Ceci conduirait à un effet de « bouilloire » car les glaces qui réverbèrent les rayons du soleil ne seront plus présentes et l'eau subira un nouveau niveau de réchauffement.

Nous avons une somme d'événements climatiques qui découlent directement de l'activité humaine. Ceux-ci viennent renforcer un mouvement naturel de la vie de la planète, ce qui fait dire à certains détracteurs que cela fait partie du cycle de développement de celle-ci, puisque son évolution varie entre glaciation et réchauffement, depuis des millions d'années.

À ce stade de la réflexion, c'est bien l'activité humaine qui a provoqué un mouvement d'accélération d'un processus naturel. Cependant, par rapport au passé, il y a deux composantes nouvelles qui résultent également des activités de l'humain à savoir, d'une part, les plastiques découlant du pétrole qui anéantissent la faune marine et l'appauvrissement des sols avec des produits chimiques qui les rendent infertiles dans le temps. Ces deux dernières données n'existaient pas dans le passé. Quel impact cela aura sur le présent ? Une question qui de chaque jour fait que nous en recevons des réponses.

Tous ces éléments négatifs sont autant d'opportunités de réagir. La finance se doit de migrer vers les opportunités qui se présentent et une modification de notre modèle de développement économique peut proposer de nouvelles opportunités d'emplois et de nouvelles croissances.

¹Libération | La disparition de la banquise programmée avant 2020 | Par Dino Di Meo - 31 octobre 2017

Cette finance se doit de fournir des capitaux directs dans les entreprises et les nouvelles technologies et non de construire tout un arsenal de produits financiers non en lien avec l'économie réelle. C'est dans ce concept que le modèle de ONE CREATION Coopérative a fait l'objet d'un développement au cours de ces huit dernières années. Les cycles boursiers ont été multiples et celui de 2018 a permis d'avoir l'ensemble des modèles de marchés permettant d'évaluer les impacts sur la valorisation de la société et son potentiel de croissance.

Des perspectives qui se renforcent

L'exercice a permis de démontrer le fonctionnement spécifique dans une nouvelle phase de marché, période de forte volatilité initiale, et ainsi encore confirmé un nouvel aspect du modèle ONE CREATION Coopérative.

La direction n'a pas été de manière intense au marché, car elle agit aussi dans le sens de préserver les intérêts des associés.

La direction entreprend d'accroître ses effectifs en 2019, afin de permettre une extension de la commercialisation de la Coopérative. Les résultats cumulés et plus particulièrement de l'exercice 2018, renforce spécifiquement les objectifs promus.

Le cercle des vecteurs de prises de participations dans des sociétés non cotées s'est renforcé au cours de l'exercice 2018 et devrait générer des opportunités plus importantes de nouvelles participations. Nous pouvons relever que la situation laisse entrevoir plus d'opportunités à court terme que de capacités financières disponibles. Ceci est de bon augure pour considérer l'apport de nouveaux associés.

Le concept « un associé apporte un nouvel associé », n'a pas encore pleinement réussi mais la direction ne saurait ne pas exploiter cette opportunité, qui est aussi un gage de confiance envers ONE CREATION Coopérative.

Nous profitons de ce propos pour remercier tant les associés pour leur confiance, le Conseil d'administration pour son engagement que tous les collaborateurs internes et externes pour leur participation active au développement de la Coopérative.

Au plaisir de vous retrouver pour un exercice 2019 que nous souhaitons toujours croissant.

ONE CREATION Coopérative

Lauréate suisse B Corp du prix «Best for the World 2018»

Le mardi 12 juin 2018, l'organisation à but non lucratif B Lab, à l'origine du programme de certification globale qui sert de référence pour les entreprises qui défendent des principes éthiques et environnementaux, a dévoilé une liste de 226 entreprises innovantes qui sont au niveau mondial lauréates pour le prix «Best for the World 2018»¹.

Parmi ces entreprises issues de 92 secteurs d'industries différentes et représentant 30 pays, figurent 6 lauréates suisses qui créent un impact positif à travers leurs démarches entrepreneuriales dont ONE CREATION Coopérative, qui se retrouve aux côtés d'entreprises internationales comme Patagonia, Hovione, Davines, Château Maris ou encore Squiz.

Les lauréates suisses font partie des 10% d'entreprises «B Corp» au niveau international les plus performantes dans une ou plusieurs catégories de l'évaluation B Impact Assessment qui est la norme la plus rigoureuse au monde pour mesurer l'impact de l'activité d'une entreprise.

Pour Jonathan Normand, Directeur de B Lab (Suisse) «ces entreprises lauréates Best for the World 2018 incarnent le changement et sont aujourd'hui des leaders au sein du mouvement des personnes se servant de la force du monde des affaires pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux. Chez B Lab nous sommes fiers de faire connaître ces entreprises qui alignent leurs stratégies en mesurant les impacts qu'elles ont sur la société».

Que représente cette distinction Best for the World ?

Chaque année, B Lab distingue les entreprises certifiées «B Corp» qui ont les meilleurs scores d'évaluation d'impact au niveau mondial. Les entreprises distinguées font partie du cercle très restreint des 10% d'entreprises certifiées avec les meilleurs scores sur les 2'400 entreprises certifiées dans le monde. Il y a différentes distinctions qui récompensent à la fois les entreprises avec les meilleurs scores globaux ainsi que celles avec les meilleurs scores dans chaque catégorie individuelle du B Impact Assessment :

Communauté | Environnement | Collaborateurs | Clients | Long terme | Changemakers | Impact Global²

Ce mouvement repose sur la vision qu'un jour toutes les entreprises cherchent à se dépasser, non seulement pour être la meilleure du monde, mais également la meilleure pour le monde, afin que la société puisse prospérer sur le long terme, au bénéfice de tous.

À ce jour, ce sont ainsi plus de 80'000 entreprises dans le monde, dont 1'400 en Suisse, qui ont effectué une évaluation de leurs impacts sociétaux et environnementaux. Plus de 2'400 entreprises ont déjà été certifiées à travers le monde et se font appeler «B Corporation».

¹Liste et critères de sélection à consulter sous : <http://bfiw.bthechange.com>

²Toutes les informations liées à Best for the World sont depuis le 12 juin 2018 disponibles sous : <http://bthechange.com/bestfortheworld>

À travers une méthodologie très rigoureuse, B Lab aide à ce changement systémique en :

1. créant une communauté d'entreprises certifiées B Corp pour faciliter la différenciation entre les «bonnes entreprises» et un bon marketing;
2. développant des cadres juridiques pour les entreprises afin de permettre aux entrepreneurs d'avoir la liberté de créer de la valeur pour la société aussi bien que pour les actionnaires;
3. aidant les entreprises à mesurer, comparer et améliorer leurs performances sociales et environnementales grâce à l'évaluation gratuite B Impact Assessment;

...

ONE CREATION Coopérative acquiert 40% de Ponzio Solar SA

Le 22 mai 2018, ONE CREATION Coopérative a signé une prise de participation de CHF 600'000.- dans le capital de la société Ponzio Solar SA (anciennement Ponzio Solar Facilities SA).

La société

Ponzio Solar SA (ci-après : Ponzio Solar) développe, distribue et installe tout produit innovant dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier des installations solaires photovoltaïques et hybrides. En relation avec ces derniers, Ponzio Solar propose une nouvelle génération de panneaux solaires hybrides à haute température, le PowerCollector™, un produit développé par Solarus Sunpower aux Pays-Bas.

Le photovoltaïque est complété par des éoliennes pour des maisons individuelles ainsi que des batteries sans lithium qui peuvent être installées à l'intérieur même de tout immeuble. Sans perdre de vue l'aspect financier de chaque projet, les spécialistes de la société recherchent sans cesse des solutions optimales, parfois originales, répondant au mieux aux besoins de leur clientèle.

Une veille technologique continue permet d'anticiper un domaine, toujours en pleine mutation, pour choisir les solutions les plus pérennes.

Un écoquartier en tant que démonstrateur

ECO-Thierrens est un complexe immobilier achevé début 2018 à Thierrens dans le Gros-de-Vaud. Toute l'installation technique a été conçue pour offrir une autonomie énergétique complète à ses usagers, y compris l'alimentation des véhicules électriques.

Pour atteindre cet objectif, les ressources du soleil ont été maximisées, mais aussi le vent et la récupération de la chaleur des eaux grises.

De ce fait, les panneaux solaires photovoltaïques sont totalement affectés aux besoins électriques des ménages et à l'alimentation des véhicules électriques. Le projet respecte tous les préceptes du développement durable par l'utilisation de matériaux naturels, recyclables, anti-allergènes et d'une longue durée de vie. Tous sont validés par une labellisation.

Toutes les techniques utilisées dans le projet ECO-Thierrens sont rodées et éprouvées dans le temps. La révolution proposée par le projet est l'utilisation simultanée de celles-ci, et le fait d'avoir pour objectif la totale indépendance énergétique de tout un quartier, déplacements professionnels compris. Le but des concepts est d'offrir des logements totalement écologiques.

Synergies Ponzio Solar SA et ONE CREATION Coopérative

Ponzio Solar a un clair alignement avec les objectifs de ONE CREATION. La vision à futur des deux entités passe par un développement durable. Toutes les innovations technologiques doivent être prises en compte si nous voulons créer un futur éloigné des énergies fossiles. Avec cet investissement, la Coopérative ajoute à son portefeuille une société qui va jouer un rôle clé dans la transition énergétique pour les années à venir. Cette participation renforce également le potentiel d'acquisition de participations dans des technologies liées. Ainsi, la Coopérative sera à même de disposer d'un réseau de distribution pour ces nouvelles sociétés et ainsi de leur offrir une assise en la matière et de leur permettre de se concentrer, sur la fiabilité et l'expansion de leurs technologies. Ce rapprochement offre également à ONE CREATION Coopérative la capacité de développer son propre réseau d'infrastructures énergétiques à des prix qui offriront une capacité d'augmentation de l'efficacité et du rendement.

Dernières informations

Le quartier ECO-Thierrens a été choisi comme le démonstrateur officiel pour les panneaux PowerCollector™ pour toute l'Europe.

La société Ponzio Solar a commencé les démarches pour devenir B Corp. Pour cela, elle devra répondre aux exigences sociétales, environnementales, de gouvernance et aussi de transparence envers le public.

Les prochains pas pour Ponzio Solar sont encourageants, même avec une diminution des subventions aux installations renouvelables en Suisse, la société continue à augmenter la quantité et la taille des nouveaux projets.



ECO-Thierrens est un complexe immobilier achevé en début 2018 dans le Gros-de-Vaud.

Toute l'installation technique a été conçue pour offrir une autonomie énergétique complète à ses usagers, y compris l'alimentation des véhicules électriques.

Pour atteindre cet objectif, les ressources du soleil ont été maximisées, mais aussi le vent et la récupération de la chaleur des eaux grises.

De ce fait, les panneaux solaires photovoltaïques sont totalement affectés aux besoins électriques des ménages et à l'alimentation des véhicules électriques.

Le projet respecte tous les préceptes du développement durable par l'utilisation de matériaux naturels, recyclables, anti-allergènes et d'une longue durée de vie. Tous sont validés par une labellisation.

Toutes les techniques utilisées dans le projet ECO-Thierrens sont rodées et existent depuis plus de vingt années. La révolution proposée par le projet est l'utilisation simultanée de celles-ci, et le fait d'avoir pour objectif la totale indépendance énergétique de tout un quartier, déplacements professionnels compris.

Le but des concepts est d'offrir des logements totalement écologiques à prix équivalents de logements traditionnels situés en banlieue de ville. Cela n'a été possible que par le renoncement à toute marge de promotion pour les initiateurs du projet. Cet ECO-quartier est la vitrine de développement de la nouvelle participation privée de la Coopérative PONZIO SOLAR SA, une société qui se positionne pour promouvoir les dernières technologies en lien avec les énergies renouvelables. Un positionnement de « grossiste » au marché qui porte aussi bien sur des panneaux solaires photovoltaïques, hybrides, thermiques, éoliennes, batteries, technologies de productions en façades et constructions d'infrastructures.

Cette acquisition offre également à ONE CREATION Coopérative une capacité de constructions directes d'installation de productions d'énergies en autoconsommation.

Raphaël Domjan devient Ambassadeur de ONE CREATION



La croissance économique, la soif de connaissance, la recherche permanente d'horizons nouveaux font partie de l'activité de l'humanité, et cela s'est amplifié exponentiellement depuis le début du 20ème siècle. Il y a ceux qui veulent lutter contre cet état de fait, ceux qui souhaitent régner en maître et ceux qui vivent simplement au quotidien car ils n'ont pas d'autres solutions. Nul besoin de chercher la pierre philosophale. Nous formons un ensemble qui doit se perpétuer pour que la « Vie » se poursuive en respectant chacun, tout en conservant la permanence de l'évolution, en harmonie avec notre environnement.

C'est dans ce contexte que ONE CREATION Coopérative est née, pour répondre au défi d'une humanité qui

souhaite poursuivre son activité, recréer les conditions-cadres d'un développement économique respectueux de l'environnement, en se réconciliant avec une nature meurtrie.

ONE CREATION Coopérative souhaite réunir des Ambassadeurs issus des milieux économiques, culturels, sportifs ainsi que du monde académique et des personnalités qui rayonnent, tant dans leur pays que dans le monde.

Aussi, c'est avec fierté et un très grand honneur que nous accueillons une première personnalité; Raphaël Domjan qui cite : « J'accepte avec grand plaisir de parrainer ta coopérative, je trouve ton projet de faire évoluer la finance à l'ère de la durabilité une cause noble et audacieuse. »

Raphaël Domjan naît le 19 janvier 1972 à Neuchâtel, en Suisse. En 2001, il cofonde la Société Horus Networks Sàrl, premier serveur web solaire au monde. En 2005, Raphaël Domjan lance son projet de premier tour du monde à l'énergie solaire. Il fonde PlanetSolar SA puis, en 2007, la Fondation SolarPlanet. Le catamaran PlanetSolar est construit en Allemagne entre 2008 et 2010, financé par l'entrepreneur allemand Immo Stroeher. Entre 2010 et 2012, il effectue le premier tour du monde à l'énergie solaire à bord de PlanetSolar en tant que chef d'expédition.

Dès 2012, Raphaël Domjan devient conférencier professionnel et membre de la Global Speaker Association. Il donne depuis lors des conférences relatant son tour du monde et expliquant les raisons qui le poussent à pratiquer « l'écologie expérimentale ». En 2014, il s'entoure d'une équipe internationale et lance la mission SolarStratos, mission ayant pour objectif d'atteindre la stratosphère avec un avion solaire. Il envisage d'effectuer ce vol record en 2020.

En 2015, en compagnie de la navigatrice Anne Quéméré, il tente de réaliser la première traversée du Passage du Nord-Ouest en kayak propulsé à l'énergie solaire. Les conditions météorologiques défavorables le contraignent à rebrousser chemin après 300 km parcourus. Cette expédition a constitué la première navigation polaire solaire de l'histoire.

Premier tour du monde à l'énergie solaire

Le MS Tûranor PlanetSolar est le plus grand bateau solaire construit jusqu'à ce jour et le premier à avoir réalisé le tour du monde, propulsé par l'énergie du soleil. Parti le 27 septembre 2010 de Monaco, le PlanetSolar et son équipage a suivi une route proche de l'Équateur. Après avoir traversé l'Océan Atlantique, le Canal de Panama, l'Océan Pacifique, l'Océan Indien, le Canal de Suez et la Méditerranée, le bateau a rallié Monaco le 4 mai 2012 à 14h12 (12h12 UTC) après 585 jours de navigation et 60'006 km parcourus.

Durant son tour du monde, PlanetSolar a réalisé un certain nombre de premières : premier tour du monde à l'énergie solaire, premier tour du monde en bateau solaire, première traversée de l'Océan Indien et de la Mer Rouge à l'énergie solaire. En termes de record, PlanetSolar est aussi le plus grand bateau solaire du monde, et est le véhicule solaire ayant parcouru la plus grande distance (60'023 km).

Son projet actuel SolarStratos est un projet initié officiellement en mars 2014 par Raphaël Domjan. Il s'agit d'un avion solaire biplace construit par Calin Gologan. Raphaël Domjan envisage avec son équipe de réaliser un record absolu d'altitude. La mission SolarStratos devrait permettre à Raphaël Domjan d'atteindre plus de 80 000 pieds (25 000 m), altitude jamais réalisée avec un avion à propulsion classique.

Selon SolarStratos, ce projet aurait pour but de démontrer que les énergies renouvelables permettent d'aller au-delà de ce qui est possible avec les modes de propulsion classique. L'avion SolarStratos a été dévoilé au public et aux médias le 7 décembre 2016. À terme, et après le vol record envisagé pour 2018, Raphaël Domjan et l'équipe de SolarStratos désirent commercialiser les technologies mises au point lors de la mission stratosphérique, notamment en développant des drones solaires stratosphériques.

Raphaël Domjan fait partie de ces hommes qui s'engagent en faveur de l'environnement avec force et conviction. Pour reprendre son propos, c'est avec une audace discrète et une noblesse emprunte d'humilité qu'il démontre que les énergies renouvelables permettent de réaliser des exploits supérieurs que ce qui est possible avec les énergies fossiles.

C'est dans cet esprit que la relation tissée permettra de renforcer le rayonnement de nos engagements en faveur de l'environnement et d'une économie/finance responsable par la transmission aux générations futures de valeurs universelles.

La volonté de créer un collègue d'ambassadeur se veut de promouvoir une autre démarche

de communication, en s'entourant de personnalités de tous bords auxquels les associés futurs peuvent s'identifier.

Cet exercice 2018 aura permis, si tant est qu'il le faille encore, de confirmer dans une nouvelle phase critique des marchés financiers, de démontrer que le modèle mis en place apporte sa contribution de rendement pour les associés et offre une résistance technique lors d'une première correction majeure des marchés financiers cotés.

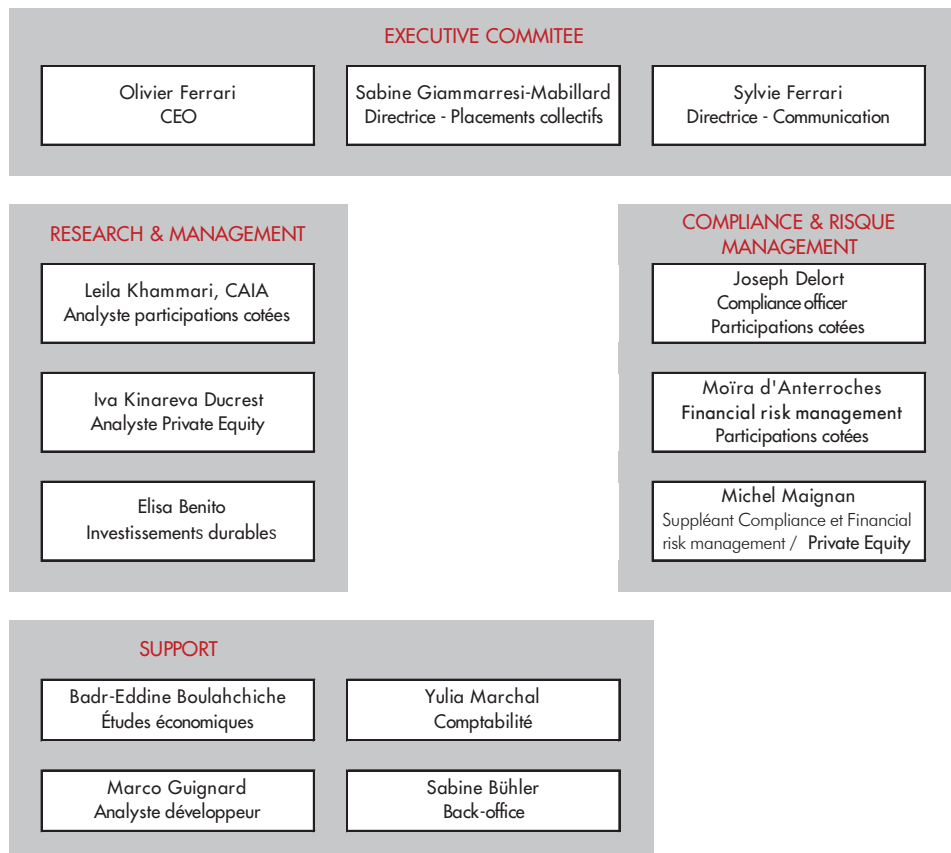
La direction maintient son engagement de développement et dispose ainsi de tous les éléments concrets de matérialisation du modèle mis en place en juin 2018.

Dans les pages suivantes, nous relevons différents propos qui permettent de bien visualiser le sens de la coopérative et l'alternative de diversification qu'elle représente pour un ensemble large d'investisseurs.

Nous remercions les associés pour leur confiance, le Conseil d'administration pour son engagement, les collaborateurs de la direction pour leurs engagements.

LA DIRECTION

Les activités de la direction se sont poursuivies avec la contribution de 13 collaborateurs représentant 4,7 emplois à plein temps. La direction renforce ses engagements en faveur de la Coopérative en assurant la pleine disponibilité des moyens tant humains que techniques nécessaires à sa gestion et à sa promotion.



Ce sont plus de 20 sociétés qui ont été analysées pour ne pouvoir retenir qu'un seul nouvel investissement. Pour la moitié des entités considérées, les prix de prise en considération d'une participation n'étaient pas en phase avec les perspectives de développement. Pour les autres causes de non prise en considération, on retrouve une organisation structurelle de gestion insuffisante ou des perspectives de marchés non en adéquation avec la demande potentielle des développements économiques considérés.

VISIBILITÉ DE MARCHÉ

La visibilité au marché est assurée d'une part par la disponibilité de documents de qualité offrant une transparence sur l'ensemble des développements, de même que sur le soutien de manifestations en phases avec le but statutaire poursuivi.



Le **rapport annuel** reste l'outil de communication principal pour transmettre l'ensemble des informations publiques.

Il est structuré en quatre volets bien distincts. En première partie, il est décliné les éléments propres au déroulement de l'exercice écoulé. En deuxième partie, chaque participation, respectivement investissement, est déclinée dans sa spécificité. En troisième, les comptes sont déclinés avec le rapport de révision. Le dernier volet est exclusivement consacré à la présentation de la Coopérative y intégrant les statuts et questions pertinentes.

Il est repris dans ce rapport, l'ensemble des communications relatives aux développements de l'année considérée qui permettent de détailler les éléments essentiels d'évolution.

La version française est imprimée comme outil de communication, tandis que la version anglaise n'est disponible qu'uniquement sur le site Internet.

Il est apporté une attention spécifique à réduire la consommation de papiers pour réduire l'impact sur l'environnement.



Poursuite de la collaboration avec le « SMART CITY DAY ».

Pour rappel le Smart City Suisse est une initiative de l'Office fédéral de l'énergie et de Suisse Energie destiné aux communes qui a pour but de permettre à l'avenir aux Cités de l'énergie de planifier et de mettre en œuvre des projets en commun avec des partenaires dans l'approche d'une Smart City. Le programme se considère comme plateforme d'information et d'échange. Tout devient «smarter» !

L'édition 2018 s'est tenue à Fribourg. Celle-ci a vu une fréquentation en hausse de 10% des participants. Sur le site www.smartcityday.ch il est donné accès à la chaîne YouTube du Smart Cityil est proposés les interviews de 6 workshops et la vidéo de la cinquième édition dont la deuxième soutenue par ONE CREATION Coopérative.

Le partenariat de la Coopérative se décline en la remise de trois prix de soutien aux projets de développement de solutions urbaines qui ont fait l'objet d'un concours en vue de la tenue du Smart City Day de Fribourg.

Nous reprenons quelques titres de la couverture média de 2018 en lien avec ce mouvement :

Be smart : Smart city : une ville du futur connectée et économe

AGEFI : une journée pour se questionner sur la ville de demain

BULLETIN.CH – ElectroSuisse : La smart city, un thème plus que jamais d'actualité

M&Q : Du numérique, de l'astuce et de la raison

Le signe distinctif d'une Smart City, est l'intégration et l'interconnexion de multiples domaines à même de réaliser des potentiels d'amélioration écologiques et sociaux.

La partenariat avec le ZERMATT SUMMIT est assuré par la direction.



Network partners



La nature peut changer notre façon de faire des affaires. C'était la promesse de "Humanising Innovation", du ZERMATT SUMMIT 2018.

Celui-ci de relever : « Pendant des siècles, nous avons pillé la nature pour obtenir ce que nous voulions. En y regardant de plus près, si nous utilisons ce que la nature fournit généreusement en abondance, nous pouvons répondre aux besoins des gens tout en régénérant et en revitalisant notre environnement. Si nous utilisons l'espace et les ressources disponibles, nous pouvons cultiver une abondance de nourriture et de carburant et créer des emplois et des revenus pour tous. Dans la nature, personne n'est laissé pour compte et tous les besoins sont satisfaits. »

Les orateurs cette 7^{ème} édition ont voulu démontrer par les actes qu'ils pouvaient bouleverser les modèles économiques existants. Ils ont présenté des cas inspirants et perturbateurs qui ont montré que faire des affaires inspirées par la nature servent les besoins des gens et de la planète tout en générant de meilleurs résultats pour les propriétaires, employés, actionnaires, fournisseurs et clients.

Bon nombre des cas et des projets qui ont été présentés - des algues marines et des bioplastiques à Internet par ondes lumineuses - peuvent être reproduits dans le monde entier. Cela offre des opportunités uniques de créer de nouvelles entreprises et fait du ZERMATT SUMMIT 2018 devient un rendez-vous incontournable pour les chefs d'entreprise, les investisseurs, les penseurs et ceux qui veulent être à la pointe de l'innovation et contribuer au changement révolutionnaire.

Supporté par la direction, cet évènement offre à ONE CREATION une visibilité judicieuse qui construit année après année un réseau de relations intégrées.



Sponsor unique et collaboration active avec l'UNCTAD – Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – pour le « *Start-ups for SDGs* ». La CNUCED (UNCTAD), en collaboration avec l'OMPI, le Politecnico di Milano, Youth Business International et Impact Hub Geneva ont invité 12 jeunes entrepreneurs du monde entier à présenter des idées d'entreprises contribuant à la réalisation des objectifs du développement durable (ODD) pendant la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat.

Un panel sélectionné d'investisseurs et d'experts de l'impact a fourni une rétroaction aux jeunes start-ups sur la façon de promouvoir une croissance durable et inclusive par le biais de l'entrepreneuriat. Le 14 novembre 2018, s'est tenue la journée du « Youth Entrepreneurship Pitching Event 2018 » au cours de laquelle les jeunes entrepreneurs ont défendu le dossier de leur entreprise dont un comité a eu la responsabilité de désigner le premier dossier faisant l'objet d'une participation au capital-actions de US\$ 15'000 de ONE CREATION Coopérative, qui a également remis un deuxième prix de soutien de US\$ 5'000.



Une entreprise équatorienne de thé biologique énergétique remporte le prix « ODD scale-ups pitch. »

Les producteurs locaux amazoniens de thé vont bénéficier de ce prix d'une valeur de US\$ 15'000 destiné à une participation dans la compagnie du copropriétaire Demetrio Santander, qui prévoit de les aider à former une

association de travailleurs. Demetrio Santander veut changer la donne en Équateur. Le copropriétaire de Waykana, la société de thé biologique énergétique et éthique, pense que cela peut se faire en adoptant les objectifs de développement durable (ODD) et en travaillant en collaboration avec les communautés locales. Sa vision lui a valu US\$ 15'000 dans la catégorie « scale-up ».

La société est née d'une rencontre entre les producteurs indigènes de feuilles de Guayusa dans la forêt amazonienne équatorienne et Demetrio Santander et son partenaire commercial Juan David Gomez, qui ont voulu exploiter les propriétés énergétiques de la feuille, mais avec la participation de la communauté. Aujourd'hui, 150 petits producteurs amazoniens produisent le premier thé énergétique naturel et biologique, le Waykana, à partir de feuilles ancestrales de Guayusa. Le projet génère des revenus et stimule le développement de la communauté.

Demetrio Santander a dit qu'il partagerait son prix avec les producteurs pour les aider à établir une association de producteurs et à les protéger à mesure que Waykana prend de l'expansion. « C'est incroyable d'avoir gagné. Nous avons travaillé sur ce projet à une vitesse folle, sans arrêt depuis trois ans. Nous pouvons sentir comment il décolle maintenant », dit-il. « Ce prix représente le monde, non seulement pour notre entreprise et l'Équateur, mais aussi pour nos producteurs et l'industrie du thé Guayusa. Avec le soutien de la communauté internationale, nous voulons rendre Guayusa célèbre dans le monde entier. » « Nous prévoyons d'allouer cet argent judicieusement pour mieux organiser et renforcer les relations avec les petits producteurs. »

Demetrio Santander relève que de telles idées incarnent la « nouvelle normalité commerciale » requise pour l'avenir, a relevé Mme Isabelle Durant, Secrétaire générale adjointe de la CNUCED.

Madame Isabelle Durant a profité de son allocution d'ouverture pour faire son propre discours aux 12 finalistes entrepreneurs, qui étaient prêts à présenter leurs idées d'affaires axées sur les ODD à un panel d'investisseurs d'impact. « Vous êtes la génération qui peut changer vos pays, votre économie et votre stratégie de développement », a-t-elle dit. « Nous devons mettre en œuvre les 17 objectifs de développement durable. Pour cela, nous avons besoin de vous. Nous avons besoin de votre énergie et de votre créativité. »

Le business pour les entreprises n'est pas le message des ODD. Des entreprises sérieuses et équitables, proches des gens et de la planète, sont les entreprises dont nous avons besoin - et c'est ce que vous allez commencer. Vous avez déjà capturé l'essence des ODD en intégrant le climat et l'environnement, les facteurs sociaux et économiques dans vos modèles d'affaires. La Semaine mondiale des entrepreneurs est un outil formidable pour mobiliser non seulement vous, mais aussi un million de personnes de 100 pays sur les six continents. La CNUCED est fière d'avoir été à l'origine de cette initiative. »



Une entreprise nigérienne aidant les mères d'Afrique de l'Ouest à éviter la mortalité infantile et maternelle remporte le prix start-up.

Dans la catégorie start-up, l'entreprise sociale nigérienne HelpMum a gagné US\$ 5'000 pour concrétiser une idée visant à aider les mères d'Afrique de l'Ouest à éviter la mortalité infantile et maternelle. Adereni Abiodun relève que HelpMum est également tournée vers l'avenir.

Selon l'UNICEF, le Nigéria perd environ 2'300 enfants de moins de cinq ans et 145 femmes en âge de procréer chaque jour. Cela fait de ce pays le deuxième plus grand contributeur au taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans et au taux de mortalité maternelle dans le monde. « Toutes les 10 minutes, une femme meurt des suites d'une grossesse ou d'un accouchement au Nigeria, mais nous pouvons changer cela », a déclaré Adereni Abiodun dans son discours.

Lors d'une visite au domicile rural de son oncle, Adereni Abiodun, vétérinaire de formation, a constaté à la fois un manque d'infrastructures sanitaires et une prédisposition des femmes enceintes aux maladies d'origine animale qui peuvent causer la toxoplasmose, responsable des infections congénitales des enfants. Il a vu une lacune qui l'a amené à créer HelpMum. L'entreprise sociale offre aux nouvelles mamans des trousseaux d'accouchement stérilisés et des fournitures essentielles pour nouveau-nés - une vision qu'il peut maintenant élargir après avoir reçu US\$ 5'000. « Je me sens si enthousiaste. Je sais que c'est un bon moyen pour nous d'accroître notre impact et de faire des choses plus importantes », a-t-il dit. « Nous voulons utiliser l'argent pour aider 1'250 femmes enceintes dans les zones rurales et reculées du Nigeria avec nos kits de naissance. Ensuite, nous voulons doubler la portée à 5'000 dans les quatre prochains mois. » Le 29 septembre HelpMum a remporté le premier Google Impact Challenge in Nigeria, partagé avec trois autres projets.

ONE CREATION Coopérative est très fière de pouvoir soutenir un tel événement.

Il est important que la finance démontre un engagement affirmé dans la prise en compte des Objectifs de développement durable. La volonté de remettre un prix sous forme d'une

participation au capital-actions, au vainqueur de l'ODD « scale-up pitch » de cette journée, se veut de renforcer un engagement sociétal affirmé et d'étendre le réseau de développement des associés et des participations et autres projets assimilés, conformément aux buts de la Coopérative. Après 2017 et 2018, ONE CREATION est ainsi directement en lien avec les continents d'Afrique et d'Amérique du Sud et se réjouit déjà des futurs développements, lors des prochaines éditions.



Vu dans la presse

Merci au magazine EFFICIENCE 21 pour son dossier dans sa dernière édition N° 27 | ÉTÉ 2018 qui a consacré son interview à ONE CREATION Coopérative.

Premier magazine sur l'efficacité énergétique, rédigé en étroite collaboration avec des spécialistes et relaie les actions concrètes menées dans ce domaine. Cette publication est destinée à ceux qui recherchent des clés pour un habitat efficient, ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent aux problématiques énergétiques. Sa parution est trimestrielle et est également disponible sur iPad – www.efficience21.ch –.

Nous nous permettons de reprendre une des questions qui nous est souvent posée :

E21 - Pourquoi avoir choisi la forme d'une société coopérative ?

OC - Parce que ce modèle permet d'appliquer à l'économie des principes d'éthique et d'équité. 60% des associés de ONE CREATION sont des personnes privées, 20% des fonds de pensions et le reste réunit des Family offices, des entreprises privées, des philanthropies, des associations professionnelles et même une collectivité publique. Quel que soit le montant de sa participation, chaque associé dispose d'une voix. Nos investissements s'appuient sur l'économie réelle : on n'a besoin ni de modèles, ni d'algorithmes. Et la Coopérative tire directement ses revenus de l'entrepreneuriat, pas de la spéculation. C'est un vrai engagement et un sacré pari économique ! Il faut bien comprendre que lorsque l'on entre comme associé dans une coopérative, on doit être prêt à assumer une perte conjoncturelle et attendre un retour sur investissement qui ne sera pas immédiat. Les associés de ONE CREATION ont eu un premier revenu pour l'exercice 2014. À ses débuts, la Coopérative a eu des pertes proches de 20% de la valeur de souscription ! Après huit ans, nous avons vécu pas mal de choses, de l'échec d'un projet au lancement réussi d'une start-up.

E21 – Dans quels types de sociétés ONE CREATION prend-elle ses participations ?

OC – Uniquement dans des sociétés actives dans les domaines ayant un impact positif sur l'environnement. Notre référence est la liste des neuf secteurs économiques définis comme

durables par l'OCDE dans les années 1990 : énergies renouvelables, efficacité énergétique, nouveaux matériaux écologiques, chimie environnementale, biologie environnementale, conseil en environnement, transports durables, gestion des déchets et gestion de l'eau. Nous diversifions nos investissements en prenant des participations, tant dans des sociétés cotées que non cotées en bourse, ainsi que dans des start-ups, sous forme d'actions ou de private equity. Nous y intégrons également les infrastructures qui stabilisent la valeur et le rendement.

Pour l'interview complet :

<https://www.efficience21.ch/magOnline.php?mag=60702>



Biogreen®
Powered by ETIA

4
0
6
6
2
5

2.0m

9'6"

CAUTION
2.0m HIGH
CONTAINER

ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT : EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Définition

L'empreinte écologique est une mesure de la pression exercée par l'homme sur la nature.

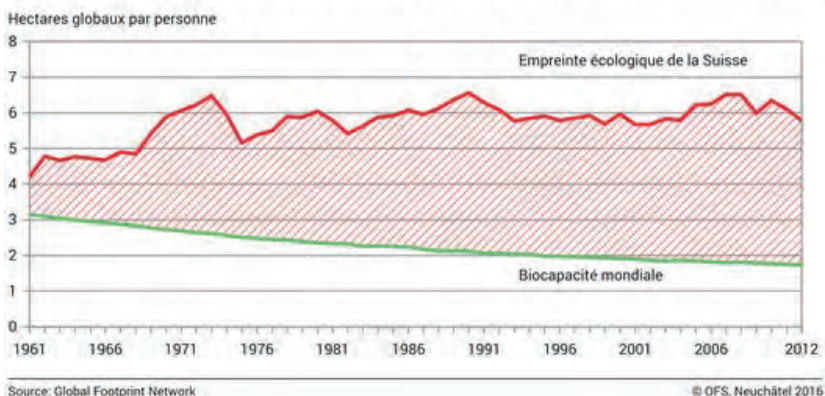
L'empreinte écologique¹ mesure la consommation de ressources naturelles et de prestations de la nature et l'exprime en unités de surface ("hectares globaux") qui serait nécessaire à la production de ces ressources et prestations. L'empreinte écologique montre quelle surface productive est requise pour qu'une région, un pays ou l'humanité tout entière puisse couvrir ses besoins et neutraliser ses déchets. L'empreinte écologique apporte des informations en valeur absolue hautement agrégées, décrivant le caractère durable ou non de l'utilisation des ressources naturelles.

Le déficit entre empreinte écologique de la population et la biocapacité mondiale existe depuis plusieurs décennies et cela ne cesse d'augmenter. Dans la mesure où nous sommes face à un indicateur unitaire, l'accroissement de la population des pays les plus « gourmands » conduit à une amplification de l'impact négatif de l'humanité sur son habitat naturel et construit.

Le mode de vie des pays « consommateurs », industrialisés, ont une évolution qui est possible uniquement grâce à l'importation de ressources naturelles ainsi qu'en exploitant des biens communs globaux comme l'atmosphère, l'eau, les matières premières de toutes sortes, etc. La consommation suisse par personne est 3,3 fois plus grande que les prestations et ressources environnementales globales disponibles par personne.

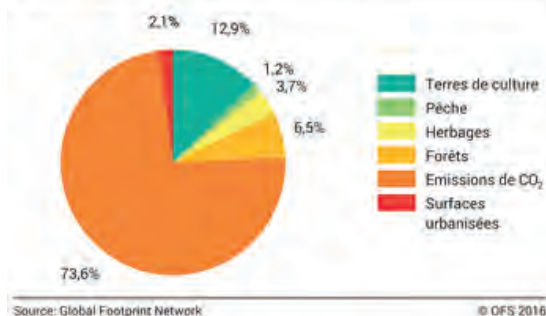
Nous vivons donc au dépens des générations futures et d'autres régions du globe et dont il ne faudrait surtout pas que celles-ci se développent à l'égal de l'Occident et maintenant la Chine, car nous devrions modifier notre mode de vie drastiquement. Ce dernier propos est volontairement critique car, si nous prenons le virage des technologies qui ont un impact positif sur l'environnement, nous serons à même de modifier, sans conséquences de qualité notre mode de vie, et nous permettrons à de nouvelles nations de rejoindre une qualité de vie plus positive et durable.

Empreinte écologique de la Suisse en comparaison avec la biocapacité mondiale



Ce constat de devoir arriver à modifier notre empreinte écologique est indispensable. Pour les derniers résultats consolidés, en 2012, l'empreinte écologique mondiale par personne dépasse de 1,1 gha la biocapacité mondiale disponible par personne. Cette moyenne cache toutefois d'importantes différences dans la consommation des ressources : la plupart des pays industrialisés consomment en effet plus de trois planètes Terre, tandis que les pays

Composition de l'empreinte écologique de la Suisse, 2012



du sous-continent indien, d'Asie du Sud-est et africains en consomment moins de une. L'empreinte par personne de la Suisse se situe dans la moyenne des pays d'Europe occidentale. Le Luxembourg, la Belgique et la Suède, l'Australie, les Etats-Unis, le Canada, Singapour, Trinité-et-Tobago, le Sultanat d'Oman, ont consommé plus de 4 fois plus que la biocapacité mondiale disponible.

La consommation d'énergie de la Suisse détermine largement son empreinte écologique

Près de trois quarts de l'empreinte de la Suisse est imputable à sa consommation d'énergie fossile. C'est également la part de l'empreinte ayant le plus augmenté au cours des dernières décennies. Nos besoins en terres arables, en forêt et en prairies naturelles ne sont pas sans importance. Ils représentent 20,6% de l'empreinte écologique totale.

La diminution, respectivement l'optimisation de la consommation d'énergie, par une meilleure utilisation de celle-ci est une première réponse directe d'impact positif sur l'environnement.

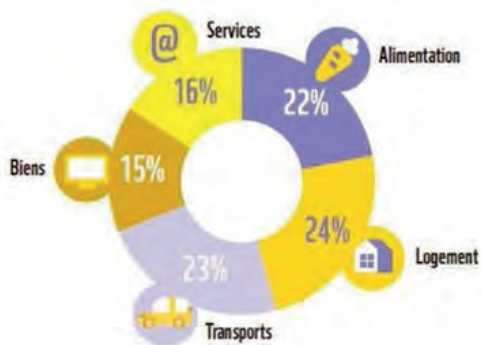
Cette démarche passe par le soutien aux industries développant des appareils moins gourmands en énergie, de la production d'énergie renouvelable à long terme, une optimisation de l'utilisation des transports, tant privés (co-voiturage), que public (véhicules offrant de la production d'énergie dans leur fonctionnement), etc.

À partir du samedi 5 mai 2018, la France est en dette écologique vis-à-vis de la planète.

Bien évidemment, la Suisse n'est pas une exception. Pour la première fois, WWF France et Global Print2 ont calculé le jour de dépassement écologique de la France. Il tombe ce 5 mai 2018. Au niveau mondial, celui-ci était tombé le 4 août en 2017, pour l'année écoulée. Si toute la Terre vivait comme des Français, il faudrait 2,9 planètes pour répondre aux besoins des humains.

Ce ratio est moins important qu'en Suisse, mais suffisamment inquiétant. La France a une

population de près de 70 millions d'habitants contre 8,4 millions en Suisse. Ceci implique que le stade de développement, et d'activité, des pays industrialisés influent de manière exponentielle et négativement sur cette « dette » croissante.



Empreinte écologique des Français par type de consommation en 2014

Pour assurer les besoins de la France² en matière de capacités d'absorption de CO₂, de besoins alimentaires ou d'emprise au sol, il faudrait 2,9 planètes, calcule le WWF. Un chiffre bien au-dessus de la moyenne mondiale, qui s'établit à 1,7 planète Terre.

Selon l'étude, deux tiers de l'empreinte écologique des Français provient de trois postes : 24% pour le logement, 23% pour les transports, 22% pour l'alimentation. Viennent ensuite les services (comme Internet) à 16 % et les biens achetés pour 15%.

Pour WWF, ce calcul permet aux citoyens et surtout au gouvernement de savoir sur quels leviers agir. "Alors que le déficit financier de la France s'est réduit en 2017, le déficit écologique s'est au contraire aggravé. Le paradoxe est spectaculaire dans le pays qui a vu naître l'Accord de Paris", lance Pascal Canin, directeur général de la branche française de l'ONG.

... et dans le monde²

Pour le Qatar, le jour de dépassement écologique est atteint dès le 9 février. Aux États-Unis, c'est le 14 mars. Pour la Suède, il survient le 3 avril. L'Allemagne l'atteint le 1^{er} mai. À l'autre bout du calendrier, on trouve le 15 décembre pour le Niger, le 16 pour le Maroc et le 20 pour le Vietnam.

En quarante ans, le jour du dépassement a été avancé de près de quinze semaines, passant du 13 novembre en 1977 au 2 août cette année. Encore excédentaires au début des années 60, avec un quart des réserves de la Terre non consommées, nous sommes devenus déficitaires à partir de 1971, année pour laquelle le jour du dépassement se situait au 24 décembre.

¹<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/empreinte-ecologique.html>

²<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/ressources-naturelles/isr-rse/a-partir-du-samedi-5-mai-la-france-sera-en-dette-ecologique-vis-a-vis-de-la-planete-145786.html>

L'EXCLUSION COMME INVESTISSEMENT RESPONSABLE, LA FACE CACHÉE D'UNE BONNE INTENTION

Les investissements durables sont devenus une approche normalisée des acteurs dominants de la finance et ce, en à peine quelques trimestres. Si la démarche ne peut être que salvée, la rapidité avec laquelle des établissements, qui jadis bannissaient une telle gestion, y souscrivent est surprenante.

Certains diront que là où il y a des gains à réaliser, la finance en fait son pain quotidien. Dans les faits, et sans a priori, peu importe si la démarche ressort d'une volonté consciente de ce que vit notre planète, ou d'une simple démarche marketing. L'important est que la transition, non seulement énergétique, mais touchant l'ensemble des secteurs, devienne un fait avéré.

Les approches pour développer une gestion dite « durable » sont multiples et proportionnelles au nombre d'établissements financiers qui en font la promotion. L'investisseur se trouve devant une proposition où il pourra identifier une démarche à intégrer dans son portefeuille.

Dans ce contexte, il existe quelques grandes approches dont l'une consiste à faire de l'exclusion. L'exclusion fût la première méthode utilisée dans l'investissement responsable, et se traduit par une exclusion des entreprises qui ne respectent pas certaines conventions internationales (exclusions normatives). Il existe d'autres formes d'exclusions comme les exclusions sectorielles qui consistent à exclure des portefeuilles les entreprises de certains domaines d'activités (tabac, alcool, armement, pornographie). Le désinvestissement des énergies fossiles est une nécessité, mais seulement si on le substitue par des énergies renouvelables, pour répondre aux objectifs de l'accord de Paris.

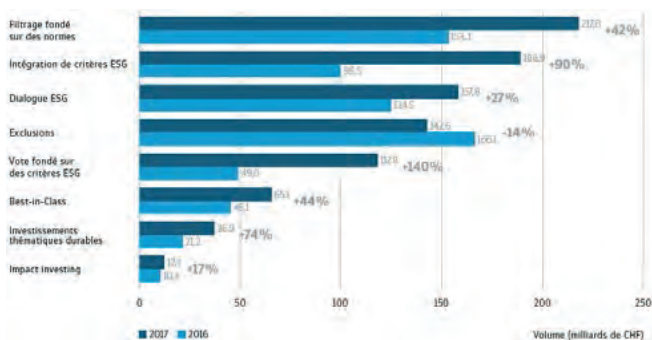
Une autre forme de désinvestissement est promulguée par différents cercles d'influence: une sortie des placements effectués dans des sociétés actives dans les énergies fossiles par les fonds de pensions. Il est avancé que des milliards de dollars sont désinvestis par ces derniers pour répondre à la demande d'investissements socialement responsables. Que dire de la « responsabilité » consistant à se retirer d'une société, en laissant des acteurs moins scrupuleux devenir des actionnaires qui n'auront aucun mal à rechercher une maximisation à tout prix du rendement court terme de leur nouvel investissement.

En effet, un acteur responsable ne définit-il pas une stratégie de transition de ses investissements, en prenant la responsabilité de devenir un investisseur engagé ? Il est primordial de ne pas liquider purement et simplement des investissements dans des sociétés actives dans les énergies fossiles, mais bien de participer aux assemblées générales et d'intervenir pour demander un changement dans la stratégie établie et aller vers une mutation économique des entreprises concernées. Ceci concerne plus les grands acteurs institutionnels, qui ont le

potentiel pour devenir un actionnaire engagé. Cela ne peut s'appliquer à un petit investisseur qui n'a pas les moyens de s'engager dans toutes les sociétés où il est investi, et donc exclut certains secteurs de son portefeuille.

Prenons l'exemple de la société Total qui déclare sur son site internet : « Nous investissons dans le développement de nouvelles capacités de production d'électricité photovoltaïque partout dans le monde et nous nous engageons à favoriser l'émergence de technologies qui renforcent la compétitivité et la disponibilité de cette énergie propre. » Cette société est un des plus gros exploitants de gisements de pétrole et achète en quantité extraordinaire de l'huile de palme pour produire des biocarburants.

Un désinvestissement permettrait à la société de faire son marketing durable tout en renforçant la détérioration de l'environnement par son activité dans les énergies fossiles. Une approche socialement responsable et durable consiste à construire un réseau d'investisseurs prêts à aller aux assemblées générales et pousser Total à complètement abandonner l'extraction d'énergies fossiles et de s'engager totalement dans les énergies renouvelables. Nous pouvons convenir qu'une telle approche induirait des baisses substantielles de profits à court terme, mais permettrait à la société de renforcer une position de leader dans la transition énergétique ainsi que de se construire sa propre durabilité économique... et boursière.



Évolution des approches d'investissement durable en Suisse (en milliards de CHF) (n=57)
Source: Swiss Sustainable Finance

À l'évidence, l'exclusion peut être réellement considérée comme mauvaise « bonne intention ». Faire de l'investissement responsable, ça ne doit plus être un acte de sortie d'un investissement, mais bien au contraire, une prise de conscience, traduite par un engagement responsable et un moyen d'atteindre, voire de dépasser les objectifs de l'accord de Paris sur le climat COP21.

Si l'adage dit que l'on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs, notre exemple permettrait d'amorcer la transition en exigeant que sur 30 ans, Total bascule intégralement dans les énergies renouvelables. Et pourquoi pas la réaliser encore plus rapidement ? Les actionnaires à long terme auront tout à retirer d'une telle approche. Bien évidemment, ce qui est valable pour Total l'est également pour toutes formes d'entreprises qui sont dans le modèle de consommation actuelle.

À la direction de la Coopérative, nous travaillons pour concrétiser chaque jour plus qu'une valeur de rendement, mais bien une création de valeur croissante et responsable. Nous en avons fait un credo, de ne pas seulement aller vers la transition économique, mais d'en être un des rouages.

Nous profitons de ces propos pour remercier tous les investisseurs qui nous accordent leur confiance et nous nous réjouissons de renforcer notre levier d'action avec de nouveaux investisseurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FINANCE DURABLE : FATALITÉ OU OPPORTUNITÉ ?

La notion de développement durable est apparue pour la première fois dans un rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, dit rapport Brundtland, en 1987 : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

Deux éléments fondamentaux sont à considérer. Pour le premier, à savoir la notion de « besoins » qui sont déclinés dans les 17 objectifs de développement durable (ODD)¹ qui ont vu le jour à la Conférence de Rio sur le développement durable en 2012.

Le deuxième élément fondamental est de permettre à toutes les générations, présentes et futures, d'avoir le droit de satisfaire à leurs besoins. La notion de « besoin » est cependant différente que l'on parle de personnes disposant de moyens financiers importants ou de celui qui doit chaque jour pouvoir survivre. Cette dichotomie induit que selon les valeurs et priorités que l'on attache à la vie et à la satisfaction des besoins de chacun, il en découlera des investisseurs disposant des capacités financières de changer le monde que ce moyen ne seront pas forcément affectés là où ils sont prioritairement nécessaires à la communauté en général. Néanmoins, si l'on prend en compte les ODD, il est clairement évident que chacun de ceux-ci est interconnecté et il est indispensable de canaliser des investissements dans chacun d'entre eux.

Faire que l'ensemble de l'humanité puisse disposer d'une qualité de vie permettant de vivre d'une activité professionnelle, de disposer de loisirs, d'être en société et, pour ceux qui le désire, de se réaliser dans une perspective de pérennité d'une famille, offrira la paix dans le monde. Cela peut être considéré comme de l'idéalisme, néanmoins cela crée des flux sociaux qui transforment fondamentalement notre perception de la vie et conduit à des cycles économiques pouvant impacter positivement sur la société, l'environnement et l'économie en général.

La finance en tant que pont d'opportunités



En relation aux ODD, et conséquemment à l'accord de Paris, conjointement avec un constat qui s'avère chaque année de plus en plus évident sur la dégradation de l'environnement lié à un mode de vie spécifique, il ressort que de plus en plus d'acteurs de la

finance commencent à considérer que les investissements durables deviennent pour certains une opportunité commerciale, pour d'autres, comme un acte de bonne conscience. De plus en plus intègrent les investissements durables comme une opportunité de déploiement d'une nouvelle économie en relation à « l'économie bleue ² ».

Il est un acquis que, la fonte des calottes polaires, des glaciers, la détérioration de la qualité des terres qui deviennent de moins en moins arables, la pollution des océans avec les déchets plastiques, le dégazage des bateaux, entre autres, tout cela conduit à une destruction du vivant dont l'humain ne pourra pas en faire l'impasse.

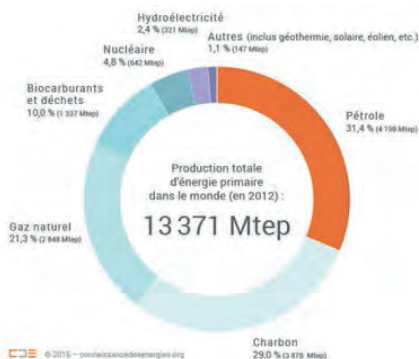
On peut soit considérer la partie à moitié vide du verre et se dire que c'est une fatalité et que l'on doit faire avec, soit d'en considérer le verre à moitié plein et en saisir les opportunités de créer de nouveaux métiers. Tout autant de possibilités de « Recherche et Développement », de créations d'emplois et de revenus pour l'ensemble des parties prenantes.

Dans un contexte positif, créatif et bâtisseur d'avenir, la finance se doit d'être considérée comme un pont pour les investisseurs convaincus que rien ne peut exister sans une économie réelle.

Dans cette perspective, la direction CONINCO Explorers in finance SA a formalisé sa notion de finance durable. Celle-ci ne doit pas condamner, mais bien au contraire se canaliser dans l'économie réelle, dans les entreprises, permettre aux investisseurs de préserver et développer leurs capitaux. On a exclu une approche philanthropique, car cette dernière est un positionnement qui ne dépend que de convictions par rapport à des choix personnels. Sur le graphique suivant, il en a été synthétisé une philosophie qui est intégrée dans l'ensemble des démarches de gestion et de communication en la matière. Cette notion se décline comme suit, tableau: « Cycle de vie d'un consommable ».

La conceptualisation générale de l'approche de la finance durable intègre en premier l'ensemble des consommables que l'humanité génère. Par « consommable », il convient de considérer tant des produits que des services.

Pour produire un consommable, à quelque niveau que l'on soit du processus de prise en compte, il y a consommation d'énergie. Celle-ci était répartie comme suit pour l'année 2012³ sur le graphique qui suit.



81% de cette énergie provient directement des énergies fossiles qui comprennent le pétrole, le charbon et le gaz naturel.

Le premier niveau de développement durable est en priorité la réduction de la gourmandise des récipiendaires de ces énergies et, en second, la substitution de ces 81% dans des énergies plus propres dans la durée de production de celles-ci. Les univers des possibilités de productions d'énergies durables sont

fournis par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées ou encore la croissance des végétaux. Les énergies renouvelables n'engendrent pas ou peu de déchets ou d'émissions polluantes. Elles participent à la lutte contre l'effet de serre et les rejets de CO₂ dans l'atmosphère, facilitent la gestion raisonnée des ressources locales, génèrent des emplois. Le solaire (solaire photovoltaïque, solaire thermique), l'hydroélectricité, l'éolien, la biomasse, la géothermie sont des énergies à flux inépuisables par rapport aux « énergies stock » tirées des gisements de combustibles fossiles.

L'impact CO₂ est à considérer compte tenu du mode de production des centrales de production, déduction faite de la production qui en découlera, dont il convient de prendre en compte l'économie ressortant de la non-émission de CO₂ au cours de la vie de la centrale de production.

Nous avons un premier niveau d'investissement dans ce qui est la première transformation disruptive de notre économie.

Le deuxième niveau est celui du cycle propre de production, consommation, soit vie et fin d'utilisation primaire. Comme il ressort du tableau ci-dessus « Cycle de vie d'un consommable », dès l'initialisation de tout bien, il y a prélèvement de matières premières primaires dans l'environnement fini de la planète.

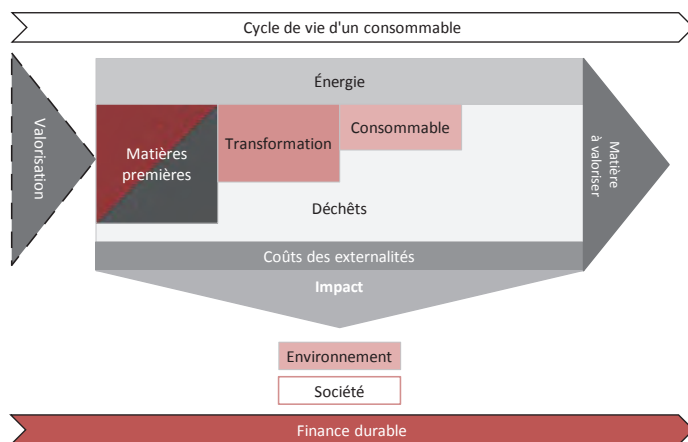
Nous sommes donc bien en face d'un stock de matières premières fini pour toutes celles qui ne se renouvellent pas, à contrario de la biomasse. Année après année, les stocks disponibles se réduisent et la recherche va dans des lieux les plus complexes pour en « dénicher » de nouveaux gisements d'exploitation. Ces recherches conduisent à éradiquer des forêts primaires, souiller des fonds d'océans et polluer l'eau potable.

Tant le prélèvement de la matière, que sa transformation, pour correspondre à des besoins de production de produits finis, que la production du produit fini lui-même, conduisent à une production de ce qui est actuellement usuellement admis comme « déchets ». Le produit fini en fin de cycle de vie devient généralement également un « déchet ».

C'est au niveau de la considération de la notion de « déchet » que le deuxième niveau de développement durable confirme tout son sens. Chaque composante de « déchet » doit être considérée non pas en tant que telle, mais bien comme potentiel de nouvelle matière à valoriser (ou de second cycle). La considération de cette réintroduction dans un cycle économique raisonné en fait une source fiable et riche en opportunités de développement économique. Son accumulation actuelle dans l'environnement en fait une source en forte croissance.

Le point de friction de ce cycle de consommation / réintroduction / consommation se heurte néanmoins à une problématique financière. En effet, dans la mesure où le « déchet » est vulgairement jeté « dans la nature » et que le coût des conséquences de cet acte n'est pas considéré dans le prix initial, il en ressort que la matière première de cycle primaire est moins coûteuse que la matière valorisée. Il est dès lors important que politiquement il soit introduit le coût des externalités dans tout le cycle d'élaboration de consommable découlant d'une matière première de source des stocks de la planète. Ainsi, il peut être construit le cycle référé dans le graphique premier ci-dessus. Une telle démarche permet de valoriser ces matières premières de premier cycle et de directement impacter positivement tant sur l'environnement, que sur la société en général.

Une nature n'ayant plus de rejets de l'humain crée une forme de sensibilisation qui modifie substantiellement la perception de notre habitat en général et représente un pas majeur dans le respect de nos semblables et de notre responsabilité de transmettre un monde meilleur aux générations futures.



© CONINCO Explorers in finance SA

C'est là que la notion d'impact peut être considérée avec ses effets positifs et sur l'environnement, et sur la société. On est dès lors, par la considération d'un tel cycle, face à une responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance avérée et affirmée.

Dans ce contexte, la finance durable n'est plus un particularisme spécifique, ni une fatalité, mais juste la source de financement d'un cycle de développement intégré au fonctionnement de notre société avec tous les effets positifs que cela crée socialement parlant et ... économiquement.

“

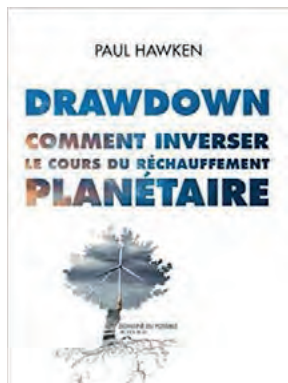
*... la considération d'un
développement durable offre
des opportunités de
déploiement d'investissements
qui représentent de réels
retours sur investissement. ”*

¹<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/background/>

²L'économie bleue est un modèle économique conçu par l'entrepreneur belge Gunter Pauli qui prétend suffire, aux besoins de base en valorisant ce qui est disponible localement et en s'inspirant du vivant¹, se fonde sur les principes de l'économie circulaire, et en considérant les déchets comme dotés de valeur. La couleur bleue renvoie ici à celle du ciel et des océans pour s'opposer à l'économie verte.

³<https://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/chiffres-cles-production-d-energie>

CROISSANCE – DÉCROISSANCE – ENVIRONNEMENT – PROSPÉRITÉ



Le monde se trouve à un carrefour passionnant du développement de l'humanité. Les première et deuxième révolutions industrielles, le taylorisme, le fordisme ont renforcé le « Capital » et mis en place un modèle économique qui s'essouffle. Ceci en à peine 170 ans.

Dans le même temps, la population mondiale, qui était d'à peine un peu plus de 1 milliard d'êtres humains en 1840, a passé à environ 7,5 milliards en 2018. Une croissance sur la dernière année de 89 millions d'habitants (150 millions de naissances moins 61 millions de décès). Pour donner une valeur à cette nette évolution, il convient de considérer que

l'Allemagne a 82,67 millions d'habitants (2016 – Source Banque mondiale). L'équivalent est de 66,9 millions pour la France (2016), de 65,64 millions au Royaume-Uni et 60,6 millions en Italie pour ces quelques données.

Si cette croissance disposait de la pleine capacité de la puissance économique de l'Allemagne, cela représenterait une opportunité de 4'467 milliards de produit national brut (PNB). Si l'on considère le classement mondial des pays selon leur PNB, la somme des 140 derniers représente également cette équivalence. On ne peut ignorer dès lors que la situation acquise de la population mondiale dans sa capacité de consommer des biens a déjà un impact avéré sur un changement climatique accéléré et un appauvrissement de la biodiversité tant sur terre que dans les eaux. L'accroissement annuel de cette population représente à elle toute seule un renforcement de l'accélération des changements qui sont aujourd'hui visibles à l'œil nu.

La croissance économique reste une tendance acquise et ne pourra se réaliser en dehors des limites des matières premières disponibles, des surfaces cultivables encore vivantes, des réserves de pêche à même de se renouveler. Cependant, cette croissance économique peut se muter de par son fondement, en prenant en considération les éléments propres à avoir un impact positif sur la société en général.

Inverser le réchauffement climatique

Les concentrations de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère de la Terre ont augmenté à un rythme record en 2016 pour atteindre leurs plus hauts niveaux des 800'000 dernières années, montre le Bulletin de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur les gaz à effet de serre. On peut noter que l'augmentation du taux de gaz carbonique (CO₂) dans l'atmosphère s'accélère.

Si toutes les réserves de pétrole, gaz et charbon accessibles sur Terre sont brûlées, le taux pourrait atteindre 2.000 ppm (avant l'ère industrielle, il était de 280 ppm)¹.

Avec un même taux au Trias, les conséquences étaient moindres, car le Soleil était moins lumineux. Nous avons un facteur exogène qui est justement la brillance du soleil qui est dans un mouvement naturel de développement des étoiles.

Pour éviter des lendemains qui chauffent (trop), le remède reste donc la réduction des émissions massives de gaz à effet de serre, sachant que trois facteurs expliquent l'accélération en cours :

- une augmentation des émissions de carbone, qui dépasse les prévisions les plus pessimistes,
- une inversion de l'évolution du rapport «émission de carbone/croissance économique»,
- une réduction de l'efficacité des puits naturels du carbone.

En 2006, les émissions ont atteint 8,4 milliards de tonnes de carbone, alors que les pires scénarios prévoient 8 milliards de tonnes. En 1970, brûler 0,35 kg de carbone en énergie fossile permettait de produire 1 dollar américain de richesse. En 2000, il ne fallait brûler plus que 0,24 kg de carbone pour produire la même richesse. Depuis 2000, on tourne autour de la même valeur, cependant la croissance économique impacte négativement.

Une part du CO₂ libérée par les activités industrielles est absorbée quelque part dans la nature. Les responsables de cette absorption sont la végétation terrestre et les océans. Ainsi, entre 2000 et 2006, 45% du CO₂ émis par la faute de l'Homme restait dans l'atmosphère, 30% était absorbé par la végétation terrestre et 24% était absorbé par les océans. Cependant, ces capacités d'absorption diminuent : en 2000, pour une tonne de CO₂ émis, 600 kg étaient absorbés; en 2006, pour une tonne de CO₂ émis, seulement 550 kg sont absorbés. Et cette quantité semble encore diminuer...

Il est dès lors vital de prendre les mesures pour réduire cette évolution négative, et c'est dans cet esprit que Drawdown² propose une feuille de route à l'usage des parties prenantes. Paul Hawken et soixante-dix chercheurs ont analysé quatre-vingts solutions qui permettent des développements économiques de croissance dans différents secteurs tels que, les matériaux, les énergies, l'alimentation la construction, etc. Certaines analyses proposent de consacrer des moyens à l'éducation des filles qui permettraient une réduction de 59,60 gigatonnes du total du CO₂ atmosphérique ou équivalent.

Il est également relevé que la préservation des forêts primaires, comme la forêt humide du Grand Ours en Colombie-Britannique et celles d'Amazonie et du Congo, réduirait de 6,2 gigatonnes de CO₂ et protégerait 896,29 gigatonnes de CO₂ également.

¹<https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/climatologie-vers-taux-co2-jamais-vu-depuis-200-millions-annees-19695/>

² ACTES SUD ISBN 978-2-350-09613-7

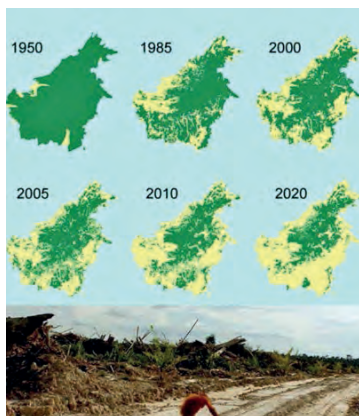
Ainsi, les parties disposent d'une véritable étude d'impact qui permet de construire un futur désirable et surtout de reconstruire une planète plus en phase avec un mouvement naturel, et préservant une biodiversité indispensable à la vie. Car, lorsqu'un maillon de la chaîne alimentaire vient à être détruit, c'est un effet de cascade qui s'enclenche et là aussi on ne peut prévoir les effets, tant à court, moyen et long termes. Drawdown est une source sans limites d'évaluation d'opportunités et un référent pour ONE CREATION Coopérative pour sa direction dans l'offre de participer à des investissements durables.

1^{er} AOÛT 2018 – LE JOUR DU DÉPASSEMENT



Le 1^{er} août 2018 est le jour de l'année où l'humanité a consommé toutes les ressources que la planète est capable de produire en un an¹. Cela implique que depuis cette date, nous commençons à vivre à crédit pour les cinq mois restants jusqu'à la fin de l'année, en entamant «une seconde planète».

Ce mouvement ne cesse de progresser. En 1970, cela était le 29 décembre, le 7 novembre en 1988, le 30 septembre en 1998 et le 15 août en 2008. Bien que cela n'ait progressé que de 15 jours sur les dix dernières années, il n'en demeure pas moins que, année après année, le « crédit de consommation » obère de manière déterminante le droit des futures générations de disposer des ressources pour leur propre vie, soit pour avoir le droit de continuer à boire, à manger, à se chauffer, à se déplacer, à produire, ... à vivre. Ce jour marque le moment où nous avons déjà émis plus de carbone que ce que les océans et les forêts ne peuvent absorber en un an. Il a été pêché plus de poissons, coupé plus d'arbres, fait plus de récoltes, consommé plus d'eau douce que ce que la terre a pu produire sur la même période.



Les conséquences de cette surconsommation induisent que les pénuries d'eau sont croissantes, la désertification ne cesse sa progression, l'érosion des sols s'accélère, amplifiée par les déforestations massives. Nous retrouvons les conflits avec les compagnies minières et pétrolières qui font valoir le droit à réaliser le développement de leur business model et de contribuer ainsi à l'amplification de ce mouvement.

© 2018 Global Footprint Network. National Footprint Accounts, 2018 Edition

Prenons l'exemple du gouvernement français qui a autorisé la compagnie Total à importer massivement de l'huile de palme pour faire du diesel dans l'une de leur usine en France.

C'est une implication de l'État au plus haut niveau dans la déforestation qui frappe l'île de Bornéo³, comme si celle-ci en avait besoin... Sur l'image ci-dessous, nous pouvons constater comment, en à peine un demi-siècle, cette île a été ravagée. C'est sans compter qu'il ne s'agit pas d'une exception, mais bien d'une récurrence de toutes les zones de forêts primaires dans le monde.

S'il est considéré que les niveaux de vie de chaque pays ne sont pas à l'identique, sur le graphique «Country Overshoot Days 2018»², il est relevé à quel moment, différents pays de la planète, de par leur mode de vie, ont atteint cette échéance.

Cette capacité dépasse de 70% les capacités de la planète, car il est estimé par le Global Footprint Network qu'il faut aujourd'hui 1,7 planète pour répondre aux besoins de la population mondiale, contre 1 en 1970, soit l'équilibre.

Les données pour certains pays principaux font ressortir des besoins qui démontrent que nous sommes face à une impossibilité de poursuivre notre manière de vivre, de même que cela renforce ce sentiment qu'il est indispensable de revenir à des valeurs de vie plus proche de la nature que de la finance.



Planète	1.7	
États-Unis	5.0	
Allemagne	3.0	
Suisse	2.9	
France	2.8	
Japon	2.8	
Chine	2.2	
Brésil	1.8	
Inde	0.7	

« Si la Planète était une entreprise, elle serait aujourd'hui au bord de la faillite. Nous devons impérativement changer notre modèle de développement. Nous devons parvenir à faire de la biodiversité une priorité internationale et réussir en 2020 à trouver un New Deal pour la nature », a réagi Pascal Canfin, directeur général du WWF France.

L'humanité vit à crédit pour l'ensemble de ce qui constitue notre Société, des matières premières jusqu'à la finance. Cependant, le crédit pris sur l'environnement ne peut se compenser en un simple nouvel emprunt. Il ne pourra que se faire sur le dos des générations futures et pour un prix difficilement évaluable et une durée indéterminée. Ce considéré que les emprises de notre mode de vivre a des impacts sur la santé, l'amplification de l'émigration climatique qui tous deux peuvent créer des problèmes sociaux pouvant impacter l'équilibre des relations entre les humains eux-mêmes.

¹ https://www.novethic.fr/actualite/environnement/ressources-naturelles/isr-rse/jour-du-depassement-il-faut-1-7-planete-pour-combler-les-besoins-de-l-humanite-146146.html?utm_source=Abonnes+Novethic&utm_campaign=c2e7f1d604-Recap_2018_08_03&utm_medium=email&utm_term=0_2876b612e6-c2e7f1d604-171138565

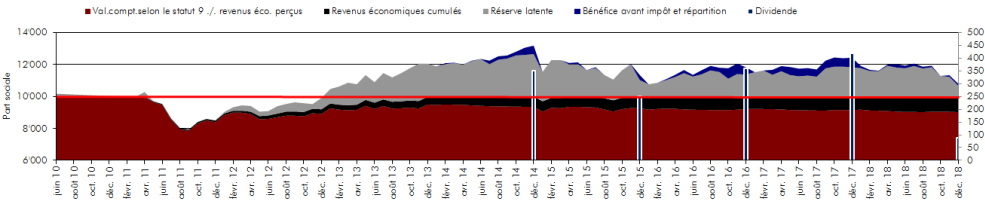
² <https://www.overshootday.org/newsroom/country-overshoot-days/>

³ Image WWF France

ÉLÉMENTS FINANCIERS

L'exercice qui vient de s'écouler, comme relevé, a permis de tester le fonctionnement du modèle de développement dans une phase de marchés « instables ».

Nous nous permettons de rappeler les principes de développement qui sont d'une part l'exposition à des participations dans des sociétés cotées, non cotées, start-up et une volonté de renforcer la partie consacrée aux infrastructures.

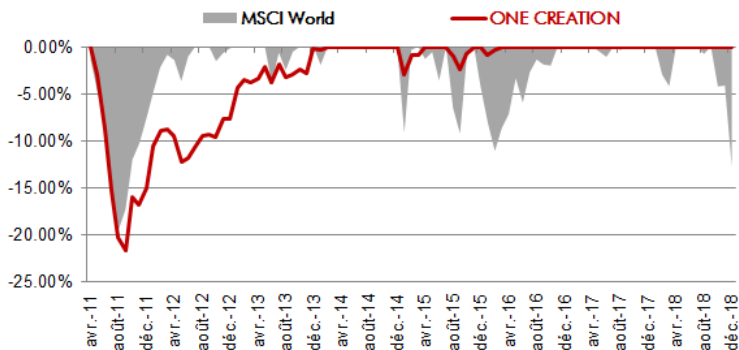


Sur le graphique précédent, il est bien relevé la formation d'une réserve latente (en gris) la création d'un résultat positif permettant un bénéfice (en bleu), ainsi que les dividendes annuels, lorsque ceux-ci sont effectifs, en fonction du résultat de l'exercice.

Ci-dessous, nous ressortons une comparaison entre le produit de liquidités en CHF et un investissement dans une part sociale de ONE CREATION. Comparaison, n'est pas raison, car effectivement le risque est différent (volatilité), cependant, comme il en a été référé dans le mot de la direction, ONE CREATION Coopérative a pu sur cinq années consécutives sortir un résultat financier positif avec un risque inférieur et un rendement supérieur comparativement à des obligations suisses ou des obligations étrangères.

Ratios sur les données historiques	JPM Cash Index 3m CHF	ONE CREATION
Performance totale	-2.08%	15.49%
Performance annualisée	-0.24%	1.73%
Volatilité annualisée	0.14%	6.40%
Max Drawdown	-2.70%	-21.60%

Il est relevé sur le tableau ci-après la notion de « temps de récupération » lors d'une baisse des marchés des actions cotées, dans la mesure où la coopérative y est exposée par ses participations spécifiques, et le temps de récupération pour retrouver une valeur initiale.

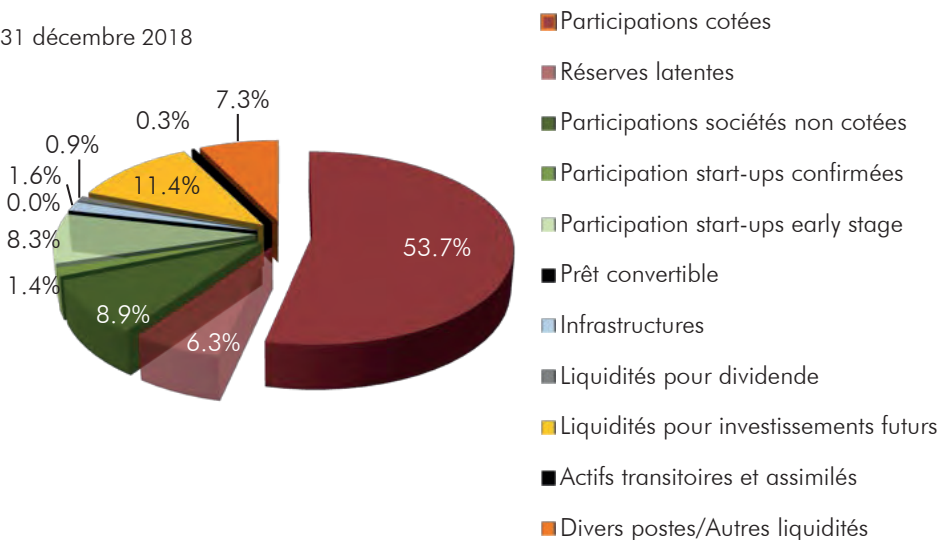


La réserve latente qui doit être au maximum de 25%, selon décision des associés, permet de renforcer la sécurité d'un investissement lors de fluctuations négatives des marchés. Il convient de noter que si les marchés devaient baisser de près de 30% sur une année, il ne serait pas possible de maintenir une valeur nominale de CHF 10'000.-.

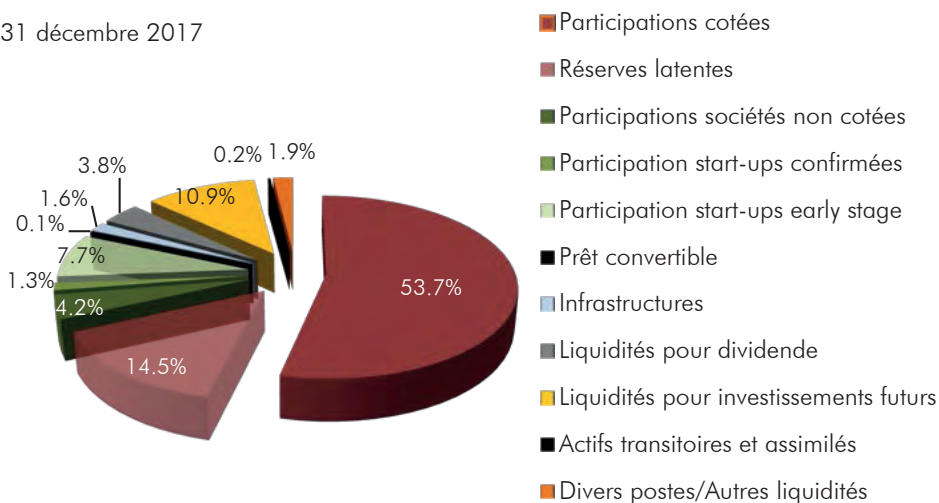
ALLOCATION DES RESSOURCES

Nous relevons ci-après l'évolution d'une année à l'autre de la constitution des actifs au 31 décembre.

31 décembre 2018



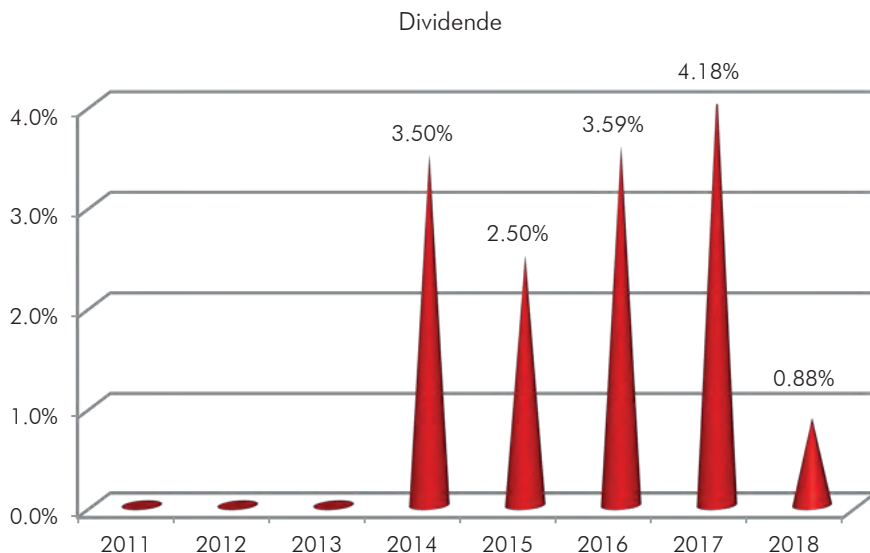
31 décembre 2017



Conformément à la décision de l'assemblée générale 2018 des associés relative à l'exercice 2017, les liquidités sont automatiquement placées au marché. Ne sont conservées que celles nécessaires au règlement des engagements en cours et une préservation de la mise à disposition des investissements dans les sociétés non cotées prévisibles à court terme. La direction édite une fois par semaine le point de situation des perspectives de développement, ce qui donne un outil de pilotage de la gestion des liquidités et garantit un placement en suivi selon les critères déterminants l'allocation des moyens financiers disponibles.

POLITIQUE DE DIVIDENDE

Lorsque la clôture d'un exercice présente un solde positif, sa répartition totale est proposée aux associés. Celui-ci est composé, comme relevé précédemment, d'une part des dividendes encaissés, déduction faite des frais de fonctionnement ainsi que de la quote-part distribuable des gains provenant de réalisations de prises de participations.



L'exercice 2018 a pu, grâce à la politique de réserve latente, absorber une première importante baisse des marchés cotés, de même qu'un dividende peut être proposé à l'assemblée générale des associés.

Plusieurs composantes qui renforcent la valeur

Mensuellement au travers des « THE NEWS ONE CREATION » il est publié les différents composants de la valorisation d'une part sociale.

L'article 9 des statuts « **Remboursement des parts** » précise que ; « *En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.* »

Il est dès lors communiqué l'estimation de la valeur comptable en référence à cet article des statuts, le bénéfice après impôts et affectation par part selon l'article 29 des statuts et une valeur de liquidation d'une part. Cette dernière référence ne tient pas compte du remplacement de la partie placements non cotés, respectivement start-ups dont les montants enregistrés, estimés sont dépendants des transactions qui devraient effectivement être effectuées. Il est également communiqué la réserve sur la valeur comptable qui est une mesure de la composante des moyens permettant d'absorber des risques conjoncturels de baisses.

Ces différents éléments sont à prendre compte, mais il convient également d'intégrer la composante de la réserve légale issue du bénéfice dont l'affectation est obligatoire, selon le Code des obligations du droit suisse. Cette dernière est constituée selon les années de résultat positif et offre un niveau additionnel de réserve de sécurité du capital social. Dans ce contexte, une part peut enregistrer une valeur comptable de CHF 10'000.-, sans pour autant avoir un bénéfice comptable à la date de référence de publication des résultats.

Le modèle de la Coopérative a été choisi notamment parce qu'il a permis une certaine technicité dans la construction de l'univers de prises de participations. En effet, ONE CREATION a été conçue afin de pouvoir combiner, dès son origine, une diversification de ses investissements entre des sociétés cotées et non cotées (*Private Equity*).

Ce choix stratégique de suivre une telle politique de développement est double. Non seulement les sociétés cotées génèrent des dividendes stables à potentiellement récurrents, mais la valorisation positive de ces sociétés permet de constituer une poche de prise de participations renforcées pour le *Private Equity*. Cette dualité d'investissements permet de diversifier la volatilité, en cas de forte correction des marchés pour les titres cotés. Comme démontré dans l'analyse de risque explicitée précédemment, la valeur comptable d'une part peut avoir des périodes de valorisations négatives spécifiques qui ne sont pas de celles de l'amplitude des composantes de ses investissements cotés. Ceci est la conséquence de la structure même de développement. Il ne peut être exclu des variations importantes. Toute

évolution négative est une judicieuse opportunité de renforcer des positions dans des sociétés cotées, ce qui augmentera le potentiel de recevoir des dividendes et toute forte hausse de ces mêmes positions permettra de dégager du rendement à distribuer, de même que cela crée des moyens pour des prises de participations dans la partie non cotées, voire dans des infrastructures.

Il est aussi précisé que **les souscriptions** à une ou plusieurs parts sociales se font actuellement à ladite valeur nominale de CHF 10'000.- (dix-mille francs), conformément à l'article 6 des statuts – Parts sociales – montant – division – obligatoire – facultative – titres. Il est rajouté à cette valeur de référence statutaire des frais de souscription conformément à l'article 7 des statuts – Frais de souscription. Ces derniers sont actuellement de 3%, dont 1% pour le règlement du timbre fédéral d'émission en faveur de la Confédération et de 2% au titre de valeur compensatoire servant à couvrir les frais de constitution de la société ainsi que ceux relatifs à l'émission des parts et des titres nominatifs en constatant l'existence et à la tenue du registre des associés, et ceux des publications éventuelles y relatives. Le solde éventuel après couverture desdits frais n'est pas versé au compte du capital social, mais est affecté à un compte spécial de provision pour couvrir tous frais futurs directement liés au développement de la société.

Le dernier pourcentage permet d'avoir une « égalité » de traitement entre les anciens associés et les nouveaux associés qui contribuent aux investissements consentis pour développer la Coopérative. Ce taux de 2% peut-être ajusté en décembre de l'année courue, selon décision du Conseil d'administration, afin de préserver les acquis des anciens associés par rapport aux gains de développement pouvant être affecté au versement d'un dividende en fin d'exercice. Il en ressort que le remboursement de parts ne peut excéder la valeur nominale admise ou être inférieur si celle-ci n'est plus couverte au 31 décembre. Il n'existe dès lors pas de remboursement de réserves accumulées. Ceci étant donné que lors de la souscription, le même associé a bénéficié d'une éventuelle réserve accumulée à laquelle il n'y pas contribué.

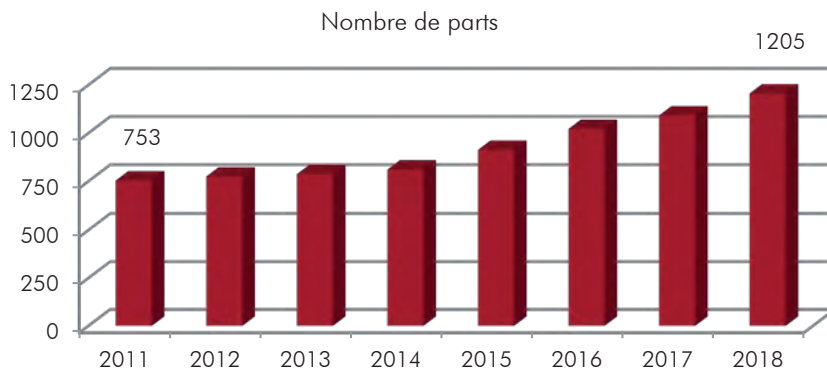
Cependant, des garde-fous ont été mis en place afin de travailler dans un équilibre à long terme, à savoir que l'assemblée générale n'a pas autorisé une réserve supérieure à 25% du capital social. Que lorsque cette réserve existe, les directives de gestion impliquent que la direction procède à de réajustement de valeurs, qui conduisent à des bénéfices. Ces mêmes bénéfices font l'objet d'une répartition à 100% en faveur des associés inscrits au registre au 31 décembre de l'exercice écoulé. Le règlement du dividende s'effectue suit à l'acceptation par l'assemblée générale de la répartition soumise aux associés. Ce même dividende ne peut être garanti, ce dans la mesure où le résultat de l'exercice découle aussi bien des dividendes encaissés des participations, que des prises de bénéfices lors de réajustement des dépassements de la marge autorisée, que des gains en capitaux réalisés lors de sortie de placements de sociétés non cotées, respectivement start-up. Ceci déduction faite des frais de gestion.



CAPITAL SOCIAL

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

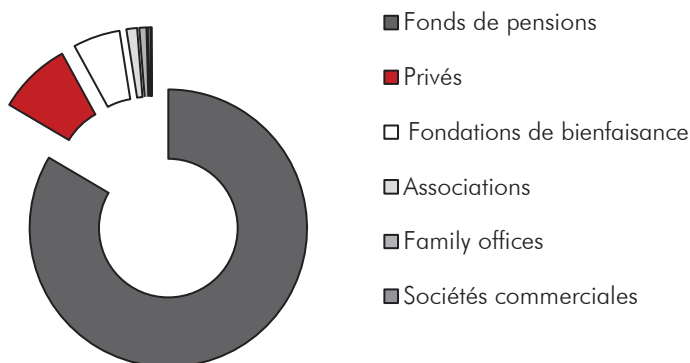
L'évolution du nombre de parts en circulation est indiquée dans le tableau ci-dessous. Cette année des associés ont complété leur sociétariat et il a été accueilli, entre autres, une ONG, une collectivité publique et un nouveau fonds de pensions.



La direction dispose, avec l'exercice 2018, d'un panel de situations de marchés qui permettent de mieux qualifier le risque d'un investissement dans la coopérative. Avec ces éléments d'argumentation, il a été décidé par le Conseil d'administration de sortir différents films en lien avec les participations détenues et le développement durable. Ceci en appui des démarches de la direction et pour démontrer la valeur ajoutée en termes d'économie réelle, d'engagement, de durabilité et de retour sur investissements.

PARTS DÉTENUES PAR TYPE D'ASSOCIÉS

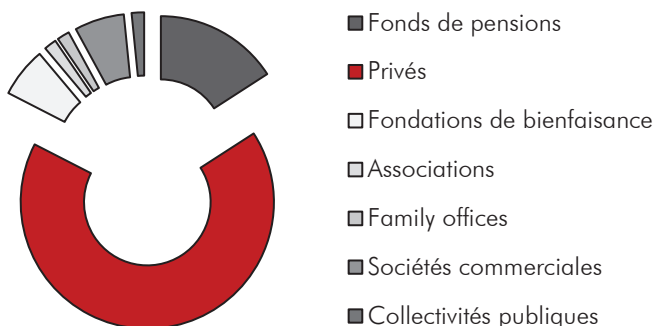
Les fonds de pensions représentent une part toujours déterminante, conséquemment au poids d'une fortune concentrée. L'ensemble des personnes morales et physiques disposant d'un capital d'investissement est ciblé pour augmenter les associés dans toutes les catégories.



CAPITAL SOCIAL PAR NOMBRE D'ASSOCIÉS

Personnes physiques, sociétés commerciales, fonds de pensions, fondations de famille, collectivités publiques sont autant d'associés potentiels. Les associés sont interconnectés, pour ceux qui l'ont accepté, dans un accès privilégié sur le site de ONE CREATION www.onecreation.org.

Sur le graphique ci-dessous, nous observons que les personnes physiques représentent 66,66 % des détenteurs de parts en baisse cette année.



Dans une démarche de Partenariat Public Privé - PPP - la Coopérative offre un modèle de choix qui tente à se renforcer au niveau international.

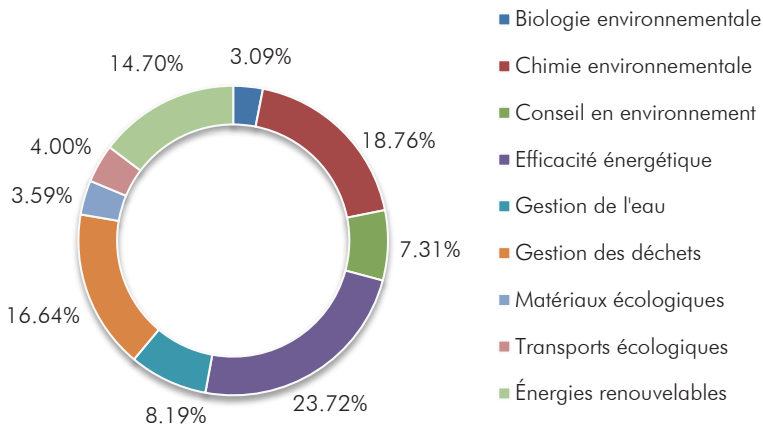
Avec l'évolution des associés en cette année 2018, on peut affirmer que ONE CREATION est devenue la coopérative des parties en tant qu'acteur répondant aux objectifs de l'accord de Paris COP21.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Il convient bien de séparer les prises de participations des sociétés cotées, des sociétés non cotées. Pour les premières, le modèle appliqué prend en compte multiple facteurs dans un processus dont le modèle est appliqué depuis l'origine de la Coopérative. À un stade du processus, il est demandé la confirmation de différents critères à un organisme indépendant de la Direction, pour s'assurer de différentes considérées dans les données fondant l'analyse financière.

Pour les sociétés non cotées et les start-ups, la Direction a mis en place un processus fondé sur la bonne pratique dans le domaine de l'investissement privé *Private Equity*. Le cahier des charges mis en place permet de passer au travers d'un processus approfondi et rigoureux. Comme il est relevé dans ce rapport, plusieurs sociétés sont considérées, mais compte tenu des exigences formelles mises en place, il y a encore peu de dossiers retenus. Ceci est une garantie de bonne gouvernance pour réduire au maximum les risques de pertes. De même que cela représente une formalisation avérée de la volonté de construire un portefeuille de prises de participations durables dans un large portefeuille de sociétés non cotées.

Secteurs économiques titres cotés



Participations cotées — ONE CREATION Coopérative

SYNTHÈSE EXTRA-FINANCIÈRE

LA COOPÉRATIVE

Direction statutaire	CONINCO Explorers in finance SA
Date de création	10.06.2010
Capital social (CHF)	12'050'000
Nombre de sociétés	36
Capitalisation boursière des sous-jacents (CHF)	654 Mia
Top 10 en %	44.7 %
Publication des sous-jacents	Oui

ENVIRONNEMENT

PORTEFEUILLE

Évolution moyenne des émissions de GES	0.27 %
Déchets recyclés	49.99 %

TOP 10

Évolution de la consommation d'énergie	1.09 %
Évolution de la production des déchets	12.22 %

SOCIAL

TOP 10

Politique sur les droits de l'homme	Politique contre le travail des enfants	Politique anti-corruption
69 %	68 %	88 %

PORTEFEUILLE

Femmes	24 %
Femmes dans la Direction	13 %

GOUVERNANCE

PORTEFEUILLE

Les droits de vote sont exercés de manière active par CONINCO Explorers in finance SA pour les sociétés suisses.

TOP 10

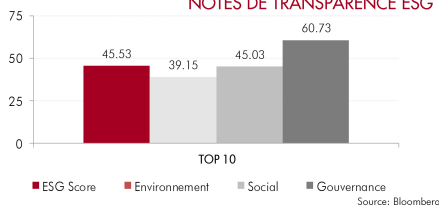
Administrateurs indépendants	71 %
Dualité PDG & Président CA	51 %

ENGAGEMENT

PORTEFEUILLE

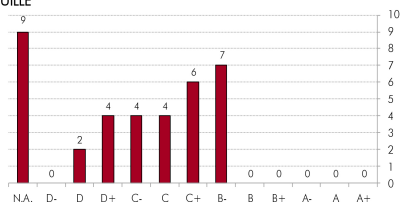
Signataires du Global Compact	37 %
Membres du Carbon Disclosure Project	77 %

NOTES DE TRANSPARENCE ESG

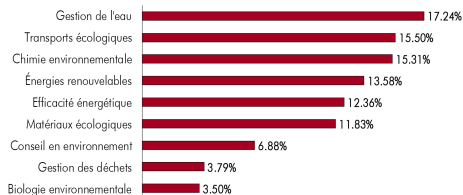


ISS-ekom CORPORATE RATING

PORTEFEUILLE



RÉPARTITION THÉMATIQUE



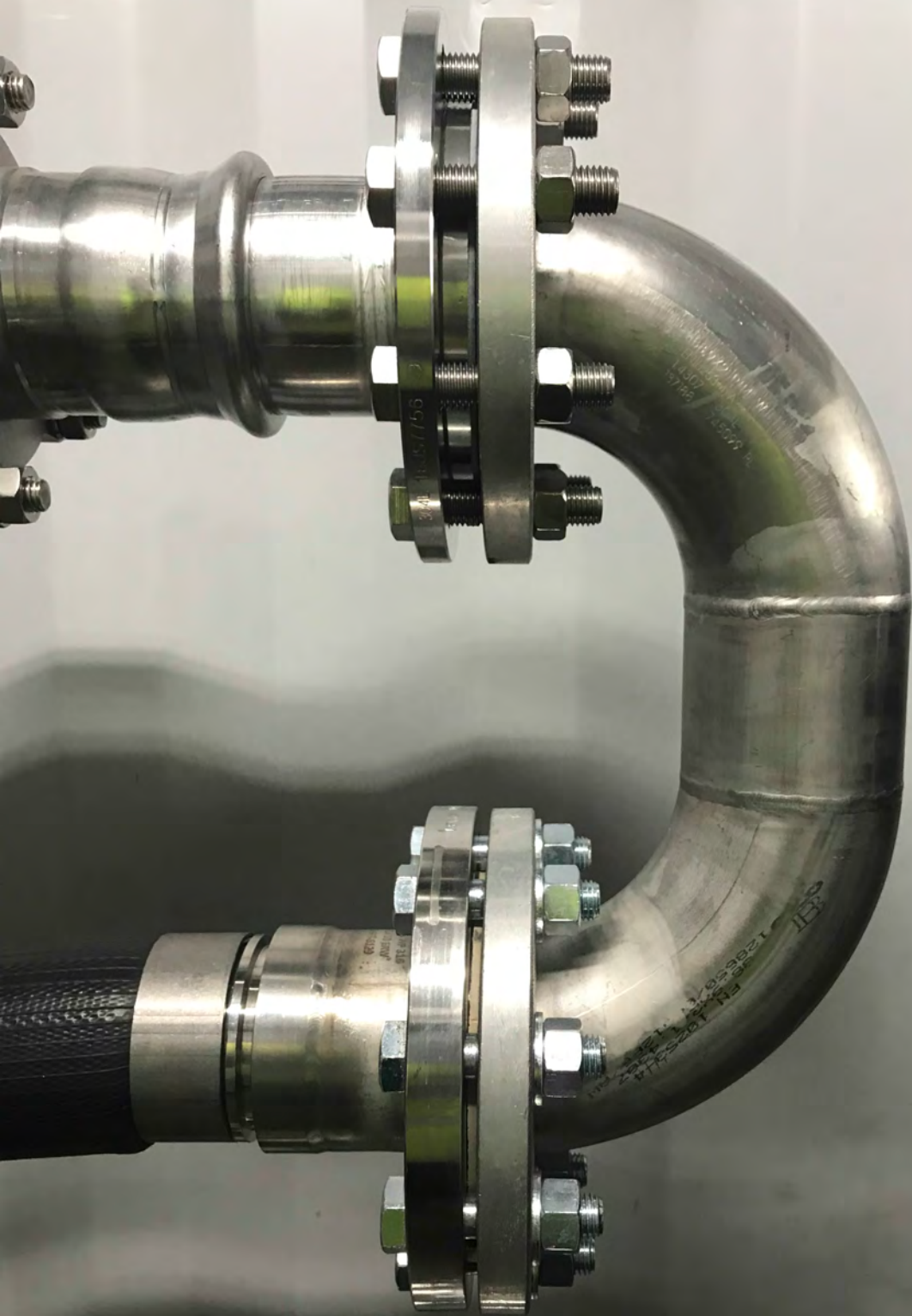
PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES À IMPACT ENV. POSITIF

20 % - 40 % Support	40 % - 80 % Mix	> 80 % Leader
44 %	33 %	24 %

RESTRICTIONS

Armement	Jeux
Tabac	Nucléaire
Alcool	Ingénierie génétique

Aucune société, de par son secteur d'activité, n'est controversée.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ODD

Les Objectifs de développement durable (ODD) ou Sustainable Development Goals (SDGs), également nommés Objectifs mondiaux, sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Ils ont été établis par les États membres des Nations unies. Ils sont encadrés par 169 cibles (sous-objectifs) qui sont adossées à une liste de 244 indicateurs statistiques ou qualitatifs.

Il est recensé 17 objectifs s'appuyant sur les succès des « Objectifs du Millénaire pour le développement », tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que le changement climatique, la paix et la justice, entre autres priorités. Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.



Ci-après le positionnement de chaque participation cotée par rapport à ces objectifs.



Sociétés cotées

AIR LIQUIDE			•		•	•		•	
AIR PRODUCTS & CHEMICALS	•				•				
APPLIED MATERIALS			•		•				
AURUBIS					•		•		
AVENTRON			•			•			
BADGER METER		•				•			
BELIMO HOLDING					•		•		
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN					•	•	•		
CSX					•	•	•		
DANAHER							•		
DYNACOR GOLD MINES				•			•		
GEBERT		•							
HALMA	•	•							
JOHNSON CONTROLS INTL					•	•			
JOHNSON MATTHEY	•				•		•		
KONINKLUKE DSM					•				
KUBOTA					•	•			
KYOCERA					•				
LEM HOLDING					•				
MATSUDA SANGYO							•		
MAYR-MELNHOF KARTON							•		
NIBE INDUSTRIER						•		•	
RICARDO					•	•	•		
ROTORK				•	•				
RPS GROUP					•	•			
SCHNEIDER ELECTRIC				•	•	•			
SGS				•					•
SHIMANO	•					•			
SPECTRIS					•				
SWECO					•	•			
TOMRA SYSTEMS					•		•		
UMICORE			•	•		•	•		
UNION PACIFIC					•	•		•	
WASION GROUP HOLDINGS						•		•	
WATTS WATER TECHNOLOGIES				•	•	•	•		

Sociétés non cotées

DEPSYS						•	•		
GLASS 2 ENERGY			•			•	•		
MCE-5					•				
PONZIO SOLAR			•			•			
TRS					•		•		

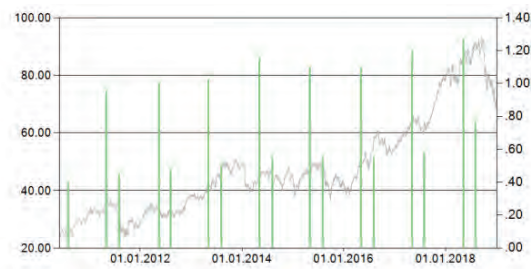
Pays	Pays-Bas	Support player
Capitalisation boursière	18'845 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	10.4 Mia CHF	% environnement 33 %

Royal DSM est une société néerlandaise active dans les domaines de la Santé, de la Nutrition et des Matériaux. Les produits qu'elle développe, fabrique et commercialise sont destinés entre autre, aux secteurs du Bâtiment, de l'Énergie, du Textile, de l'Emballage et de l'Automobile.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	3'424
Estimation	275'655
Coût d'acquisition	217'842
Valeur comptable	217'842

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	185.36
Évolution annuelle des émissions de GES	6 %
% de déchets recyclés	84 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	21'054
% femmes / Direction	27 % / 33 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	100 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-oekom 	C+
--	----

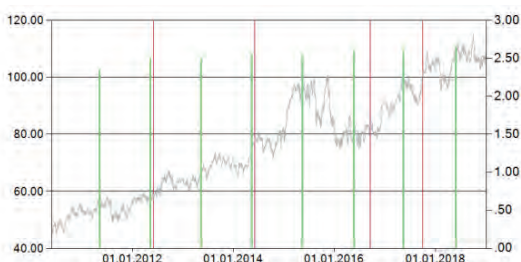
Pays	France	Supp player
Capitalisation boursière	52'706 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	23.6 Mia CHF	% environnement 31 %

Leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, Air liquide est actif dans la production et la vente d'oxygène, d'azote et d'hydrogène à destination de l'ingénierie, de la construction, de l'électronique, de la santé, entre autre.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'673
Estimation	326'678
Coût d'acquisition	265'257
Valeur comptable	265'257

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	1285.30
Évolution annuelle des émissions de GES	3.6 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	65'200
% femmes / Direction	26% /29 %.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	73 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-ekom	C
-----------------	---

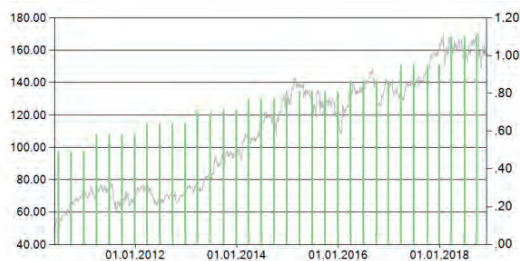
Pays	USA	Support player
Capitalisation boursière	38'876 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	8.7 Mia CHF	% environnement 20 %

Air Products est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de gaz industriels. La société fournit également des équipements connexes aux marchés de fabrication, dans le secteur du raffinage et de la fabrication de produits pétrochimiques. Elle est le plus grand fournisseur au monde de technologie et d'équipements pour le gaz naturel liquéfié.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'196
Estimation	346'478
Coût d'acquisition	285'455
Valeur comptable	285'455

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	3505.3
Évolution annuelle des émissions de GES	-5.1%
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	15'300
% femmes / Direction	23 % / 0 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	88 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	×
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING



B -

Pays	Canada	Pure player
Capitalisation boursière	47 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	73.2 Mio CHF	% environnement 100 %

La société Dynacor se singularise dans le paysage péruvien par le fait que la traçabilité de l'or est entièrement garantie, depuis l'extraction jusqu'au produit final en passant par l'acheminement et le traitement du minerai. Elle a été créée, en 2016, en partenariat avec PX Group à la Chaux-de-Fonds, le label PX Impact, qui a pour objectif de proposer au marché de l'or responsable.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	194'886
Estimation	240'535
Coût d'acquisition	310'123
Valeur comptable	240'535

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	N.A.
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

ISS-oekom ▶

N.A.

JOHNSON MATTHEY



Pays	Grande-Bretagne	Mix player
Capitalisation boursière	7'944 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2018	17.6 Mia CHF	% environnement 70 %

Johnson Matthey est une société britannique active dans le secteur des Technologies de Contrôle d'Emission, des Technologies de Procédés, des Produits en Métaux Précieux et de la Chimie Fine. L'entreprise produit entre autre des catalyseurs, des batteries de nouvelle génération et des composantes pour les piles à combustible.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	8'324
Estimation	292'520
Coût d'acquisition	308'013
Valeur comptable	292'520

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	40.31
Évolution annuelle des émissions de GES	5.4%
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	12'214
% femmes / Direction	25 % / 33 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	56 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-oekom	C
-----------	---

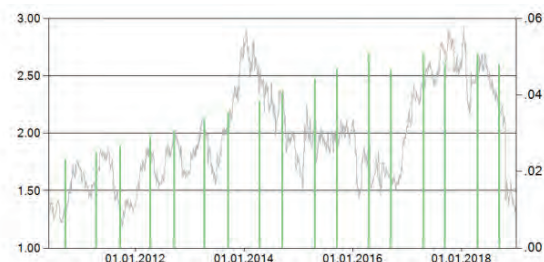
Pays	Grande-Bretagne	Leader player
Capitalisation boursière	533 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	798 Mio CHF	% environnement 90 %

RPS Group est une entreprise britannique de Conseil dans les domaines de l'Environnement Naturel et Bâti, des Énergies, Eau et Ressources Naturelles et des Infrastructures Stratégiques.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	33'815
Estimation	57'739
Coût d'acquisition	114'115
Valeur comptable	114'115

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	20.76
Évolution annuelle des émissions de GES	-3 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	5'340
% femmes / Direction	31 % / 0%

GOVERNANCE

% administrateurs indépendants	50 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-ekom

N.A.

SGS



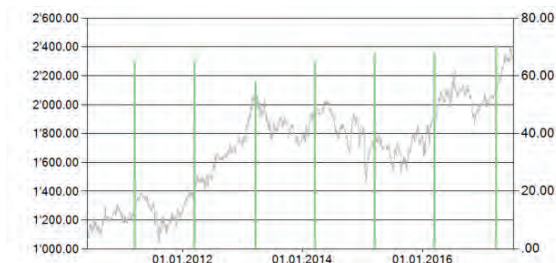
Pays	Suisse	Support player
Capitalisation boursière	18'872 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	6.7 Mia CHF	% environnement 20 %

SGS est le leader mondial de l'Inspection, la Vérification, le Test et la Certification. Basée en Suisse, elle opère dans le monde entier et est reconnue pour définir la norme en matière de qualité et d'intégrité.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	155
Estimation	342'550
Coût d'acquisition	326'624
Valeur comptable	326'624

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	27.72
Évolution annuelle des émissions de GES	- 5.9 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	95'000
% femmes / Direction	N.A. / 8.7%

GOVERNANCE

% administrateurs indépendants	89 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING



B -

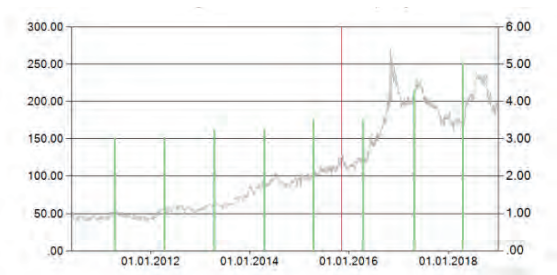
Pays	Suède	Pure player
Capitalisation boursière	2'684 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	2.07 Mia CHF	% environnement 100 %

Sweco est une entreprise suédoise active dans le conseil. La société planifie et conçoit les villes et les infrastructures selon les règles de la durabilité. Ses services comprennent également des stratégies d'efficacité énergétique et d'accès à l'eau potable. Elle est leader européen de le conseil en Architecture et Ingénierie.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	6'492
Estimation	142'132
Coût d'acquisition	131'462
Valeur comptable	131'462

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios SEK CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	14'530
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

ISS-oekom 

N.A.

BELIMO



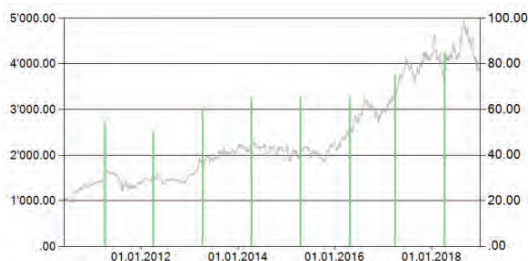
Pays	Suisse	Pure player
Capitalisation boursière	2'845 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	642 Mio CHF	% environnement 100 %

Belimo conçoit, fabrique et commercialise des déclencheurs ou vérins électriques pour les installations motorisées HVAC (Chauffage, Ventilation et Air-Conditionnée) depuis 1975. Leur équipement permet plus de confort, de commodité, de sécurité tout en améliorant les performances des installations. La conceptualisation permet de réduire les coûts d'installation et de maintenance et diminue également leur consommation d'énergie.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	49
Estimation	193'060
Coût d'acquisition	136'132
Valeur comptable	136'132

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	1'440
% femmes / Direction	N.A. / 0%

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	100 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING



D +

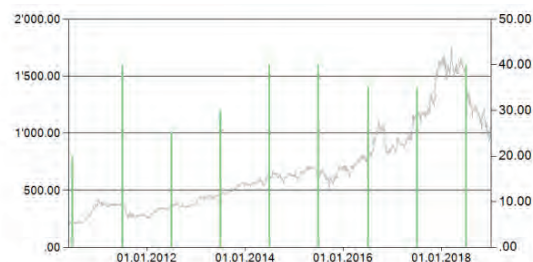
Pays	Suisse	Support player
Capitalisation boursière	1'355 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	301 Mio CHF	% environnement 20 %

LEM est une société suisse active dans les domaines de l'Automobile, de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Automation ainsi que dans la Traction et les Infrastructures ferroviaires. LEM développe, fabrique et commercialise, notamment, des instruments de mesure de courant et de tension électriques.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	76
Estimation	79'648
Coût d'acquisition	62'880
Valeur comptable	62'880

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	1'527
% femmes / Direction	53 % / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING



N.A.

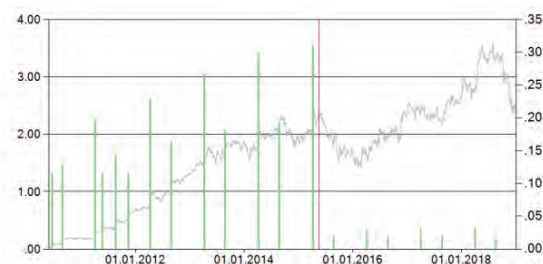
Pays	Grande-Bretagne	Support player
Capitalisation boursière	3'345 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	871 Mio CHF	% environnement 20 %

Rotork est une entreprise leader dans la fabrication de motorisations et le contrôle de flux. Présente sur tous les marchés où le contrôle des flux de gaz et de liquides est indispensable, l'entreprise offre des services de maintenance, de réparation et de modernisation pendant toute la durée de vie des équipements.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	28'240
Estimation	87'788
Coût d'acquisition	74'266
Valeur comptable	74'266

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	19.2
Évolution annuelle des émissions de GES	-18%
% de déchets recyclés	76.6%

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	3'835
% femmes / Direction	21 % / 10%

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	57 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-oekom	C-
-----------	----

Pays	France	Support player
Capitalisation boursière	42'188 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	28.9 Mia CHF	% environnement 20 %

La société Schneider Electric développe des Technologies connectées et des solutions de Gestion énergétique stables, efficaces et durables.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)

INVESTISSEMENT

(CHF)



Quantité	4'207
Estimation	283'128
Coût d'acquisition	315'080
Valeur comptable	283'128

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	19.05
Évolution annuelle des émissions de GES	0.9 %
% de déchets recyclés	88 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	153'124
% femmes / Direction	32 % / 21.4 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	69 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-oekom ▶

B -

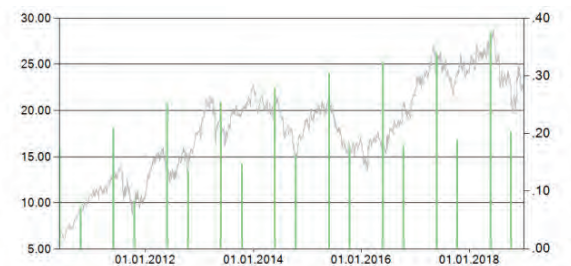
Pays	Grande-Bretagne	Support player
Capitalisation boursière	4'035 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	2 Mia CHF	% environnement 32 %

Spectris est fournisseur leader d'instruments d'amélioration de la productivité et de contrôle. Cette société britannique est active dans les segments de marché suivants: Analyse de Matériaux, Test et Mesure, Instruments d'Analyse; Contrôle Industriel.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	7'385
Estimation	211'308
Coût d'acquisition	218'209
Valeur comptable	211'308

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	32.81
Évolution annuelle des émissions de GES	8.9%
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	8'774
% femmes / Direction	37 % / 12.5%

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	78 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS- oekom	C -
-------------------	-----

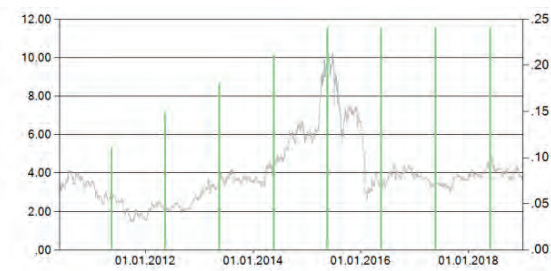
Pays	Hong Kong, Chine	Pure player
Capitalisation boursière	955 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	417 Mio CHF	% environnement 100 %

Wasion Group est leader dans la production de produits et de solutions de mesure énergétique de haute précision. Cette société est ainsi un acteur très actif sur le marché chinois et mondial dans la gestion de l'efficacité énergétique.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	248'100
Estimation	119'018
Coût d'acquisition	125'030
Valeur comptable	119'018

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CNY CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	3'119
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

ISS-oekom	N.A.
-----------	------

APPLIED MATERIALS

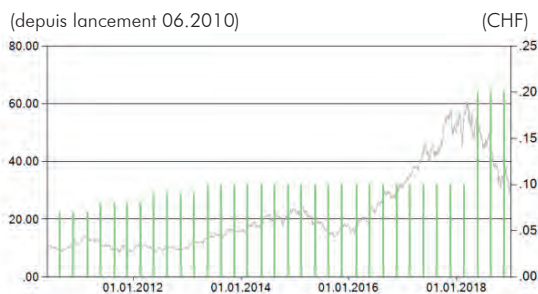


Pays	USA	Mix player
Capitalisation boursière	35'964 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	16.9 Mia CHF	% environnement 41 %

Applied Materials est leader dans des solutions matérielles d'ingénierie. Leurs technologies d'application industrielle à l'échelle atomique sont utilisées dans le domaine des écrans LCD, des semi-conducteurs et des cellules solaires.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES



INVESTISSEMENT

Quantité	7'411
Estimation	239'190
Coût d'acquisition	251'530
Valeur comptable	239'190

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	11.93
Évolution annuelle des émissions de GES	1.7 %
% de déchets recyclés	73.6%

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	18'400
% femmes / Direction	N.A. / 0%

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	90 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING



C

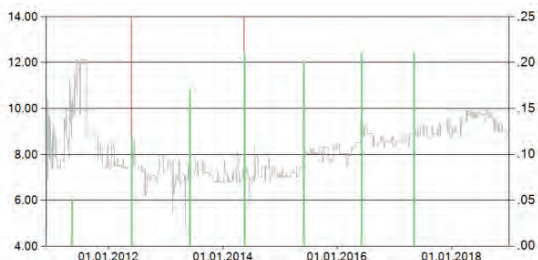
Pays	Suisse	Pure player
Capitalisation boursière	299 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	77.1 Mio CHF	% environnement 100 %

Aventron est un producteur indépendant d'électricité issue des énergies renouvelables. La société se concentre sur l'acquisition et l'exploitation de centrales hydrauliques, photovoltaïques et de parcs éoliens en Suisse et dans certains pays européens.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	28'294
Estimation	251'250
Coût d'acquisition	250'245
Valeur comptable	250'245

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	11
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

ISS-oekom

N.A.

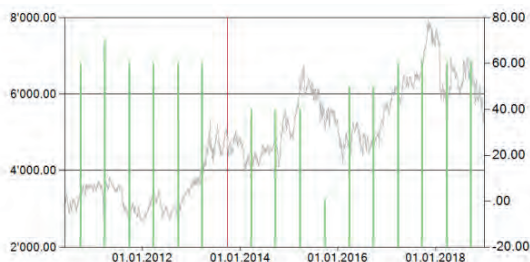
Pays	Japon	Mix player
Capitalisation boursière	19'754 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	14.1 Mia CHF	% environnement 57 %

Kyocera est une entreprise japonaise active dans les industries suivantes: Composantes en Céramique Fine, Semiconducteurs, Composantes en Céramique Appliquée, Appareils Électroniques, Équipements de Télécommunication et Informatique.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	6'611
Estimation	327'177
Coût d'acquisition	346'437
Valeur comptable	327'177

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios YEN CA)	0.70
Évolution annuelle des émissions de GES	-0.5%
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	75'940
% femmes / Direction	N.A. / 0%

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	13 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-oekom 

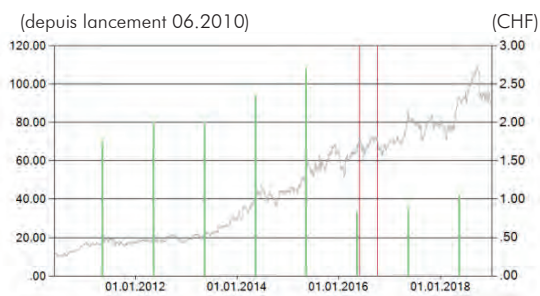
C -

Pays	Suède	Mix player
Capitalisation boursière	6'478 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2018	2.4 Mia CHF	% environnement 62 %

Nibe est un groupe mondial suédois actif dans la production de produits destinés à l'usage domestique et commercial. La société propose une large gamme de produits destinés à mesurer et contrôler la chaleur et à améliorer l'efficacité énergétique.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES



INVESTISSEMENT

Quantité	24'992
Estimation	252'655
Coût d'acquisition	208'420
Valeur comptable	208'420

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios SEK CA)	1.057
Évolution annuelle des émissions de GES	24%
% de déchets recyclés	78 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	14'271
% femmes / Direction	36 % / 0%

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	66.7 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

ISS-oekom

C

BADGER METER



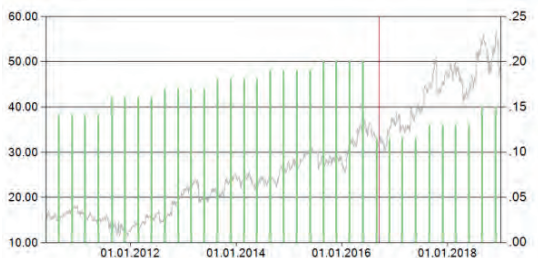
Pays	USA	Mix player
Capitalisation boursière	1'713 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	425 Mio CHF	% environnement 76 %

La société Badger Meter est un leader mondial dans l'innovation, la fabrication et la commercialisation de produits de mesure, de contrôle ainsi que de solutions de communication. Créée en 1905, 75% de ses instruments sont utilisés pour la mesure de l'eau. Leurs produits sont de haute-précision et de longue durée.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'450
Estimation	118'852
Coût d'acquisition	64'051
Valeur comptable	64'051

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	1'562
% femmes / Direction	N.A. / 27 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	89 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING



D

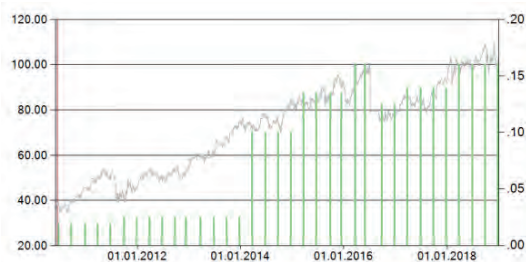
Pays	USA	Support player
Capitalisation boursière	88'090 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	19.5 Mia CHF	% environnement 20 %

Danaher est un conglomérat américain, regroupant une vingtaine d'entreprises actives mondialement dans les sciences et les technologies. Parmi leurs activités, on peut compter les domaines du diagnostique, des soins dentaires et des solutions environnementales.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	3'477
Estimation	350'407
Coût d'acquisition	275'926
Valeur comptable	275'926

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	67'000
% femmes / Direction	N.A. / 7.7%

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	75 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-oekom 

D +

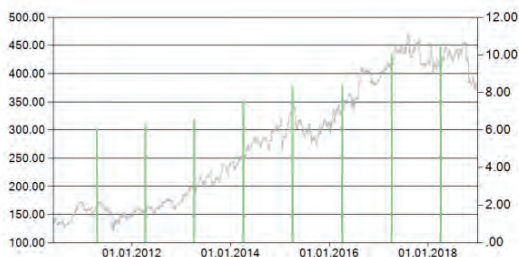
Pays	Suisse	Mix player
Capitalisation boursière	14'503 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	3.08 Mia CHF	% environnement 40 %

Geberit est spécialiste des technologies sanitaires et des céramiques de salle de bains. Leader dans son domaine, ses activités comprennent, entre autres, l'hydraulique, l'hygiène de l'eau potable, l'insonorisation et la technologie des matériaux. L'éco-conception est un but du processus de développement de leurs produits.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	929
Estimation	355'156
Coût d'acquisition	357'544
Valeur comptable	357'544

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	75.1
Évolution annuelle des émissions de GES	- 4.7 %
% de déchets recyclés	72 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	11'630
% femmes / Direction	24 % / 0 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	100 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-oekom 	B -
--	-----

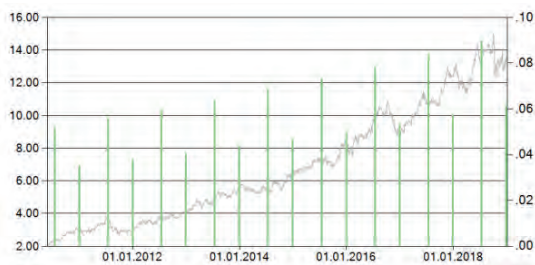
Pays	Grande-Bretagne	Support player
Capitalisation boursière	7'794 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2018	1.3 Mia CHF	% environnement 24 %

Les activités de la société HALMA, un conglomérat composé d'une vingtaine d'entreprises se concentrent sur la protection de la vie et l'amélioration de la qualité de vie des personnes dans le monde. Elle comprend 4 secteurs principaux qui sont: la sécurité des processus, la sécurité des infrastructures, des produits médicaux ainsi que le domaine de l'Environnement et de l'Analyse.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	7'481
Estimation	128'113
Coût d'acquisition	90'386
Valeur comptable	90'386

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	17.48
Évolution annuelle des émissions de GES	-1.1 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	6'331
% femmes / Direction	43 % / 33 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	60 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	×
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-oekom

C -

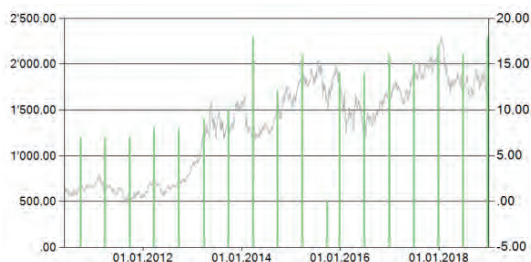
Pays	Japon	Support player
Capitalisation boursière	16'130 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2018	16.5 Mia CHF	% environnement 20 %

Kubota est une société japonaise active dans le domaine de l'Agriculture et de l'Eau. Elle offre une gamme complète de produits pour l'Agriculture et des Solutions pour les traitements des Eaux, de l'ingénierie à la construction et la maintenance.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	19'550
Estimation	274'291
Coût d'acquisition	275'118
Valeur comptable	274'291

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios JPY CA)	0.37
Évolution annuelle des émissions de GES	-0.31 %
% de déchets recyclés	57 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	42'441
% femmes / Direction	N.A. / 0%

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	30 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-oekom	N.A.
-----------	------

Pays	Singapour	Pure player
Capitalisation boursière	561 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	528 Mio CHF	% environnement 100 %

Sound Global est l'une des sociétés chinoises leader dans le domaine de l'Eau et des Solutions de Traitement des Eaux usées. Elle développe de nombreuses technologies brevetées et élabore des solutions sur-mesure pour des projets liés à l'Eau aux niveaux industriels et municipaux.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)

INVESTISSEMENT

(CHF)

Cette société est momentanément suspendue de cotation. Elle poursuit son activité commerciale néanmoins. La position sera vendue dès la reprise de la cotation.

Quantité	93'900
Estimation	26'010
Coût d'acquisition	37'943
Valeur comptable	26'010

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios HKD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	N.A.
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

ISS-oekom ▶

N.A.

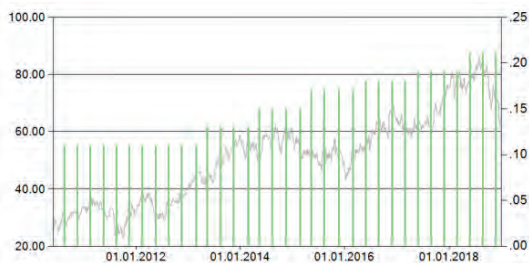
Pays	USA	Support player
Capitalisation boursière	2'692 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	1.5 Mia CHF	% environnement 20 %

Watts Water Technologies est un conglomérat américain actif dans le domaine de l'Eau. La société propose des nombreux produits pour les applications nécessaires à la bonne gestion des installations sanitaire privées, commerciales et municipales. Les principaux segments de l'entreprise sont la Plomberie, la Qualité de l'Eau, la Filtration, le Reconditionnement de l'Eau ainsi que les Réseaux de Distribution Municipaux.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'666
Estimation	105'980
Coût d'acquisition	87'425
Valeur comptable	87'425

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	4'800
% femmes / Direction	N.A. /16.7%

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	78 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING



D +

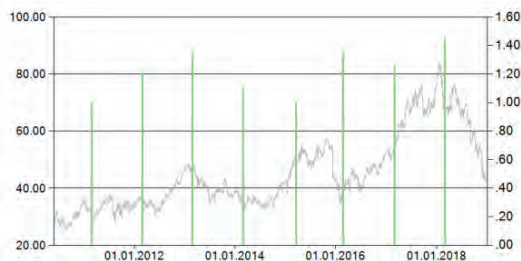
Pays	Allemagne	Support player
Capitalisation boursière	2'414 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	11.7 Mia CHF	% environnement 20 %

Aurubis est fournisseur de cuivre de haute-pureté depuis 150 ans. La société est active dans la production de cuivre primaire et d'autres métaux précieux ainsi que dans le recyclage de matières premières secondaires jusqu'à sa transformation en produits finaux. Ce métal est très demandé dans les technologies émergentes et reste ainsi un matériau clé de notre société moderne.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'435
Estimation	69'892
Coût d'acquisition	72'145
Valeur comptable	69'892

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	156.85
Évolution annuelle des émissions de GES	-2.1%
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	6'673
% femmes / Direction	12% / 0 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	42%
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-oekom	B -
------------------	-----

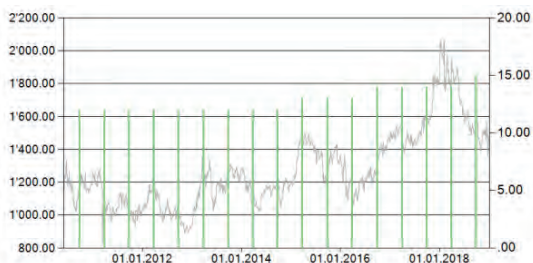
Pays	Japon	Mix player
Capitalisation boursière	338 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	1.7 Mia CHF	% environnement 63 %

Matsuda Sangyo est une société japonaise active dans deux segments: les Métaux Précieux et l'Alimentaire. Ses activités dans les Métaux consistent à recycler l'argent contenu dans des matériaux photosensibles; collecter et transporter les déchets industriels générés par les usines ainsi que le traitement intermédiaire et le recyclage des déchets acides et alcalins.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	8'200
Estimation	107'274
Coût d'acquisition	117'294
Valeur comptable	107'274

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mia YEN CA)	0.08
Évolution annuelle des émissions de GES	4.2 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	1'345
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	18 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

ISS-oekom	D
------------------	---

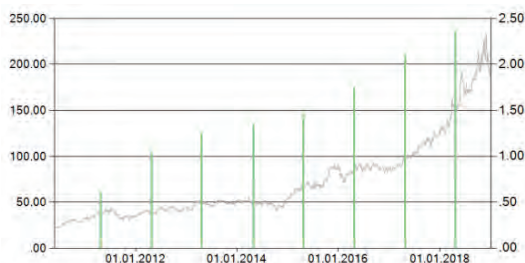
Pays	Norvège	Pure player
Capitalisation boursière	3'845 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	977 Mio CHF	% environnement 100 %

Tomra est une entreprise norvégienne active dans la conception d'instruments de tri industriel des déchets ainsi que d'un réseau de collectes et de recyclage des cannettes en aluminium et des bouteilles en plastique et en verre.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	5'466
Estimation	121'219
Coût d'acquisition	76'326
Valeur comptable	76'326

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios NOK CA)	2.68
Évolution annuelle des émissions de GES	1.7%
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	3'420
% femmes / Direction	19 % / 10 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	57 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING



B -

JOHNSON CONTROLS



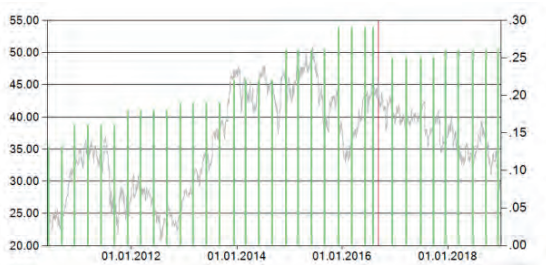
Pays	USA	Support player
Capitalisation boursière	12'710 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	30.8 Mia CHF	% environnement 20 %

Johnson Controls est une entreprise américaine active dans trois segments de marché que sont les Bâtiments, les Batteries et la Distribution et le Stockage d'Energie.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	11'257
Estimation	329'030
Coût d'acquisition	329'030
Valeur comptable	333'681

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	79.14
Évolution annuelle des émissions de GES	-2.35 %
% de déchets recyclés	42.6 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	118'589
% femmes / Direction	29 % / 10 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	91 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING



C +

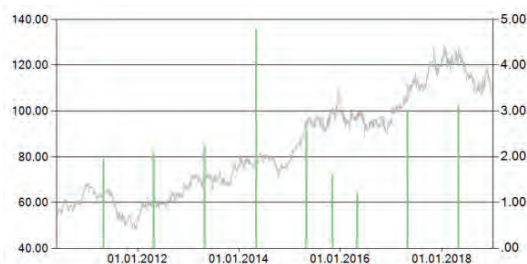
Pays	Autriche	Mix player
Capitalisation boursière	2'637 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	2.6 Mia CHF	% environnement 40 %

Le groupe Mayr-Melnhof est leader mondial du carton enduit recyclé. Les activités sont divisées en deux segments: MM Karton et MM Packaging. Cette société, fondée il y a plus d'un siècle, est engagée à produire un bénéfice environnemental pour ses clients.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	888
Estimation	110'077
Coût d'acquisition	99'326
Valeur comptable	99'326

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	9'856
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-oekom

D +

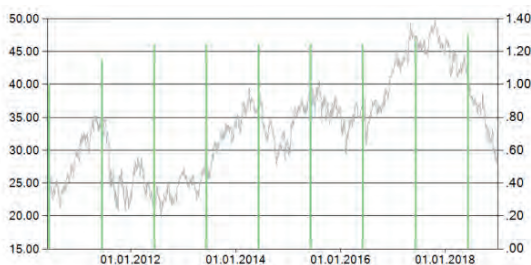
Pays	France	Support player
Capitalisation boursière	19'077 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	47 Mia CHF	% environnement 25 %

Saint-Gobain est une société française active dans la conception, la production et la distribution de matériaux et de solutions pour le bien-être dans l'habitat et la vie quotidienne. Destinés aux bâtiments, aux transports, aux infrastructures ou à l'industrie, leurs produits apportent confort, performance et sécurité pour répondre aux défis de la construction durable.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	7'563
Estimation	248'569
Coût d'acquisition	422'191
Valeur comptable	248'569

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	318.55
Évolution annuelle des émissions de GES	0%
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	179'149
% femmes / Direction	22% / 17.6 %

GOVERNANCE

% administrateurs indépendants	57 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING



C +

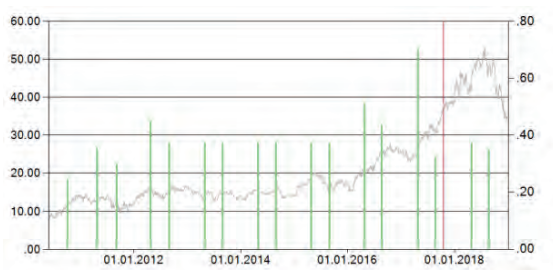
Pays	Belgique	Mix player
Capitalisation boursière	10'481 Mio CHF	LargeCap
Chiffre d'affaires 2018	16.6 Mia CHF	% environnement 60 %

Umicore est un groupe mondial spécialisé dans la technologie des Matériaux et du Recyclage. Le groupe se concentre sur des domaines où son expertise en science des matériaux, chimie et métallurgie fait la différence. Ses activités s'articulent autour de trois business groups: Catalysis, Energy & Surface Technologies et Recyclage.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	6'233
Estimation	244'859
Coût d'acquisition	182'903
Valeur comptable	182'903

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	55.52
Évolution annuelle des émissions de GES	-10.35 %
% de déchets recyclés	17 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	9'769
% femmes / Direction	22 % / 14 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	60 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING



B -

CSX



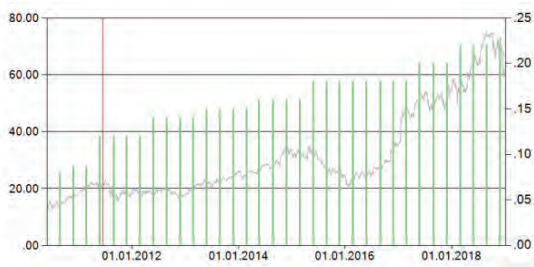
Pays	USA	Leader player
Capitalisation boursière	58'245 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	12 Mia CHF	% environnement 96 %

CSX Corporation est une société de transport ferroviaire leader sur le marché américain. Elle dispose d'un large réseau et offre des solutions de transports intermodal (road-to-rail). CSX effectue du transport de marchandise pour des nombreuses catégories d'industrie tels que les produits agricoles, les voitures, les produits forestiers, les déchets, etc.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	5'971
Estimation	365'710
Coût d'acquisition	280'336
Valeur comptable	280'336

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	431.92
Évolution annuelle des émissions de GES	-1.6 %
% de déchets recyclés	6.2 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	23'516
% femmes / Direction	6 % / 29 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	85 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING



C +

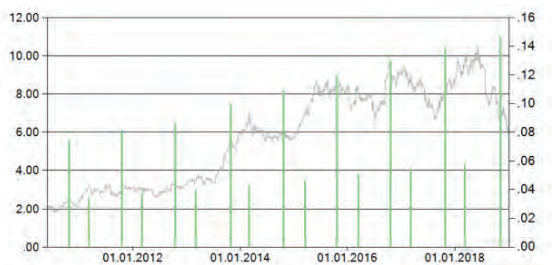
Pays	Grande-Bretagne	Mix player
Capitalisation boursière	435 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2018	475 Mio CHF	% environnement 47 %

Ricardo est une entreprise britannique active dans le Conseil Technique et Environnemental. Son expertise industriel s'adresse au développement de niche technologique de haute performance dans les domaines des Transports, de l'Énergie et des Ressources rares.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	10'179
Estimation	80'002
Coût d'acquisition	80'680
Valeur comptable	80'002

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	51.97
Évolution annuelle des émissions de GES	-18 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	2'718
% femmes / Direction	20 % / 25 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	63 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ISS-ekom 

N.A.

SHIMANO

SHIMANO

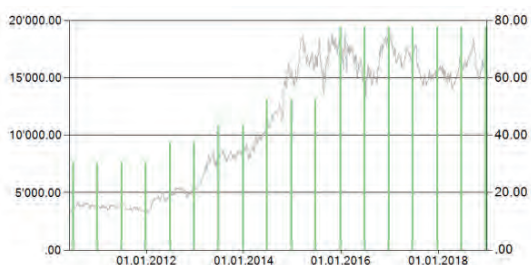
Pays	Japon	Leader player
Capitalisation boursière	13'676 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	3.1 Mia CHF	% environnement 81 %

Shimano est une société japonaise qui développe, fabrique et commercialise des composants destinés aux Vélos et à la Pêche.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

Quantité	2'920
Estimation	407'190
Coût d'acquisition	357'129
Valeur comptable	357'129

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios YEN CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	13'659
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOVERNANCE

% administrateurs indépendants	12.5 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

ISS-oekom

C +



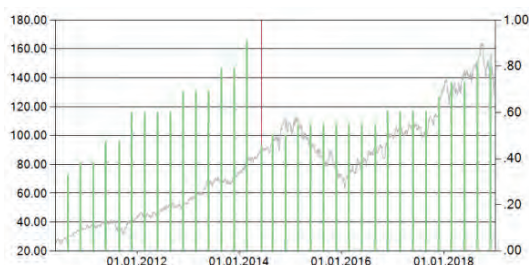
Pays	USA	Leader player
Capitalisation boursière	119'317 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2018	22.4 Mia CHF	% environnement 97 %

Union Pacific Corporation est une des sociétés de transports leaders du marché américain. Sa division Chemin de Fers dessert 23 États américains, soit les 2/3 du territoire. Son réseau offre un lien critique dans la chaîne de valeur nationale et internationale et permet ainsi de livrer des produits de manière sûre, efficace, efficiente en fuel et environnementalement responsable.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'705
Estimation	368'602
Coût d'acquisition	319'180
Valeur comptable	319'180

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO₂e/Mios USD CA)

516.47

Évolution annuelle des émissions de GES

2.6 %

% de déchets recyclés

0 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs

41'814

% femmes / Direction

6 % / 25 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants

92 %

Dualité PDG & Prés. CA

oui

ENGAGEMENT

Global Compact

x

Membre du CDP

✓

CORPORATE RATING

ISS-oekom

C +

Pays Suisse, Puidoux

Capital-actions 182'934 CHF

Année de fondation 2012

DEPSys est une start-up suisse qui a mis au point une plateforme de contrôle évolutive "en temps réel" pour la gestion du réseau électrique basse tension. Leur produit, le GridEye, est une solution modulaire destinée au Smart Grid, qui comporte des capteurs et des actionneurs intelligents répartis sur le réseau électrique. Le GridEye est capable de mesurer, calculer et communiquer les informations (alarmes, défauts, violations, statistiques, etc.) en provenance du terrain.



One-platform

Un quartier type équipé de GridEye

INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	8'916
Coût d'acquisition	605'991
Valeur comptable	605'991

Pays Suisse, Villaz-St-Pierre

Capital-actions 23'458'000 CHF

Année de fondation 2011

H. GLASS (aniennement G2e) est une société suisse active dans le design, l'ingénierie, la fabrication, le marketing et la vente d'un nouveau type de cellule solaires transparentes et colorées.

La société produit des cellules solaires basées sur la technologie DSC (Dye Sensitized solar Cells). Cette dernière a été développée par le professeur Michael Graetzel à l'EPFL de Lausanne, en Suisse. Cette technologie est souvent comparée à une sorte de photosynthèse artificielle. Pour répliquer cette photosynthèse, un processus chimique est utilisé à la place de l'utilisation de silicium conventionnel dans panneaux solaires. H. GLASS a élaboré un procédé de fabrication unique d'encapsulation des composants chimiques dans du verre. Un débouché majeur est le BIPV (Building-integrated photovoltaic), c'est-à-dire le photovoltaïque intégré à la production.



Application au
mobilier urbain :
76 modules installés à
Ouchy, en Suisse.

INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	18'090
Coût d'acquisition	262'610
Valeur comptable	180'900

MCE-5 DEVELOPMENT



Pays	France, Lyon
Capital-actions	1'973'086 EUR
Année de fondation	2000

MCE-5 est une société française active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de moteurs automobiles qui optimisent leur rendement, leur performance et leurs émissions polluantes.

La société a développé une technologie VCR (taux de compression variable) pour les moteurs de voiture. Celle-ci permet notamment d'adapter le volume de la chambre de combustion à la masse de gaz qu'on y introduit et ainsi d'optimiser la performance et le rendement ainsi que de réduire les émissions de CO².



La technologie de taux de compression variable VCRi de MCE-5 DEVELOPMENT

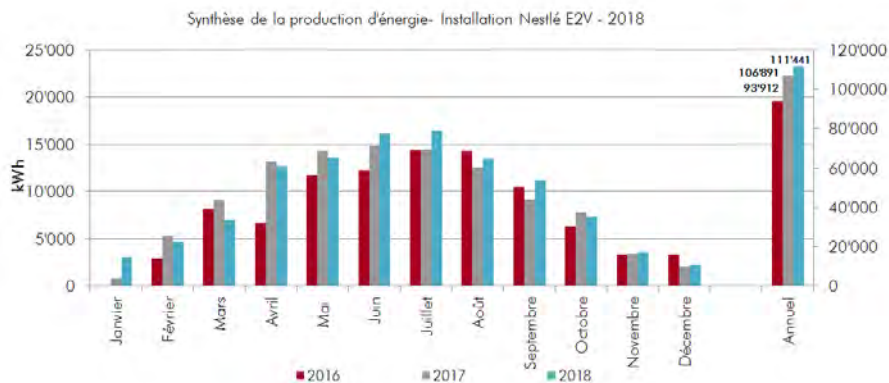
INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	12'420
Coût d'acquisition	576'948
Valeur comptable	576'948

Installation photovoltaïque

Localisation	Bâtiment Nestlé Entre deux Villes
Coût d'acquisition	230'555 CHF
Puissance	98 kWp
Nombre de panneaux PV	377
Mise en service	Septembre 2015
Rendement annuel escompté	100'000 kWh



Pays	Suisse
Capital-actions	1'000'000 CHF
Année de fondation	2016

Né en 2015, Ponzio Solar SA a pour vocation de concevoir et installer des solutions complètes dans les domaines des énergies renouvelables, notamment avec du solaire thermique et photovoltaïque.

Cette entreprise a bénéficié de l'expérience de sa société mère, Ponzio Engineering SA qui opère depuis 1970, elle a aussi bâti son savoir-faire avec le projet EcoThierrens, un complexe immobilier de 14 appartements et 2 bureaux entièrement autonome au niveau énergétique. Outre ses activités d'installateur, Ponzio Solar SA distribue une gamme de produits originaux et performants dans le domaine du solaire.



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	4'000
Coût d'acquisition	600'000
Valeur comptable	600'000

Pays Suisse, Prévèrenge

Capital-actions 1'123'093 CHF

Fondation 2013

TRS est une société suisse active dans le recyclage de pneus. Son objectif est de valoriser cette catégorie de déchets pour en faire une ressource commercialisable et durable.

Pour l'atteindre elle a développé plusieurs technologies brevetées couvrant toutes les étapes du recyclage, jusqu'à obtention d'une matière brute, à savoir, de la poudre de caoutchouc micronisée et dévulcanisée avec des propriétés de surfaces uniques qui lui permettent d'être réintroduites dans des produits de haute-qualité.



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	164'641
Coût d'acquisition	590'658
Valeur comptable	491'433



ÉTATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018
(avec comparatifs 2017)

(exprimés en CHF)

	<u>ANNEXE</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités	4	2'476'841	2'271'754
Actifs de régularisation		105'890	32'906
Total actif circulant		<u>2'582'731</u>	<u>2'304'660</u>
ACTIF IMMOBILISE			
Titres cotés, net	5/14	7'052'428	7'368'432
Participations non cotées	6	2'527'150	1'816'365
Prêt convertible	7	0	10'652
Infrastructures		<u>207'340</u>	<u>216'947</u>
Total actif immobilisé		<u>9'786'918</u>	<u>9'412'396</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>12'369'649</u></u>	<u><u>11'717'056</u></u>
PASSIF			
FONDS ÉTRANGERS A COURT TERME :			
Dettes à court terme		28'119	23'163
Passifs de régularisation et provisions à court terme		<u>15'906</u>	<u>170'634</u>
Total fonds étrangers à court terme		<u>44'025</u>	<u>193'797</u>
Total fonds étrangers		<u>44'025</u>	<u>193'797</u>
FONDS PROPRES :			
Capital-social	8	12'050'000	10'910'000
Réserve légale issue du bénéfice		157'449	97'585
Réserve facultative issue du bénéfice		<u>118'175</u>	<u>515'674</u>
Total fonds propres		<u>12'325'624</u>	<u>11'523'259</u>
TOTAL PASSIF		<u><u>12'369'649</u></u>	<u><u>11'717'056</u></u>

COMPTES DE PROFITS ET PERTES
DE L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018
(avec comparatifs 2017)

(exprimés en CHF)

	<u>ANNEXE</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
PRODUITS :			
Revenus des titres	9	176'346	138'020
Produits financiers		73	120
Commissions d'émission		34'500	21'000
Plus-value sur titres		635'516	944'099
Produits d'infrastructures		21'751	19'752
Produits exercices antérieurs et exceptionnels		20'502	9'745
		<u>888'688</u>	<u>1'132'736</u>
CHARGES :			
Honoraires professionnels	10	286'496	282'747
Intérêts et frais bancaires		18'149	32'974
Droit de timbre		11'500	7'000
Moins-value sur titres		405'213	132'924
Frais d'infrastructures / Exploitation		1'208	1'083
Amortissement infrastructures		9'606	9'607
Charges exercices antérieurs et exceptionnelles	13	7'190	1'595
		<u>739'362</u>	<u>467'929</u>
Résultat annuel avant impôts		149'326	664'806
Impôts directs		<u>31'468</u>	<u>149'353</u>
BÉNÉFICE ANNUEL		117'858	515'453
BÉNÉFICE (PERTE) AU BILAN, en début d'exercice		515'674	407'424
Dividende		(455'493)	(366'539)
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		(51'545)	(40'664)
Attribution à la réserve «Couverture des risques» art.29		<u>(8'319)</u>	<u>0</u>
BÉNÉFICE AU BILAN, en fin d'exercice		<u>118'175</u>	<u>515'674</u>

1. GÉNÉRAL

La société Coopérative ONE CREATION ayant son siège à Vevey et créée le 7 juin 2010 a pour but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTÉS

Base comptable - Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Code des obligations suisse. Seuls les comptes annuels approuvés par l'Assemblée générale ont force juridique.

Titres - Les titres sont portés au bilan au plus bas entre le coût d'acquisition et la valeur boursière, lorsque ceux-ci sont cotés.

Participations non cotées - Les participations non cotées sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements éventuels pour dépréciation de valeur durable.

Investissement en infrastructures - Les infrastructures sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements commandés par les circonstances. Les amortissements sont déterminés sur la durée de vie prévisible des installations de 24 ans et calculés selon la méthode linéaire.

3. NOMBRE DE COLLABORATEURS

La Société n'a aucun employé.

4. LIQUIDITÉS

Le montant des liquidités s'élève à CHF 2'476'841 (2017 CHF 2'271'754). Les dividendes reçus, une partie du produit des ventes réalisées ainsi que la part du capital social non investie ont été placées dans des parts de fonds monétaires à liquidité journalière en attente d'investissements futurs.

5. TITRES COTÉS, NET

	2018	2017
Titres cotés au coût d'acquisition	7'549'749	7'461'179
Provision pour moins-value	(497'321)	(92'748)
Titres cotés, net	7'052'428	7'368'432

6. PARTICIPATIONS NON COTÉES

Société	Droit de participation	Quantité	Détention	Devise	Valeur qualifiable CHF	Coût d'acquisition CHF	Provisions 2018	Valeur comptable CHF
Sociétés non cotées						sous-total		1'176'948
MCE - 5 Development SA								
TOTAL	Actions	12'420	0.22%	EUR	698'976	576'948		576'948
Ponzio Solar Facilities								
TOTAL	Actions	4'000	40.00%	CHF		600'000		600'000
Start-up confirmée						sous-total		180'900
H. Glass (ex-G2e glass 2 energy SA)								
TOTAL	Actions	18'090	0.77%	CHF	180'900	262'610		180'900
Start-up early-stage						sous-total		1'169'302
DEPys SA								
TOTAL	Actions	8'916	8.17%	CHF	1'433'158	605'991		605'991
Tyre Recycling Solutions SA								
TOTAL	Actions	164'641	1.47%	CHF	512'034	590'658		491'433
Stevia Growers SA International SCA								
TOTAL	Actions	4'961	< 1%	CHF	1	121'647		1
Swiss Hydrogen (Dépôt fiduciaire suite vente 12.2017)								
TOTAL	Dépôt			CHF				71'877
TOTAL SOCIÉTÉS NON COTÉES				CHF	2'825'068	2'757'852		2'527'150

MCE – 5 Development SA, Lyon - France, créée en janvier 2000, cette société est active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de moteurs automobiles qui optimisent leur rendement, leur performance et leurs émissions polluantes. Son capital social au 31 décembre 2018 s'élève à EUR 1'973'086,15. La participation s'élève à 12'420 actions, valorisée au dernier prix d'émission, soit 50 Euros.

H. Glass (ex-G2e glass 2 energy SA), Villaz-Saint-Pierre, Fribourg, est active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de cellules solaires à colorants. Créée en 2011, g2e glass2energy a changé son nom pour devenir H Glass. Ce changement est dû à un repositionnement marketing sur le marché mondial. H.Glass emploie plus de 50 collaborateurs dans différents secteurs. Ses équipes de chercheurs, de chimistes et son groupe d'ingénieurs processus et machines permettent à l'entreprise d'être autonome dans le développement de ses produits. Son capital-actions est de CHF 23'458'000 La participation s'élève à 18'090 actions, valorisées au dernier prix d'émission, soit CHF 10 par action.

DEPsys SA, Puidoux, est une start-up qui a mis au point une plateforme de contrôle évolutive « en temps réel » pour la gestion du réseau électrique basse tension. Leur produit, le GridEye, est une solution modulaire destinée au Smart Grid, qui comporte des capteurs et des actionneurs intelligents répartis sur le réseau électrique. Son capital-actions s'élève à CHF 182'934, suite à une augmentation effectuée en décembre 2018. La participation s'élève à 8916 actions, valorisées au dernier prix d'émission de CHF 160,74 par action.

Tyre Recycling Solutions SA (TRS), Gland, Vaud, est active dans le recyclage des pneus usagés. Les trois composants du pneu, à savoir, les fibres, le métal et le caoutchouc sont séparés par pulvérisation à l'eau. Le métal récupéré est revendu comme ferraille et les fibres pour de l'isolation. Le caoutchouc est quant à lui réduit à l'état de poudre micronisée et dévulcanisée avec des propriétés de surface uniques lui permettant d'être réintroduite dans des produits de haute qualité. Créée en 2013, son capital-actions est de CHF 1'123'093.70. La participation s'élève à 164'641 actions, valorisées au dernier prix d'émission de CHF 3,11 par action.

Stevia Growers SA International SCA, Luxembourg, a spécifiquement comme objet le développement du commerce et de l'industrie relative à la substance naturelle extraite de plantes dites stevia et de ses produits dérivés. Le 8.12.2015, le Conseil d'Administration de ONE CREATION a décidé d'amortir entièrement la participation.

Ponzio Solar SA, Thierrens, Vaud. Créée en juin 2016, la société Ponzio Solar Facilities a été investie en date du 22 mai 2018 pour un montant de CHF 600'000.- Aucune nouvelle transaction n'a eu lieu depuis et la société suit son cours de développement. Ponzio Solar SA développe, distribue et installe des produits innovants dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier des installations solaires photovoltaïques et thermiques.

Son capital-actions est de CHF 1'000'000. La participation s'élève à 4000 actions, valorisées au dernier prix d'émission de CHF 150.- par action.

7. PRÊT CONVERTIBLE

Tyre Recycling Solutions SA (TRS)

Au mois de mai 2017, il a été investi un montant de CHF 10'652 dans un emprunt convertible. L'intérêt couru sur 219 jours, au taux de 15% a été payé en date du 31.12.2017. Les 10'049 actions ont été converties en décembre 2018.

DEPsys SA

Au mois de novembre 2018, il a été investi un montant de CHF 100'000 dans un emprunt convertible. Cet emprunt ainsi que l'intérêt couru de CHF 132.60 ont été convertis en 716 parts le 12.12.2018.

8. CAPITAL-SOCIAL

Le capital social est composé de 1'205 parts de CHF 10'000 (2017 : 1'091 parts de CHF 10'000).

9. REVENUS DES TITRES

Les revenus des titres sont constitués des dividendes distribués par les sociétés cotées dans lesquelles la coopérative détient des parts. Pour les participations Start-up early stage, les revenus ont été constitués par les intérêts reçus de la société MCE-5.

10. HONORAIRES PROFESSIONNELS

La rubrique honoraires professionnels comprend :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Honoraires divers	709	10'908
Frais Assemblée Générale et marketing	50'726	38'611
Frais du Conseil d'administration	901	1'354
Honoraires d'audit et services liés	15'850	17'700
Honoraires de conseil et de gestion	160'699	156'550
Mandats administrateurs	57'610	57'624
Total	<u>286'495</u>	<u>282'747</u>

11. CALCUL DE LA VALEUR D'UNE PART SOCIALE

Le calcul de la valeur d'une part sociale s'effectue de la manière suivante :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Capital social	12'050'000	10'910'000
Réserve légale issue du bénéfice	149'130	97'585
Réserve "Couverture des risques" art.29 des statuts	8'319	0
Réserve facultative issue du bénéfice	<u>118'175</u>	<u>515'674</u>
Fonds propres	12'325'624	11'523'259
Nombre de parts enregistrées au registre des associés	<u>1'205</u>	<u>1'091</u>
Valeur d'une part sociale	<u>10'229</u>	<u>10'562</u>

12. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

Aucun événement important n'est survenu après la date du bilan.

13. CHARGES EXERCICES ANTÉRIEURS ET EXTRAORDINAIRES

La charge de CHF 7'189 représente principalement la contre-valeur d'une provision pour la vente de Swiss Hydrogen SA en décembre 2017. Un montant de provision en relation avec des indemnités dues aux collaborateurs de la société n'avait pas été provisionné correctement lors de la vente. L'ensemble des actionnaires ont participé, proportionnellement à leur participation, à la couverture des indemnités dues.

14. ESTIMATION, VALEUR D'ACQUISITION ET VALEUR COMPTABLE DES POSITIONS AU 31.12.2018

Sociétés cotées au 31.12.2018					
Quantité	Titres	Monnaie estimation	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
2'673.00000	AIR LIQUIDE	CHF	326'678.42	265'257.36	265'257.36
2'196.00000	AIR PRODUCTS & CHEMICALS	CHF	346'478.93	285'455.16	285'455.16
7'411.00000	APPLIED MATERIALS	CHF	239'190.71	251'530.75	239'190.71
1'435.00000	AURUBIS	CHF	69'892.18	72'145.66	69'892.18
28'294.00000	AVENTRON	CHF	251'250.72	250'245.20	250'245.20
2'450.00000	BADGER METER	CHF	118'852.48	64'051.37	64'051.37
49.00000	BELIMO HOLDING	CHF	193'060.00	136'132.72	136'132.72
7'563.00000	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	CHF	248'569.60	422'191.56	248'569.60
5'971.00000	CSX	CHF	365'710.34	280'336.13	280'336.13
3'447.00000	DANAHER	CHF	350'407.18	275'926.99	275'926.99
194'886.00000	DYNACOR GOLD MINES	CHF	240'535.17	310'123.31	240'535.17
929.00000	GEBERIT	CHF	355'156.70	357'554.48	355'156.70
7'481.00000	HALMA	CHF	128'113.81	90'386.97	90'386.97
11'257.00000	JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL	CHF	329'030.52	406'697.61	329'030.52
8'324.00000	JOHNSON MATTHEY	CHF	292'520.88	308'013.76	292'520.88
3'424.00000	KONINKLIJKE DSM	CHF	275'655.80	217'842.94	217'842.94
19'550.00000	KUBOTA	CHF	274'291.07	275'118.72	274'291.07
6'611.00000	KYOCERA	CHF	327'177.93	346'437.12	327'177.93
76.00000	LEM HOLDING	CHF	79'648.00	62'880.94	62'880.94
8'200.00000	MATSUDA SANGYO	CHF	107'274.91	117'294.74	107'274.91
888.00000	MAYR-MELNHOF KARTON	CHF	110'077.25	99'326.13	99'326.13
24'992.00000	NIBE INDUSTRIER 'B'	CHF	252'655.56	208'420.41	208'420.41
10'179.00000	RICARDO	CHF	80'002.09	80'680.95	80'002.09
28'240.00000	ROTORK	CHF	87'788.42	74'266.46	74'266.46
33'815.00000	RPS GROUP	CHF	57'739.13	114'115.46	57'739.13
4'207.00000	SCHNEIDER ELECTRIC	CHF	283'128.93	315'080.18	283'128.93
155.00000	SGS NOM.	CHF	342'550.00	326'624.75	326'624.75
2'920.00000	SHIMANO	CHF	407'119.36	357'129.61	357'129.61
93'900.00000	SOUND GLOBAL	CHF	26'010.69	37'943.60	26'010.69
7'385.00000	SPECTRIS	CHF	211'308.38	218'209.55	211'308.38
6'492.00000	SWECO 'B'	CHF	142'132.26	131'462.38	131'462.38
5'466.00000	TOMRA SYSTEMS	CHF	121'219.40	76'326.59	76'326.59
6'233.00000	UMICORE	CHF	244'859.21	182'903.11	182'903.11
2'705.00000	UNION PACIFIC	CHF	368'602.60	319'180.06	319'180.06
248'100.00000	WASION HOLDINGS	CHF	119'018.76	125'030.97	119'018.76
1'666.00000	WATTS WATER TECHNOLOGIES 'A'	CHF	105'980.38	87'425.50	87'425.50
	TOTAL	CHF	7'879'758.77	7'549'749.20	7'052'428.43

PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI
DU BÉNÉFICE AU BILAN

(exprimés en CHF)

Le Conseil d'administration de ONE CREATION propose de répartir le bénéfice au bilan au 31 décembre 2018, s'élevant à CHF 118'175.47 comme suit :

- Attribution à la « Réserve générale» (10% du Bénéfice net, Art. 29, Al. 1)	11'785,80
- Dividende (jusqu'à 4% du Capital-social, Art. 29, Al. 2)	106'281,00
- Report du solde à compte nouveau	108,67
Total	118'175,47

Soit un dividende par part de CHF 88,20 pour les associés enregistrés au 31 décembre 2018.

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale des Associés de
ONE CREATION Coopérative, Vevey

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de ONE CREATION Coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

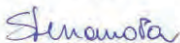
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Simona Terranova
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable



Fanny Doan
Expert-réviseur agréée

Genève, le 7 mars 2019

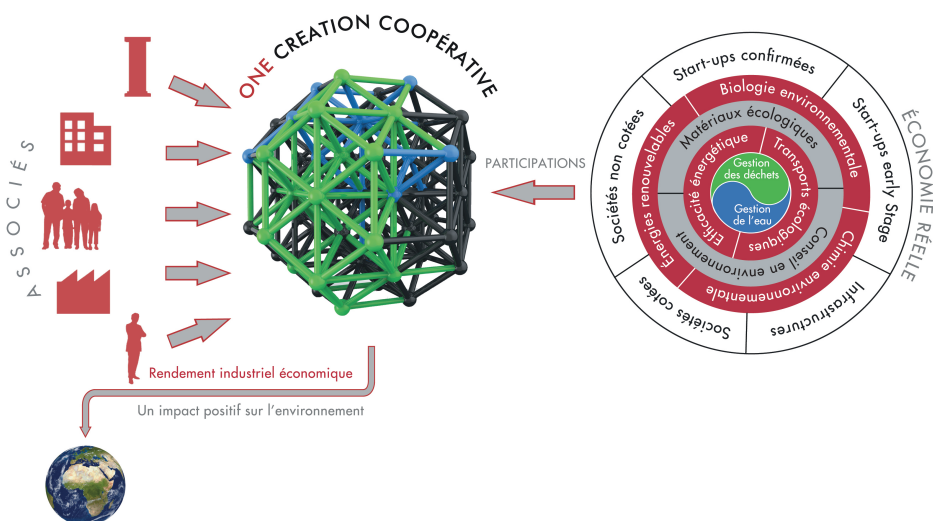
STE/FD/lpi

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

ONE CREATION PLUS QU'UNE RELATION DE CONFIANCE

La Coopérative représente une opportunité pour un positionnement stratégique dans des secteurs porteurs de développement et de croissance économique.



De par l'organisation de celle-ci, l'associé est en lien direct avec le marché au travers de ONE CREATION et ne se trouve pas confronté à des pertes de valeurs par le cumul de frais de structures intermédiaires, tel qu'on le retrouve dans des organismes sous forme de fonds de placement.

ONE CREATION intervient en tant que propriétaire direct des participations dans lesquelles elle est investie et a ainsi une approche de société holding. Les nouvelles dispositions fiscales en cours d'élaboration vont conduire à une future réduction de la charge fiscale des sociétés et ainsi impacter positivement la rentabilité, ce qui va rendre encore plus efficient ce type de structure.

L'ensemble des interactions conduit à une totale transparence du cycle de développement et permet de construire une relation de confiance en sus des retours sur investissement et environnementaux.

ONE CREATION PLUS QU'UNE OPPORTUNITÉ

Conformément à l'article 3 des statuts - admission de la qualité d'associé – toute personne, suisse ou étrangère, physique ou morale ou communauté ou institution de droit public ayant la personnalité juridique, peut demander son admission en qualité d'associé...

Cette spécificité de ONE CREATION en fait un organe qui regroupe l'ensemble de la communauté des investisseurs qui constitue notre univers de développement économique et social.

UN INCUBATEUR POUR UN INVESTISSEMENT ÉCONOMIQUE RÉEL

L'investissement¹ est une dépense ayant pour but de modifier durablement le cycle d'exploitation de l'entreprise ; à la différence d'une charge, il n'est pas détruit par celui-ci. Investir revient en effet pour celui qui s'y décide à renoncer à une consommation immédiate pour accroître ses recettes futures... L'investissement est donc un processus fondamental dans la vie de l'entreprise, qui engage durablement celle-ci. Si dans un premier temps, il grève fréquemment les états financiers de l'entreprise, lui seul permet d'assurer sa croissance à long terme...

Le placement² représente une opération consistant à immobiliser des capitaux sur une durée plus ou moins longue pour en tirer des revenus. Ces deux définitions sont représentatives de la nuance entre l'acte de considérer des avoirs en tant qu'associés de ONE CREATION versus un fonds de placement ou toute autre démarche qui implique d'acheter des titres en bourse.

Le placement, dans la définition ci-dessus retenue et subsidiairement admise par les marchés financiers, est réducteur au simple acte de « parquer » des moyens financiers, pour un temps donné, en vue d'en maximiser un pur profit financier. L'investissement induit clairement un acte devant tendre à se positionner dans la durée, pour un objectif économique défini, afin de contribuer à une création de valeur qui permettra de générer des retours financiers effectifs. On peut parler de processus. Ce qui représente un ensemble d'actes se déroulant dans le temps, produisant des résultats précis et mesurables.

¹ Les Echos.fr < LEXIQUE FINANCIER

² www.banque-info.com/lexique-bancaire/p/placement

640662 5



CONTAINER
0 8 25 9 50 9 20

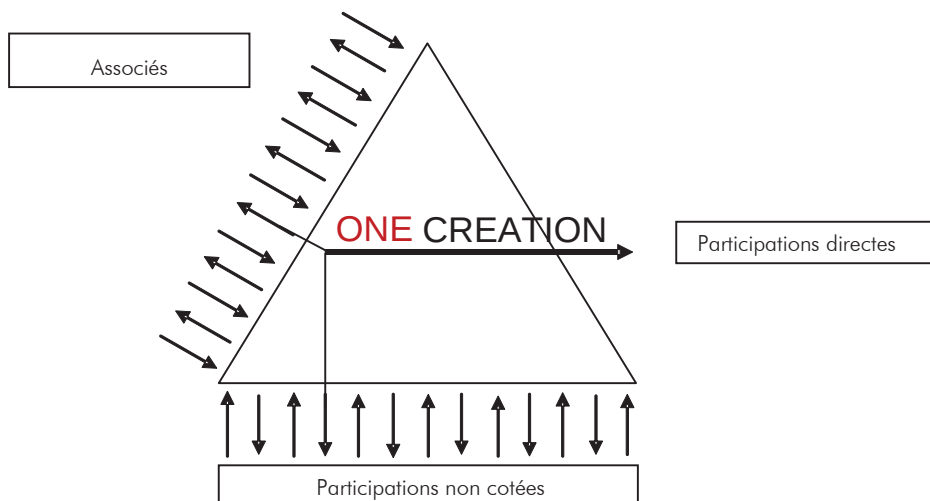
RACE FOR WATER

A FOUNDATION TO PRESERVE WATER

2.9m
9'6"

UN ENSEMBLE D'ACTES

L'incubateur est une structure d'appui à la création d'entreprises qui a pour objectif de transformer une idée innovante en entreprise performante.



Au travers de la Coopérative, l'associé est au bénéfice d'une diversification des avoirs qu'il y aura engagés. Comme le veut le modèle même, la répartition du capital social constitué se fait au travers de différentes opportunités. Si les valeurs cotées en bourse sont individuellement accessibles pour tout un chacun, le processus de sélection permet de construire un portefeuille de participations bien diversifiées qui assurent un rendement de base. Pour les sociétés non cotées et les « start-ups », sous réserve d'un lien spécifique préétabli avec tout associé, celles-ci ne sont accessibles qu'au travers de la Coopérative.

Dans ce contexte, ONE CREATION représente une forme « d'incubateur ». En effet, l'accompagnement « copropriétaire » permet de disposer de la création d'une base d'informations qui permettront de suivre l'évolution de chaque société. Lorsque l'une ou l'autre souhaitera, si tel est le cas, développer le cercle de ses actionnaires, il sera proposé aux sociétés de passer au travers de la communauté ONE CREATION pour s'adresser à ses propres associés. Il sera ainsi possible de pouvoir initier des prises directes. C'est dans ce sens que la Coopérative représente pour chaque associé un incubateur à double sens. Pour le premier, cela offre un suivi de chaque prise de participation et ainsi diversifier les opportunités et potentiels.

Pour le second, il y a bien une action avec un impact direct dans l'économie réelle que de disposer d'un patrimoine diversifié dans le cycle de « Recherches & Développements », industrialisation, production et proposition au marché de produits/servies innovants et représentant une évolution effective d'une économie sans cesse en construction et mutation. La transformation d'une idée innovante devient concrète et la création d'entreprises avérée. Nous pouvons ainsi faire le lien entre la nécessité de construire ONE CREATION selon le concept des réseaux sociaux et d'intégrer dans son modèle d'affaires la notion de « crowdfunding » puisque les sociétés non cotées et start-ups dans lesquelles il y a des engagements seront à même de s'adresser à une communauté qui se concentre sur un modèle d'affaires qui a fait ses preuves et qui se positionne dans des secteurs économiques de croissance.

DEVENIR ASSOCIÉ POUR CONSTRUIRE UN CAPITAL



POUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Lorsque le besoin de concilier un développement durable avec les attentes des actionnaires et une rentabilité croissante devient une nécessité, ONE CREATION offre une alternative innovante.

Sans sacrifier le rendement des fonds propres d'une entreprise, ONE CREATION offre un «label» pour un engagement de développement économique durable et socialement responsable.

Un avantage spécifiquement pour des industries dont la fonction économique est polluante, car elle répond à une forte demande du consommateur.

En devenant associé à ONE CREATION et en prenant l'engagement d'accompagner la démarche initiée pour un certain niveau et une durée significative, il est possible ainsi de mettre en place un levier d'engagement face aux évolutions climatiques et environnementales. Une participation dans un concept de responsabilité partagée, mais différenciée en fonction, notamment de la volonté de devenir un acteur engagé, malgré les contraintes structurelles existantes.

Pour les sociétés ayant un programme en lien avec une approche durable, le soutien à ONE CREATION répond à une forme de mise en œuvre qui permet de réaliser un effet de levier de renforcement de tout engagement.



POUR LES INSTITUTIONNELS

Le vieillissement de la population, le défi des régimes de retraite. De par son concept de prises de participations à long terme et sa volonté de miser sur la croissance du rendement des entreprises soigneusement sélectionnées, ONE CREATION permet de ne pas prêter un futur proche qui devrait, sans ce type d'approche, décapitaliser pour garantir le paiement des retraites. La Coopérative a une vision d'accompagnement de l'industrie en pleine compatibilité avec la pérennisation des régimes de retraite.

ONE CREATION leur permet d'investir dans des sociétés offrant une croissance durable responsable ainsi que de soutenir l'activité économique tout en leur assurant un revenu récurrent et croissant.

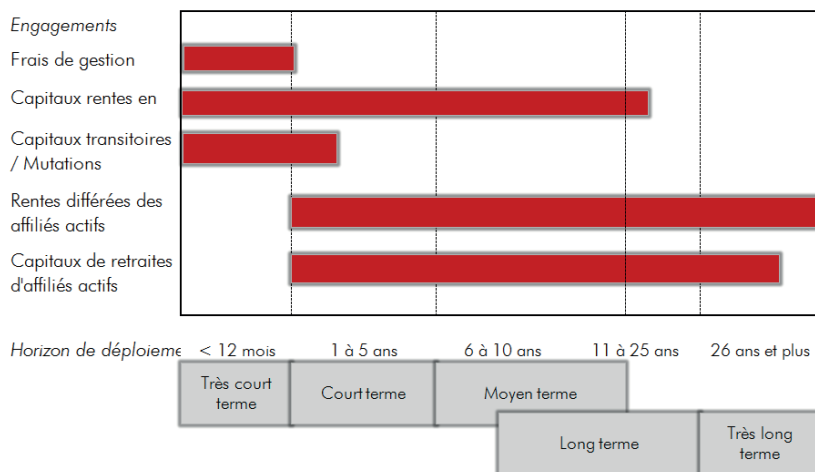
Chaque régime de retraite doit gérer et contrôler soigneusement les placements qu'il opère. Il doit veiller à assurer la sécurité de la réalisation de ses buts en matière de sécurité sociale offerte, en tenant compte aussi bien de ses actifs, que de ses engagements, ainsi que de l'évolution future prévisible de l'effectif des personnes aux bénéfices de prestations en cours ou en devenir.

Dans ce descriptif, il ressort deux éléments fondamentaux, à savoir que l'objectif premier d'un régime de retraite est bien de garantir des revenus de substitution d'un salaire à tout bénéficiaire.

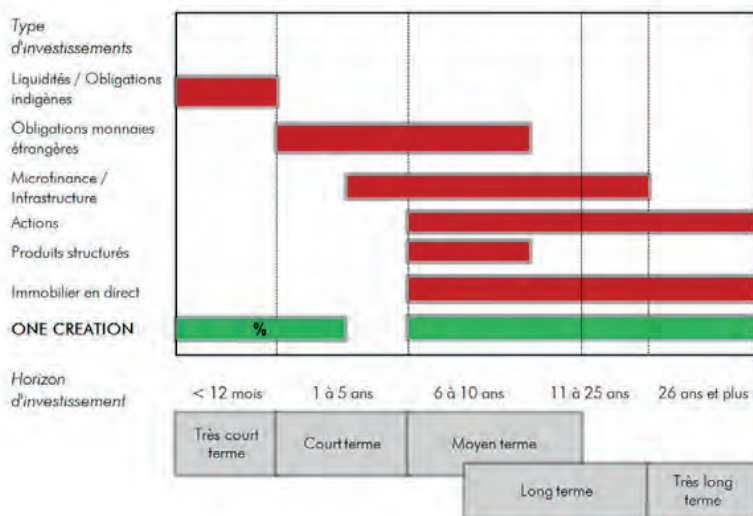
Et en deuxième, qu'il y a une nécessité de placer les capitaux de couverture des prestations, lorsque ceux-ci sont formalisés par un capital financier, dans l'économie avec un risque mesuré, compte tenu des contraintes liées à un effectif pouvant être fluctuant.

DES PLACEMENTS À COURT, MOYEN ET LONG TERMES

Sur le premier tableau, il est relevé les horizons d'utilisation de moyens financiers, dont les régimes de retraite doivent disposer (voir graphique ci-dessous).



Dans ce contexte, ONE CREATION représente une opportunité d'investissement transversale à travers le temps et les opportunités offertes par le marché. Nous en relevons le contexte sur le tableau de la page suivante.



L'horizon d'investissement pour des régimes de retraite, comme nous l'avons vu, varie en fonction de la structure des effectifs et de l'horizon de temps disponible. Selon ces paramètres, il convient de répartir les actifs financiers, et il convient de respecter le principe d'une répartition appropriée des risques; les disponibilités doivent, en particulier, être réparties en différentes catégories de placements ainsi qu'entre plusieurs régions et secteurs économiques.

ONE CREATION, UN PLACEMENT AUX MULTIPLES VISAGES

Lorsque la Coopérative verse un dividende, cela permet de répondre à une exigence de besoins à court terme de liquidités. Sous réserve que celui-ci ne soit pas encore toujours récurrent. Le risque sur le capital est proche à un risque d'obligations indigènes.

Les actions peuvent fortement augmenter; mais à toute hausse importante, le risque inverse existe. Des baisses de près de 50% ont été plusieurs fois enregistrées depuis ces trente dernières années. ONE CREATION en subira une partie de la baisse en l'état actuel. Le rendement est appelé à croître en fonction des secteurs économiques retenus. Un produit structuré peut ne pas rapporter de rendement, suivant sa construction, et ceci pour des années, parfois sur 10 ans d'investissement. La Coopérative participe à des investissements pouvant impacter des infrastructures, ce qui diversifie son risque de développement global.

ONE CREATION, en considérant des titres cotés et non cotés, est aussi structurée dans une approche permettant de participer au développement direct dans l'économie réelle. Cette spécificité fait que la Coopérative représente une réelle alternative d'investissement pour les régimes de retraite et ceci en congruence avec les obligations d'engagement et de répartition de risque des investissements.



POUR LES PERSONNES INDIVIDUELLES

Une opportunité de construire une « épargne capital » à plusieurs facettes...

Il est conventionnellement admis que l'épargne correspond à la partie du revenu d'une personne privée, d'un ménage voire d'une entreprise qui, pour une période donnée, n'est pas affectée à la consommation immédiate. Selon nos aspirations, envies, capacités financières, besoins à court, moyen et long termes, les économies constituées pourront être mises en attente de « consommation » sous plusieurs formes.

L'épargne et son utilisation sont une valeur qui permet de se projeter à de multiples horizons, et envisager la constitution de projets propres (voir tableau ci-dessous).

Cette épargne peut prendre des formes multiples et diversifiées, dont les principales sont : le compte d'épargne, le placement à terme, les obligations de caisse/bancaires, le compte de prévoyance, l'investissement boursier, l'assurance-vie épargne, l'assurance-vie placement, les métaux précieux, un bien immobilier, une collection, etc.

... des risques propres

Chacune des offres du marché a des risques spécifiques en termes de sécurité du placement et des revenus, intérêts, gains qui peuvent découler de leur utilisation et selon la durée d'immobilisation. Le risque « zéro » existe-t-il ? On doit admettre que l'évolution de notre société et des différentes crises immobilières, financières, économiques qui se succèdent, la considération du non-risque devient de plus en plus éloignée. Certaines options proposent des solutions qui garantissent le capital investi. Il convient là aussi de relever que, pour un montant affecté à une solution proposée, quel sera le capital effectif investi, pour quelle durée et pour quels rendement et prestations liées (polices d'assurance-vie, placements).

En effet, si nous prenons l'exemple d'une assurance-vie, il y a des prestations liées qui ont un coût de constitution. Pour une prime versée, la plus grande partie sera déployée pour construire un capital, une autre partie non négligeable pour couvrir des prestations éventuelles en cas de survenance de cas d'assurance selon les conditions de conclusion du contrat et une dernière partie de prime pour des frais d'administration et de gestion. Dans ce cas précis, le capital constitutif de l'épargne ne correspond pas au 100% des moyens versés. De même que le rendement qui sera acquis sur la durée du contrat qui peut être de plusieurs décennies, sera totalement tributaire du développement économique.

Si l'on parle d'épargne pure et simple, celle-ci sera au bénéfice de la garantie que peut offrir, en cas de faillite, l'établissement dans laquelle elle est déposée par exemple, pour une banque. Pour ce type de société, il est à relever que l'histoire nous a appris que le risque zéro n'existe pas. Et pour la rémunération de cette épargne, celle-ci est au niveau de ce que le développement économique et la création de richesse peuvent apporter.

Pour le dernier exemple, un placement en actions en bourse l'est encore moins, car l'histoire depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale nous a démontré que des actions peuvent perdre en général jusqu'à 50% de leur valeur sur des périodes s'étendant, pour la plus longue, sur cinq années.

Il a été même réalisé depuis 2001 un rendement de 0% sur des investissements en actions, et ce pour une période de 10 ans.

Une alternative avec ses spécificités

ONE CREATION Coopérative permet de construire un capital fondé sur le développement économique avec ses propres risques.

Si le risque « zéro » n'existe pas pour les éléments relevés précédemment, il en est de même pour la Coopérative. Simplement, ceux-ci sont différents et se diversifient par rapport à l'offre du marché.

Devenir associé de la Coopérative, ce n'est pas commettre un acte d'épargne au pur sens du terme, mais c'est s'engager en tant que partie prenante et acteur de l'économie réelle, construire une part de fortune propre et recevoir un retour sur investissement en ligne avec le développement économique.

L'évolution de notre Société est confrontée au défi majeur de ne pas donner uniquement de l'importance au court terme, au jour qui vient ou à la semaine en cours, mais bien s'autoriser de penser au-delà. Si cet axiome est acquis, comment est-il possible de l'implémenter dans une démarche active ?

Le développement économique se construit dans un mouvement perpétuel d'évolution. ONE CREATION Coopérative s'inscrit dans cette mouvance qui fait que le temps prend tout son sens et qu'il devient possible de construire un patrimoine qui permettra de construire un patrimoine qui repose sur les fondements de la création d'entreprise, d'emplois, de dynamique dans le domaine de la « Recherche & Développement » soit la construction et l'évolution de notre Société.

Ces spécificités font que dans la durée, une participation en tant qu'associé de ONE CREATION permettra de participer, entre autres, à un retour sur investissement.

Compte tenu que la Coopérative s'investit dans le capital de sociétés aussi bien cotées que non cotées, cela induit que la valeur intrinsèque d'une part peut fluctuer négativement pour une période conjoncturelle spécifique et redistribuer les rendements de son engagement lors d'autres périodes favorables.

... tout en diversifiant son patrimoine, respectivement investissements

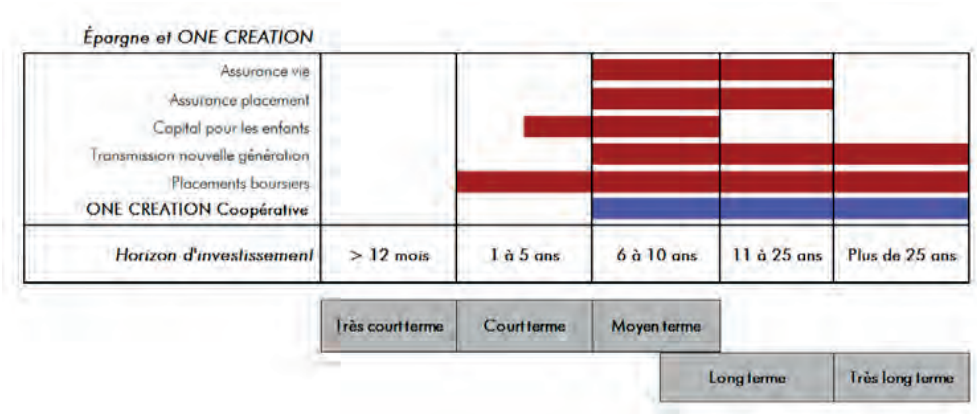
Comme pour des fondations de famille, la préservation du patrimoine est une des composantes des défis à relever.

Selon tout un chacun, les objectifs patrimoniaux pourront différer. Néanmoins, en fonction de chaque élément constitutif de celui-ci, il en découle des temps plus ou moins objectifs de possibilités de diversification au travers de multiples opportunités d'investissement.

ONE CREATION Coopérative s'inscrit à plusieurs niveaux. Pour le premier, le très court terme, par la redistribution des gains économiques réalisés (lorsque les éléments propres à leur réalisation sont réunis), un associé est ainsi au bénéfice d'un retour sur investissement immédiat avéré. Pour le deuxième, la part de patrimoine qui est souscrite en capital social peut se concevoir sur une durée à court et moyen termes puisqu'une sortie est possible à la fin de chaque exercice social. Pour le troisième niveau, une position financière de structure familiale à long et très long termes est totalement en phase avec la préservation du patrimoine, le développement de celui-ci, et sa transmission.

ONE CREATION Coopérative représente une alternative innovante, au travers d'une structure plus qu'éprouvée, et génératrice de création de richesse dans la durée.

En considérant les disponibilités d'investissement offertes par le marché, la Coopérative peut s'insérer à plusieurs niveaux, sans reproduire chaque opportunité, mais bien en étant une diversification spécifique (voir tableau ci-dessous). Le conseil de l'un de nos collaborateurs, et le rapport annuel permettent de disposer d'une qualification détaillée et spécifique.





Un soutien à l'économie réelle...

Une participation au capital social de ONE CREATION offre de multiples opportunités de construire un investissement durable. Nous pouvons en citer sept piliers soutenant un développement concret d'investissements dans l'économie réelle :

- 1) Investissement dans des entreprises qui ont un impact positif sur l'environnement.
- 2) Création d'une relation de copropriétaire plutôt que de co-investisseur.
- 3) Exclusion de la spéculation de recherche de profit à court terme.
- 4) Considération d'une gouvernance affirmée en relation avec un associé égal un droit de vote.
- 5) Intégration du temps comme meilleur allié d'un investissement dans l'économie réelle.
- 6) Soutien de projets de tiers œuvrant dans le même sens que ONE CREATION lorsque les associés ont eu une rémunération fondée.
- 7) Une totale connaissance des tenants et aboutissants du développement tant à court terme qu'à moyen et long termes.

L'évolution de notre société est confrontée à un défi majeur, à savoir qu'il ne faut pas donner uniquement de l'importance au court terme, au jour qui vient, où à la semaine en cours, mais bien s'autoriser à penser au-delà.

Le développement économique s'inscrit dans un processus de vie unique. Les intrications sont multiples et fondent une valeur spécifique qui soutient une solidarité entre le végétal, l'animal et l'humain. Ce dernier construit son développement au travers de plusieurs générations et en considérant le tout, il en perpétue le sens et en construit un mouvement perpétuel d'évolution.

L'investissement durable est une démarche qui, dès lors qu'il est adopté, fait que le temps prend tout son sens et qu'il devient possible de construire un patrimoine qui permettra de générer un rendement non seulement environnemental et social, mais également économique et par voie de conséquence financier.

Donner le temps au temps, c'est bien prendre en compte que, lorsque vous plantez un arbre, rien ne pourra en accélérer sa pousse, mais tout est réuni pour en assurer une croissance soutenue, en fonction de l'essence d'origine considérée.

ONE CREATION Coopérative s'inscrit dans cette conjonction entre le temps long, la création d'un patrimoine qui se développe sur le long terme, sans négliger de redonner les fruits annuels de ses prises de participations et en y considérant une biodiversité économique de ses propres investissements, qui en font une innovation financière durable en elle-même et tournée vers l'innovation créatrice constructive, qui préserve et crée des emplois.

.. tout en créant une richesse patrimoniale sur le long terme...

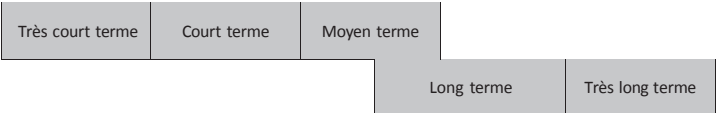
Les fondations et Family Offices se doivent de considérer une vision de préservation du patrimoine. Ces structures existent, pour la majorité, grâce à des entreprises familiales transmises par des aïeux au profit de ceux-ci et des générations futures.

Le patrimoine constitué s’inscrit bien dans le temps long et sur les fonds baptismaux de l’économie réelle. Parfois, ces entreprises d’origine ont été vendues à des tiers et le capital en résultant se doit d’avoir la même fonction de perpétuation pour ceux qui en sont les récipiendaires présents, de même qu’il en est recherché d’en construire une transmission aux des-cendants.

Sur le tableau qui suit, sans être un non exhaustif, il est relevé ce à quoi un patrimoine acquis doit permettre de couvrir.

Objectifs patrimoniaux

Besoins courants					
Éducation des enfants					
Entreprise privée					
Lo-gement privé					
Besoins spécifiques (voiture, bateau, ...)					
Collections					
Transmission à la nouvelle génération					
Philanthropie					
Développement d'une société durable					
Frais d'administration (famille/fortune)					
Horizon d'investissement	< 12 mois	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 25 ans	Plus de 25 ans



Selon tout un chacun, les objectifs patrimoniaux pourront différer. Néanmoins, en fonction de chaque élément constitutif de celui-ci, il en découle des temps plus ou moins objectifs de possibilités de diversification au travers de multiples opportunités d’investissement.

ONE CREATION Coopérative s’inscrit à plusieurs niveaux. Pour le premier, le très court terme, par la redistribution des gains économiques réalisés (lorsque les éléments propres à leur réalisation sont réunis), un associé est ainsi au bénéfice d’un retour sur investissement immédiat avéré. Pour le deuxième, la part de patrimoine qui est souscrite en capital social peut se concevoir sur une durée à court et moyen termes puisqu’une sortie est possible à la fin de chaque exercice social. Pour le troisième niveau, une position financière de structure familiale à long et très long termes est totalement en phase avec la préservation du patrimoine, le développement de celui-ci, et sa transmission.

En effet, dans la mesure où le développement économique, par le biais des entreprises, est le fondement de la Société en général, depuis la seconde révolution industrielle, ONE CREATION Coopérative représente une alternative innovante, au travers d'une structure plus qu'éprouvée, et génératrice de création de richesse dans la durée.

... avec un risque maîtrisé et diversifié propre à ONE CREATION

Un des éléments qui prend de plus en plus d'importance avec le temps est celui de la maîtrise du risque. Celui-ci est à plusieurs niveaux. Il y a le risque purement de fluctuation de la valeur souscrite en capital. De par son développement tant dans des entreprises cotées que non cotées (confirmées ou start-ups en développement ou confirmées), la valeur intrinsèque du capital social fluctue beaucoup moins que ses pairs. En contrepartie, il n'y aura pas de hausse significative, mais bien une rémunération acquise chaque année où des gains économiques auront pu être réalisés.

Il y a un risque économique. Celui-ci est parfaitement diversifié au travers de neuf secteurs économiques qui représentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne. En conséquence, un positionnement au travers de ONE CREATION s'inscrit dans l'un des deux plus importants thèmes d'évolution positive de notre économie.

Il y a un risque de non-rémunération du capital, lorsque l'économie ne permet pas de distribuer un rendement économique. ONE CREATION aura raccourci au maximum sa phase de développement initiale et a été à même de distribuer pour ses quatrième et cinquième années des dividendes de qualité, car découlant directement de sa stratégie de développement.

Il y a un risque spécifique aux entreprises investies. Mais celui-ci est réduit par le fait que plus les sociétés cotées sont en hausse, plus il y sera investi dans des entreprises de Private Equity (placements privés) et à l'inverse, il sera acquis de plus en plus de valeurs dans les entreprises cotées, ce qui permet d'augmenter les dividendes économiques que la Coopérative peut percevoir de ses participations.

Cette manière de considérer le risque est exclusive à ONE CREATION Coopérative et nos cinq exercices (six ans d'existence à fin juin) permettent d'en qualifier l'amplitude.

Une réelle opportunité de construction de patrimoine familial

Au travers du présent développement, nous avons voulu ainsi relever l'importance de considérer une position dans ONE CREATION Coopérative dans la diversification d'un patrimoine familial. Selon les propos que les résultats du passé ne sont pas une garantie à futur, ceux-ci s'appliquent également à toute forme de positions qui peut être réalisées dans n'importe quel type d'investissement, soit aussi bien au travers d'une entreprise familiale, d'un investissement boursier ou encore dans toute autre valeur négociable.

ONE CREATION offre une alternative innovante au travers d'une des plus anciennes structures éprouvées au cours des siècles.

En souscrivant au capital social de la Coopérative, une structure familiale devient non seulement un acteur du développement économique, mais également un acteur engagé des évolutions technologiques qui seront les leviers de croissance d'aujourd'hui et de demain et qui offriront à tout un chacun une préservation et un développement patrimonial en lien avec l'économie réelle.

Une préservation et un développement d'emplois et création d'entreprises qui sont le fondement même de notre société.



POUR LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Pour le développement d'un partenariat économique d'utilité publique.

La préservation de l'environnement est une préoccupation importante des collectivités publiques. Devenir associé, c'est favoriser un développement économique respectueux de l'environnement ainsi que la création d'emplois.

Un soutien à la promotion de l'expansion des technologies de l'environnement et une réponse à l'attente de la population qui souhaite une responsabilisation de la finance.

Plusieurs collectivités publiques sont signataires de l'« Agenda 21 ». Celui-ci agit selon 6 axes d'engagement :

- Lutte contre le réchauffement climatique.
- Préservation de la biodiversité.
- Respect aux filières environnementales et à l'économie sociale.
- Coopération internationale.
- Éducation au développement durable.

ONE CREATION dans sa philosophie couvre l'ensemble de ces défis. La participation de collectivités publiques est une confirmation qu'il est possible de réunir tous les acteurs du changement et de permettre ainsi de mobiliser des moyens par différents biais, dont spécifiquement la finance et l'économie au moyen d'une structure juridique qui respecte le droit individuel, indépendamment des conditions d'encadrement et de vie de chacun, à une vie en harmonie avec des principes d'équité entre tous.

ONE CREATION a fondé un diagnostic sur le développement économique et ses intrications avec la finance, elle en a conçu un plan d'action qui se renforce par toute nouvelle adhésion de nouveaux associés.

Une collectivité publique contribue ainsi directement au développement économique durable et devient un exemple citoyen.

GOUVERNANCE

COOPÉRATIVE ET FINANCE, UNE AVANCÉE EN MATIÈRE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le développement durable est une composante majeure de l'évolution de nos économies

L'OCDE en octobre 2001 posait la question du « Comment pouvons-nous répondre aux besoins d'aujourd'hui, sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir à leurs propres besoins ? » Tel est le défi du développement durable !

La finance demeure le sang de l'économie

Repenser le temps long, évoluer vers une finance positive nécessite de disposer de structures adaptées. Une réponse est la Coopérative en tant qu'avancée en matière de gouvernance d'entreprise *Corporate Governance*, en regard du rôle et de la responsabilité du secteur financier dans l'avancement/développement d'une croissance économique durable.

Au travers de son concept et de son développement, la Coopérative par sa forme d'investissement, encourage une finance durable et des investissements à long terme. Une durée nécessaire pour mettre en place le processus de création de valeur. La Coopérative est un acteur permettant d'accroître l'ampleur de la finance durable. Comme ce rapport permet de le développer, la Coopérative construit une relation entre les risques environnementaux, sociétaux et la valeur d'un portefeuille de titres que constitue toute personne morale ou physique, et ce pour des raisons différentes, mais bien dans la perspective d'accompagner le développement économique.

L'économie réelle en tant que garant du fonctionnement de la structure de l'État

ONE CREATION se positionne clairement dans l'économie réelle. Il convient de disposer des moyens financiers permettant de créer des emplois dans tous les secteurs que l'économie offre. Ceci est indispensable pour que le fonctionnement d'une économie sociale dispose d'une dynamique permettant à tous les acteurs de se développer et assurer non seulement un présent effectif, mais bien un avenir en adéquation avec un équilibre entre toutes les parties prenantes. La Banque des Règlements Internationaux (BRI) a publié en 2014 une étude statistique sur les montants engagés dans des produits dérivés dans le monde en 2013. Il ressort de cette étude que les sommes engagées dans des valeurs sans contrepartie de l'économie réelle sont de 710 000 milliards de dollars. Cela ne représente pas moins que 44 fois le PIB des États-Unis pour la même année. Depuis 2008, cette somme a enregistré une croissance de 20%, ceci expliquant cela, l'économie créatrice d'entreprises et d'emplois a plus que besoin de moyens effectifs et non de dérivatifs.



© 2015 Olivier Ferrari

Une approche d'une économie sociétale circulaire permet de formaliser les acteurs du développement sociétal de notre société. Si l'État est le gardien des lois, il n'en reste pas moins que celui-ci ne peut pas avoir d'avenir sans la contribution de l'entreprise. Cette dernière, par l'emploi qui supporte la production, assure le soutien à la construction, au maintien et au développement de chacun et des familles. Cela permet à la fiscalité de formaliser le socle de financement de la structure de la collectivité. Les retraités sont principalement des consommateurs avisés qui contribuent aussi, et de manière exponentielle à futur, aux espèces nécessaires au maintien de l'État. Celui-ci n'est qu'un consommateur, accaparant la substance financière que l'économie et la société doit lui assurer pour qu'il contribue aux bonnes décisions pour un fonctionnement durable du système.

En considérant cette structure circulaire, on comprendra encore plus la nécessité d'assurer un soutien à l'économie réelle, car celle-ci est au cœur du déploiement de l'ensemble des conditions au fonctionnement de nos sociétés. Dans ce contexte, la Coopérative correspond bien à un tel schéma. Elle se veut contributive du maintien et de la création d'entreprises qui permettent et permettront le développement de l'emploi et de tous les impacts collatéraux positifs que cela offre.

Attention aux investissements qui sont un facteur de régression d'un développement économique durable !

Depuis bientôt trois décennies, les investisseurs institutionnels qui sont les principaux capteurs de substance financière intègrent, en suivant le conseil de différents intermédiaires financiers, ce qui est communément désigné de la gestion indicielle. Pour les partisans de ce type d'investissement, cela garantit qu'il n'y aura jamais de «mauvaises» surprises, car aussi bien à la hausse qu'à la baisse, l'investisseur se retrouvera, au cours des années, avec des retours sur investissements conformes aux mouvements des marchés. Il est ainsi possible de se prémunir d'un mécontentement «conjoncturel» d'un client, car on ne peut faire valoir la notion de risque de positionnement qu'il soit géographique, par capitalisation ou sectoriel.

Les produits financiers liés présentent des frais de gestion réduits au strict minimum. À un niveau tel que, si une analyse de coût effectif était réalisée, on serait à même de constater que ces produits sont potentiellement vendus à perte. En face, les gestionnaires proposant de favoriser des développements qui diversifient le développement économique par leur positionnement de gestion qui est communément qualifiée d'active sanctionnent les sociétés les moins efficaces, avec le risque que cela comporte de se tromper à court terme.

Durant plusieurs décennies, les mêmes sociétés de gestion proposent des produits financiers sans valeur ou contrepartie économique.

La création de réelles valeurs est à court terme potentiellement difficile et conduit les établissements financiers à proposer de plus en plus de solutions d'investissement hybrides. On pourra parler de produits générant de l'alpha, de produits structurés en tout genre, de gestion à cliquet, etc. Toutes ces déclinaisons se basent sur les fondamentaux de la gestion de fortune pour emballer chaque méthode de gestion dans une formule plaisante pour l'investisseur. Elles génèrent tout autant de frais de gestion, visibles ou cachés, qui permet de se substituer à la complexité d'une gestion en lien avec l'économie réelle permettant à terme de retrouver de nouvelles sources substantielles de revenus. À y regarder de plus près, il ne s'agit que de formes de gestion qui, pour beaucoup, n'ont pas prouvé leur efficacité dans le temps et dont le potentiel est positif uniquement dans un contexte précis de développement économique conjoncturel.

En analysant le fonctionnement de telle ou telle solution d'investissement proposée, force est de constater que nous ne sommes plus face à un développement économique industriel durable, mais bien dans une création de richesse axée sur la finance. La différenciation est essentielle. Si la finance est à même d'exister, c'est grâce à tout un développement économique qui a su canaliser l'épargne vers la création de sociétés, vers l'industrie, vers le développement de l'emploi. La croissance démographique exponentielle, l'ouverture différée dans le temps des pays de la planète à l'économie de marché sont autant de facteurs de création de richesse individuelle et d'amélioration de la qualité de vie, dont profite une grande partie de la population mondiale, ceci pour le côté positif.

Simultanément à cette évolution, le développement des capacités de calculs des ordinateurs, capté par une finance qui a quitté l'intermédiation financière pour se cantonner à la seule création de valeur de la finance par la finance, conduit à une dislocation du fondamental de la création de richesse durable que sont: l'emploi effectif dans l'économie réelle, le crédit industriel et la création de sociétés commerciales et industrielles. Des mathématiciens, qui ne cessent de créer des algorithmes qui sauraient traquer la performance absolue, cherchent à formuler une équation qui contienne toutes les variables de la création de l'univers comme le Saint Graal.

Le démembrement des moyens financiers pouvant être mis au service de la création d'entreprises, ceux-là mêmes que l'on détourne vers la structuration de produits et modèle financiers complexes, conduit à un appauvrissement du développement économique. On ne prend plus en compte le fondement qui établit que l'innovation et la création d'entreprises créent de la richesse.

Ceci concerne tant les investisseurs institutionnels que les grandes fortunes privées, et le reste des agents qui opèrent à la bourse en ligne au jour le jour, et contribue à amplifier les fluctuations boursières, tant à la hausse qu'à la baisse. Ces mouvements deviennent de plus en plus fréquents et s'effectuent par des spéculations qui induisent des rotations sectorielles, géographiques et par capitalisation. La gestion indicielle est devenue l'outil d'assurance à court terme d'un résultat de gestion non attaquant, comparativement à un indice de référence. De même que les produits financiers structurés créent une « illusion » de couverture de risque au premier plan en garantie d'un capital investi ou formulant la promesse de rendement supérieur à la croissance économique.

La tyrannie économique de la gestion indicielle et des produits financiers sont un écran à la pérennité du développement de l'économie.

Cette gestion indicielle permet d'éliminer le principe d'incertitude lié à l'impossibilité de définir avec précision le comportement de chaque titre individuellement. Elle reconforte, par une acceptation « résignée », du fait que le portefeuille de chaque investisseur réagira aussi bien à la hausse qu'à la baisse, et ce, dans la même amplitude que les marchés de référence.

La présence de multiples acteurs qui convergent vers une gestion indicielle et une promotion de produits structurés mènent à un appauvrissement du potentiel d'innovation et de création de nouvelles opportunités dans l'économie en général. En effet, l'indice reprenant aussi bien les excellentes que les pires sociétés qui le composent, induit un modèle de gestion qui annihile le libre arbitre et rendant le tout déterministe, en le nivelant par le bas au passage. Il en est de même de la croissance des produits dérivés, dont la somme relevée précédemment représente tout autant de soustraction de moyens pour le maintien et la création de nouvelles opportunités. Cette mise en phase des acteurs mondiaux de la finance conduit à l'appauvrissement de la biodiversité des sociétés qui forment l'économie.

Conséquemment à ce constat, la gestion indicielle et les produits structurés pré-déterminent un développement économique atone. Ce dernier est fortement influencé par les acteurs-investisseurs, conduits par des analystes qui deviennent tout autant de censeurs des décisions de Conseils d'administration, voués à intégrer les attentes - à trois mois - de la communauté financière, au lieu de poursuivre un cycle vertueux d'investissement, Recherche & Développement, mise en phase de nouveaux produits, développement du marché, production et livraison pour le consommateur final.

Nous ne sommes plus dans un temps industriel à qui l'on offre l'espace de se développer, parce qu'aujourd'hui, l'argent doit être « cultivé » pour répondre à la création de richesse instantanée.

Une telle démarche ne peut que conduire à une régression du développement économique pour le rendre non durable. C'est dans le but de contrer cette tendance que la Coopérative et plus spécifiquement ONE CREATION doit apporter une réponse qui permette à notre société de fonder des valeurs, non plus exclusivement financières, mais bien celles d'une perspective de création dynamique à tous niveaux de notre société. Cela implique aussi d'admettre que des secteurs économiques n'ont plus de raison d'être et que de nouveaux doivent émerger.

Une alternative à ceci consiste à se positionner aussi dans la partie des investissements dits de *Private Equity*. Un choix appliqué par ONE CREATION, mais là aussi, le placement privé doit pouvoir se déployer sur un temps long. Ce qui, pour beaucoup, n'est plus en adéquation avec la nécessité de disposer de retour sur investissement immédiat, et qui, pour d'autres, représente une forme de spéculation qui n'est plus acceptable.

La biodiversité économique, un investissement dans la durée et ONE CREATION est une des portes que dispose aujourd'hui le marché.

Que les investisseurs soient privés, institutionnels, des Family Offices, des collectivités publiques et autres, tous disposent de besoins à court, moyen ou long termes. C'est bien dans cette perspective qu'il est important de revenir à des fondamentaux de congruence entre l'immobilisation d'investissements sur des échéances correspondantes aux dits besoins.

Ce n'est plus la finance qui est au cœur du développement, mais bien l'entreprise avec tout son corollaire d'engagement sociétal; en d'autres mots, il s'agit d'une prise en compte de la nécessité majeure de créer et de préserver des emplois industriels, ce qui favorise naturellement l'entreprise, la constitution de profits dans la durée et comme relevé précédemment, de fonctionnement durable de l'État. Ceci en permettant à ces États de disposer de ressources fiscales diversifiées et de tirer profit d'une vraie stratégie de transmission aux générations futures, par l'évolution et la préservation d'un tout et de l'environnement aussi. Une bonne gouvernance ne doit pas se concevoir qu'au sein d'une entreprise, mais aussi dans nos actes au quotidien, dans chacune de nos prises de positions politiques, économiques, sociales et financières.

ONE CREATION est cette relation de dynamique du développement économique tournée du présent à l'avenir et de la nécessité de retrouver les valeurs entrepreneuriales qui ont permis à la deuxième révolution industrielle de permettre à des populations de vivre et se construire sereinement.

Avec ONE CREATION, la gouvernance n'est plus un facteur de contrainte d'évolution de la société, mais elle se place dans cette évolution en devenant une structure efficiente de son ADN.

ORGANISATION

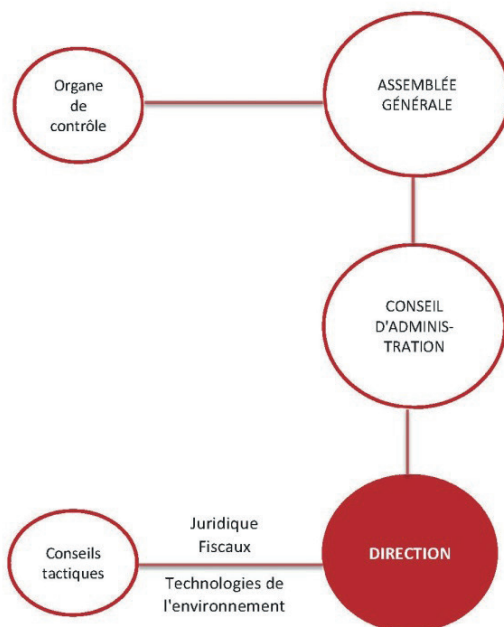
L'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** est le pouvoir suprême de la Coopérative. Au 31 décembre 2018, celle-ci compte 63 associés.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** est constitué de cinq administrateurs, à savoir le Président, Me Maurice Hartmark, le Vice-Président, Monsieur Pierre Abrezol, ainsi que de Madame Maia Wentland et Messieurs Marc Bohren et Claude Recordon en tant que membres. Le Conseil a la responsabilité légale liée à la Coopérative et de toutes les décisions de prises de participations ou assimilées.

L'**ORGANE DE CONTRÔLE** est la société Deloitte SA pour l'audit externe des comptes.

La **DIRECTION** de la Coopérative est assurée par CONINCO Explorers in finance SA. Elle est chargée de la gestion opérationnelle et de la qualification d'actifs sur le plan économique à l'attention du Conseil d'administration. 8 personnes travaillent pour la Coopérative.

Le **COMITÉ STRATÉGIQUE** est constitué au sein de la Direction, de personnes, respectivement d'entités lui permettant de remplir pleinement sa mission en disposant de compétences ad hoc pour tout ce qui concerne des approfondissements d'analyses dans les domaines que sont le juridique, la finance et l'analyse pointue de chaque technologie de l'environnement.



AVANTAGES RÉCIPROQUES

AVOIR UN RENDEMENT ÉCONOMIQUE STABLE À CROISSANT, RÉCURRENT

Le 21^e siècle représente une période charnière de remise en cause des systèmes économiques actuels. Il est également une période de transition entre une économie de croissance par acquisition de biens qui doit évoluer vers un système de croissance par remplacement de biens. Un tel aboutissement n'exclut en aucun cas le développement de nouvelles opportunités représentant tout autant de potentiels de création de valeur.

ONE CREATION, en se positionnant sur les secteurs économiques ayant un impact positif sur l'environnement, se dote des moyens de disposer d'un rendement économique stable à croissant, récurrent.

OBTENIR UN CAPITAL STABLE À MOYEN ET LONG TERMES

ONE CREATION n'étant pas orientée vers une démarche boursière, elle est à même de disposer des conditions-cadres permettant de créer, sur la durée et à long terme, une stabilité de la valeur de son capital social.

Les statuts de ONE CREATION ont défini à l'article 6 que, entre autres : «... La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale de la part sociale... » Ceci permet d'éviter toute spéculation sur le développement de la Coopérative.

ALLIER OBJECTIFS FINANCIERS ET CONVICTIONS ÉTHIQUES

ONE CREATION a exclu des entités exerçant des activités dans les domaines suivants (si le chiffre d'affaires découlant de cette activité excède le 5% du chiffre d'affaires consolidé): armement, alcool, production de tabac ou de ses dérivés, jeux de hasard, nucléaire, ingénierie génétique en milieu naturel et énergie fossile.

ONE CREATION sélectionne des sociétés cotées qui démontrent leurs capacités à préserver, voire accroître leur profitabilité.

ONE CREATION prend des participations dans des entreprises actives dans des secteurs d'activités économiques ayant un impact positif sur l'environnement.

ONE CREATION choisit à l'origine des entités qui, dans leur univers de développement économique, réalisent le rendement le plus proactif de leur secteur, spécifiquement pour les sociétés cotées.

PRENDRE DES PARTICIPATIONS DIVERSIFIÉES

ONE CREATION prend des participations dans des sociétés à différents niveaux de développement économique, dans plusieurs secteurs d'activité qui sont répartis dans différentes zones géographiques.

PARTICIPER À DES ENTREPRISES DE POINTE NON ACCESSIBLES EN BOURSE

Le positionnement de ONE CREATION dans des entités de pointe non cotées permet aux associés d'accéder à des sociétés non accessibles aux non-professionnels de la finance.

FAVORISER L'INTERACTION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS ÉCONOMIQUES

ONE CREATION permet de mettre en relation les associés avec ses différentes participations chaque fois que cela est applicable. La Coopérative met en place un dialogue durable entre ses différentes participations.

ÊTRE UN ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE POSITIVE

L'économie se doit de retrouver un horizon de développement en phase avec les processus de recherche et de développement pour une économie positive.

AVOIR PLUS QU'UN DROIT DE VOTE EN TANT QU'ASSOCIÉ : PARTAGER SES IDÉES, ÉMETTRE DES PROPOSITIONS

Les quatre premiers exercices ont permis de cultiver au-delà du droit de vote, le partage d'idées et de propositions émises, tant au niveau des assemblées générales que lors d'échanges entre la Direction et les associés. Toute proposition est débattue avec le Conseil d'administration qui formule les directives implémentées par la Direction.

RÉSEAU INTERCONNECTÉ

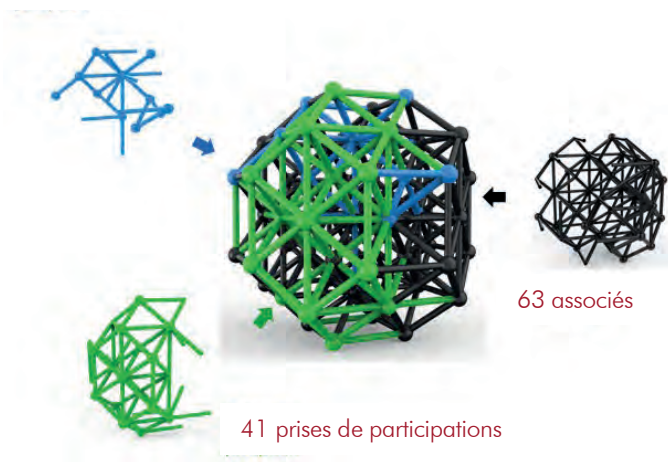
La Coopérative est à la convergence de l'investissement dans l'économie réelle et la nécessité d'intégrer des critères de développement durable. Elle se doit également de répondre aux exigences de communication du 21^{ème} siècle et d'avoir une structure organique ouverte vers l'extérieur.

ONE CREATION construit un réseau distribué qui doit permettre d'interconnecter aussi bien les sociétés investies dans lesquelles la Coopérative inscrit son développement, que des vecteurs d'opportunités de prises de participations, que ses associés.

Cette mise en réseau répond au but même de la Coopérative.

Dans son développement, ONE CREATION est à même d'offrir une plateforme de mise en contact direct tant les associés que les entreprises non cotées désireuses d'augmenter les fonds propres en dehors des actionnaires d'origine. La connaissance acquise par la Coopérative du développement de ses sociétés devient un capital qui sera mis à disposition de ses associés désireux de s'engager directement. Un lien direct de *Crowdfunding*, tel que cela a été énuméré précédemment.

VECTEURS DE PRISES DE PARTICIPATIONS



UN RÉSEAU DÉCENTRALISÉ

Le développement binomial de ONE CREATION permet, autour de ses associés, de disposer de la création d'un réseau décentralisé.

Chaque associé représente un potentiel d'identification d'opportunités d'investissement. Ceci a déjà été éprouvé depuis le début de la création de la Coopérative. Dans ce contexte, cela permet également de disposer de compétences «associées» à même d'offrir des informations utiles et fructueuses pour un développement sur le long terme.

Lorsque l'intérêt est partagé par l'ensemble des parties prenantes, celui-ci offre un avantage compétitif effectif pour atteindre le but de ONE CREATION. Dans cet esprit, la Direction entretient et développe des relations de proximités et cultive une ouverture envers chaque associé.

DES CONNEXIONS AVEC L'ÉCONOMIE RÉELLE

La concrétisation de prises de participations dans des sociétés non cotées *Private Equity* demande de disposer d'un bassin d'opportunités suffisamment exhaustif pour garantir une large diversité du portefeuille à constituer. Il est primordial de disposer de connexions avec l'économie réelle. La relation avec différentes institutions, qui renforce les vecteurs de prises de participations, les technopôles et autres fondations permettent à notre Coopérative de se profiler au marché et de recevoir différents dossiers à considérer.



ASSOCIÉ AMBASSADEUR

ONE CREATION a démontré depuis son origine son engagement à cultiver les valeurs qu'elle prône en matière de valoriser, et mettre en avant, les sociétés qui s'engagent pour un développement économique industriel durable. Dans le même sens, la Coopérative se fait un point d'honneur de développer et valoriser la confiance de ses associés. La structure même de la mise en place de la réalisation du but social de par la diversité des prises de participations au niveau géographique et par type de capitalisation (sociétés cotées de petites, moyennes, grandes capitalisations, non cotées et start-ups) minimise l'impact conjoncturel sur la valorisation de l'engagement de chaque associé. Le choix des secteurs économiques est également un des facteurs de développement qui doit permettre à ONE CREATION de redistribuer le rendement économique qui a pu être réalisé lors d'évolution positive de l'économie.

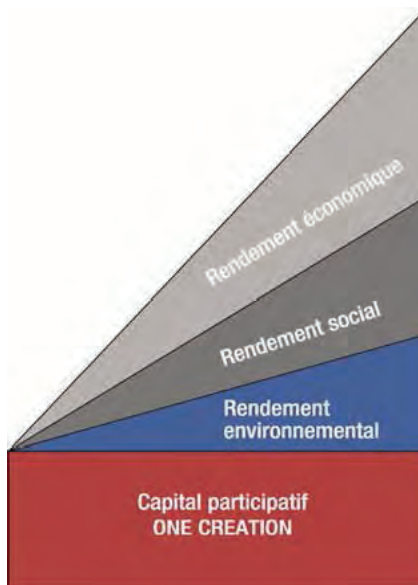
UN CAPITAL POUR LA JEUNESSE

La dynamique de la transition économique qui est en cours conduit à ce que plusieurs placements financiers tels que polices d'assurance capital, fonds de placement, etc., proposés par différents acteurs du marché, ne permettent plus d'obtenir un rendement favorable soit que les risques à prendre deviennent disproportionnés ou qu'il n'y a aucun lien avec la nature même de l'investissement durable.

ONE CREATION représente un vrai capital pour la jeunesse en étant une alternative à ces offres du marché et ne représentant pas une démarche «spéculative» non liée à l'économie réelle.

En souscrivant à une prise de participation dans la Coopérative pour des jeunes, ceux-ci disposeront à leur majorité d'un capital qui, non seulement aura eu un minimum de frais sur son développement, mais aura généré des dividendes financiers, ainsi qu'environnementaux et sociétaux, et en plus sera fondé sur une valeur réelle dont il pourra être identifié l'arrière-plan des sociétés qui la constitue.

ONE CREATION offre ainsi une pluralité de rendement qui représente une vraie adéquation entre le développement de la société en général et la construction d'un patrimoine.

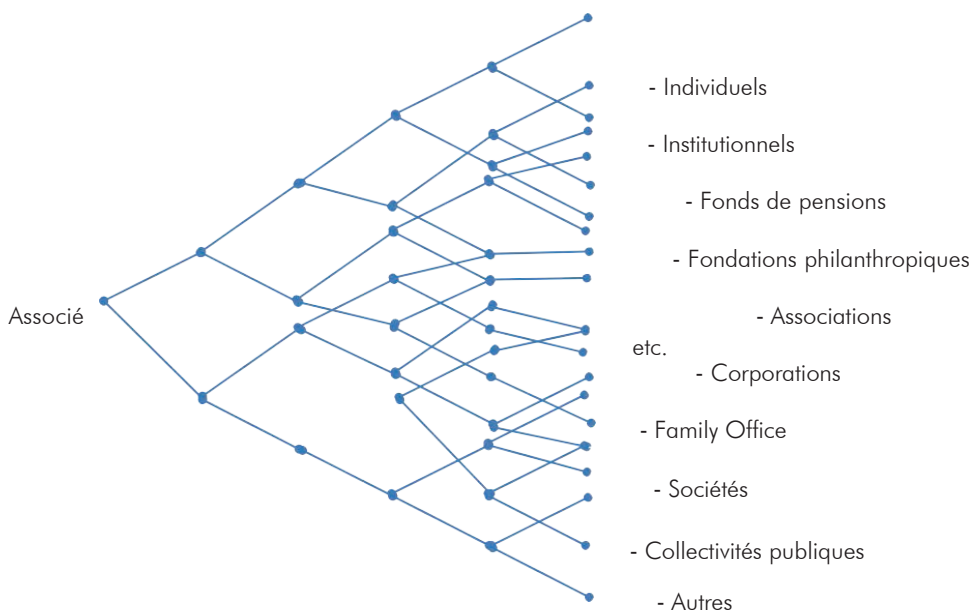


Souscrire au capital ONE CREATION pour en faire un héritage ou un capital pour ses enfants est une alternative innovante et durable.

LE PARTAGE D'UNE CONVICTION

Adhérer à ONE CREATION, c'est non seulement capitaliser sur un développement économique qui prendra de plus en plus d'importance et représentera à terme plus qu'un enjeu, mais c'est également participer activement à un mouvement qui se confirme au fil du temps.

Si ces valeurs sont acquises par chaque associé, alors tout un chacun peut devenir un ambassadeur de cette évolution et créer ainsi un mouvement offrant un potentiel de développement permettant un impact effectif.



La construction de ONE CREATION, de par sa structure de Coopérative et du fonctionnement intrinsèque qui représente sa gouvernance, se dessine dans le mouvement de plus en plus important en relation avec la prise en compte des différentes valeurs défendues.

La mise en relation par les associés complète ainsi bien les vecteurs de prises de participation, mais représente une alternative innovante à la finance et aux sociétés de prises de participations traditionnelles.

CONCEPT

La Coopérative : un modèle d'indépendance, de gouvernance et de solidarité pour les associés

ONE CREATION est un modèle coopératif qui conjugue indépendance, solidarité et gouvernance. Tant des intérêts individuels que des intérêts collectifs se retrouvent dans les valeurs de la Coopérative dont la pérennité profite à l'ensemble des acteurs.

L'engagement individuel de chaque associé contribue à l'engagement collectif qui représente un gage de réussite et de bon développement pour la Société en général.

L'article 2 «But» des statuts fonde l'implication des associés en précisant que ONE CREATION poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres en précisant que la Coopérative entend démontrer qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire favorisant le développement économique et la création d'entreprises.

INDÉPENDANCE DES ASSOCIÉS

L'assemblée générale des associés est le pouvoir suprême de la Coopérative conformément à l'article 12 des statuts. Tout associé peut, au cours d'une assemblée générale, présenter une ou plusieurs propositions qui seront portées à l'ordre du jour de l'assemblée suivante, dès lors qu'elles seront appuyées par cinq associés.

Par ailleurs, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée si un dixième au moins des associés en demandent la convocation à l'administration par écrit en indiquant les objets à porter à l'ordre du jour.

ÉQUITÉ ET BONNE GOUVERNANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dans le cadre de l'exercice du droit de vote, un investissement représente une voix à l'assemblée générale, quel que soit le montant investi, ce qui garantit une totale équité entre les associés. De plus, un associé peut représenter au maximum deux associés, lui-même compris.

L'affectation du bénéfice est décrite par l'article 29 de statuts. Celui-ci précise qu'au-delà d'un niveau de distribution de 12% du capital social, pour le montant résiduel, son affectation est laissée à l'appréciation de l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

SOLIDARITÉ ET PROACTIVITÉ DANS UN RÉSEAU TOTALEMENT INTERCONNECTÉ

Le degré d'implication de l'associé dans la Coopérative, que ce soit d'une façon globale ou plus spécifiquement dans le choix des investissements non cotés est essentiel (dans les limites des règles statutaires responsabilités légales) et représente un des fondements mêmes de la philosophie et des valeurs de ONE CREATION.

Par ailleurs, dans l'approche de la Coopérative, chaque prise de participation est considérée comme une relation de copropriétaire et non comme un co-investisseur. Par extension, l'associé est confronté à la même philosophie. En effet, celui-ci est, par son statut d'associé, partie prenante et totalement intégrée dans le réseau interconnecté développé par la Coopérative, dans le sens où il y a un réel et proactif échange d'idées avec les associés, la Direction et le Conseil d'administration. Concrètement, cela signifie que, par exemple, un associé peut en tout temps proposer des sociétés non cotées dans lesquelles il pourrait être intéressant pour ONE CREATION d'investir. Toute proposition sera alors analysée par la Direction et soumise à décision par le Conseil d'administration.

Une gestion efficiente et durable du risque des prises de participations

Une des questions souvent relevées par les associés et les personnes/entités considérant ONE CREATION Coopérative comme une opportunité d'investissement durable est celle de la gestion du risque.

Nous rappelons ici l'article 6 des statuts qui traite notamment des parts sociales et qui stipule que «La société coopérative émet, sur souscription et après entière libération, des parts sociales de CHF 10'000.- chacune (...)». Le corolaire de la souscription est son remboursement qui est géré par l'article 9 des statuts qui stipule qu'«En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.» Entre ces deux «actions», la part est soumise à un risque de fluctuation inhérent à son développement.

PRÉSERVER LA VALEUR NOMINALE ET ASSURER LA CRÉATION D'UN RENDEMENT EFFECTIF POUR LES ASSOCIÉS

La valeur de remboursement ne peut excéder la valeur nominale totale de souscription (soit CHF 10'000.-). Cette spécificité confère à la Coopérative une capacité de développement de ses activités sur le long terme, horizon qu'un investisseur doit considérer. Toutefois, ONE CREATION ne va pas constituer des réserves excessives qui pourraient préteriter ses associés. La valeur d'une part sociale de la Coopérative se décompose en quatre éléments, comme l'expose le graphique en page 45. Ces derniers cumulés constituent une gestion de risque efficiente pour préserver la valeur nominale d'une part et assurer aux associés la création et le développement d'un rendement effectif. Un des objectifs est de le pérenniser sur le long terme et de pouvoir l'accroître en relation aux secteurs économiques cibles.

UNE RÉSERVE COMME DEGRÉ DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE DE PROTECTION DU CAPITAL SOCIAL

La valeur de chaque participation est comptabilisée soit au maximum à son prix d'acquisition soit à sa valeur de marché, si celle-ci est inférieure. De ce fait, toute hausse du prix d'acquisition permet la création d'une réserve latente qui contribue au renforcement de la valeur nominale.

Cette réserve est composée des deux éléments suivants :

1. La différence constituée par la hausse boursière des prises de participations cotées en référence à la valeur comptable selon l'article 9 des statuts;
2. Une partie des profits découlant des ventes réalisées sur des positions. En effet, un poids spécifique est déterminé pour chaque prise de participations afin de garantir un équilibre entre les investissements et ne pas avoir de position dominante. Lorsque ce niveau d'équilibre est dépassé à la hausse, une partie de la position est vendue. Selon les besoins spécifiques nécessaires au développement d'une valeur nominale la plus stable possible, le produit des ventes est dès lors affecté à la réserve. Pour la partie non nécessaire à ce facteur de régulation, elle est mise à la disposition des associés selon les règles statutaires. Il en est de même pour les investissements non cotés qui doivent être réalisés.

Lorsque le capital est entièrement reconstitué, tout excédent détermine la partie distribuable avant impôts selon l'article 29 des statuts « Affectation du bénéfice ». Cet article précise notamment que « (...) le 10% au moins à la constitution de la réserve légale au sens de l'art. 860 al.1 CO jusqu'à ce qu'elle atteigne un montant minimum du cinquième du capital social (...) ». Cette disposition complète les mesures de gestion des risques pour la couverture du capital social. De surcroît, dès que cette attribution est réalisée, le solde est à disposition pour un dividende.

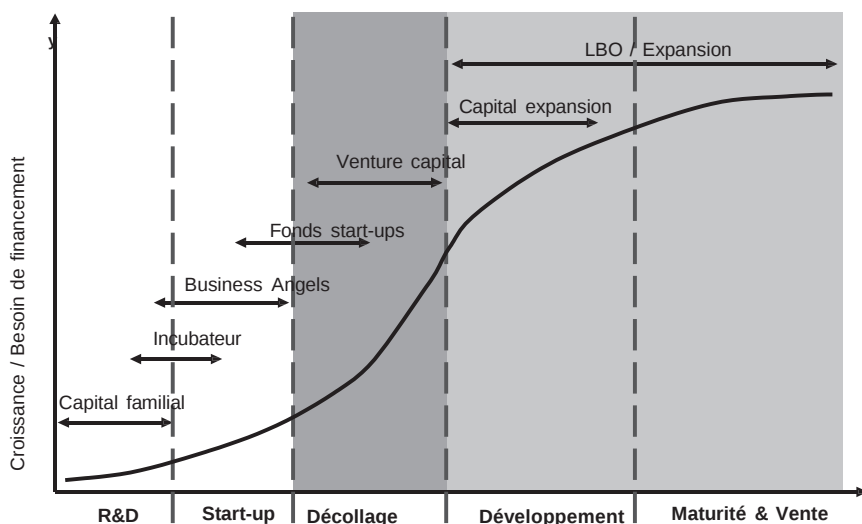
UNE RÉSERVE COMME DEGRÉ DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE DE PROTECTION DU CAPITAL

Les éléments définis précédemment cumulés, la mise en application des prises de participations avec l'accroissement du capital social d'associés entrant ou complétant une position existante font que, plus la réserve est importante, plus il sera possible de s'engager dans le capital-risque, le capital-développement, le capital-transmission ou LBO et le capital-retournement *Private Equity*. Dans le cas contraire, les titres cotés, qui distribuent des revenus économiques, favoriseront l'accroissement des prises de participations actuelles et futures. Ce processus permet en tout temps de recevoir de nouveaux associés et de permettre aux associés existants d'augmenter leurs engagements dans la Coopérative.

Si un dividende est distribuable, il peut être décidé de préserver le potentiel de distribution du dividende, tant en augmentant les frais de souscription (article 7 des statuts) ou en suspendant temporairement l'entrée de nouveaux associés, ce qui confère à ONE CREATION une dynamique positive de création de valeur et de bonne gouvernance.

STRATÉGIE PRIVATE EQUITY

Le *Private Equity*, appelé aussi capital développement, répond à la nécessité de mettre à disposition de l'économie des capacités d'investissements non cotés sous forme de capital-actions d'entreprises privées pour financer leur développement, leur transformation et/ou leur expansion. Le *Private Equity* se décline en plusieurs étapes qui va du capital-risque (ou venture capital) par différents stades de développement qui permettent des investissements dans la création et le développement de start-ups axées sur l'innovation, au capital-développement, voire capital expansion. Il est relevé sur le graphique ci-après les différents stades d'intervention en *Private Equity*.



À contrario des sociétés cotées, les participations par le biais du *Private Equity* se font dans un but de conservation de l'investissement dans les entreprises ciblées jusqu'à ce que les objectifs d'investissements soient réalisés.

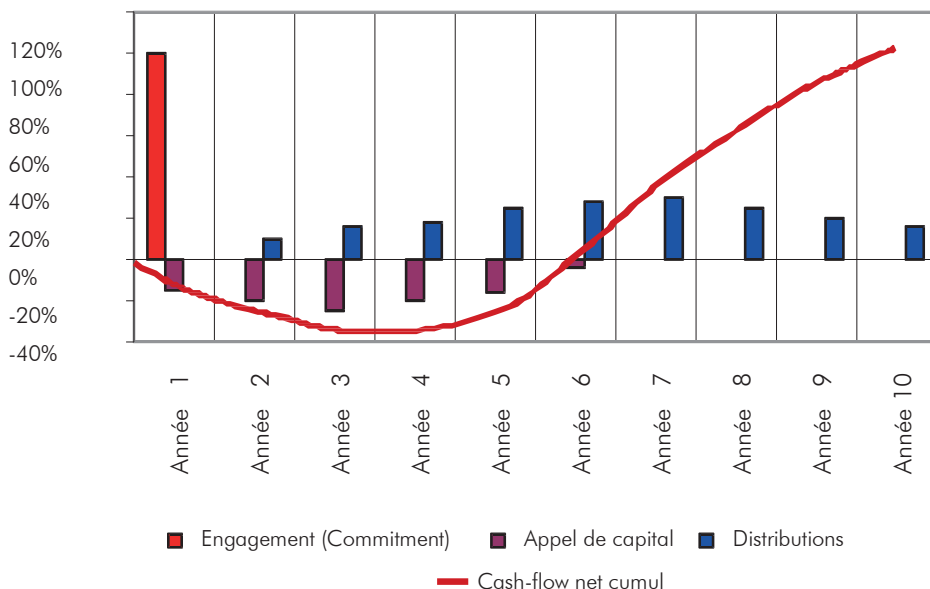
Un tel type d'engagement peut s'étendre sur des durées de 3 ans à 8 ans et plus avant de retrouver un retour sur investissement significatif ou de recevoir des rendements effectifs sous forme de dividende. La durée d'une rémunération en relation au capital engagé dépendra du stade de développement au moment de l'entrée dans le capital.

Une intégration dans la stratégie de développement de ONE CREATION de prises de participations dans le *Private Equity* permet de cibler des sociétés qui sont des *pur players* et ainsi renforcer les prises de positions des associés dans les technologies et activités en phase avec l'objectif statutaire.

Cela permet également de diversifier le portefeuille de participations, ainsi que d'augmenter l'opportunité de rendements attractifs à moyen et long termes.

Une considération du *Private Equity* repose sur une croissance plus stable du portefeuille par rapport aux fluctuations des marchés financiers des titres cotés. Ce sont bien ces deux éléments que combine ONE CREATION dans sa stratégie d'évolution à long terme.

Sur le tableau ci-après, nous relevons le niveau de réalisation d'un investissement dans du *Private Equity*.



Le *commitment* correspond à l'engagement que prend un investisseur pour participer tant au capital d'une société, qu'à son développement économique pour une durée donnée. La société fera appel sur un temps plus ou moins long à une partie ou la totalité dudit *commitment*.

Celui-ci se déploie pour tout autant de sociétés qui peuvent être investies par rapport aux avoirs financiers disponibles, sur une durée déterminée de dix ans avec extension de deux ans au maximum pour des structures juridiques collectives.

Des désengagements successifs seront effectifs (distributions) dès et après quelques années, selon les stades de développement dans lesquels il aura été considéré des apports.

Après une durée moyenne de près de six ans, l'investisseur devrait retoucher son capital initial et devrait profiter d'un retour sur investissement sur les quatre à six dernières années. Néanmoins, il convient de considérer la notion de « millésime ».

En effet, pour les structures collectives, le *commitment* ne peut être déployé que sur un temps donné, compte tenu des contraintes de la liquidation planifiée de dite structure juridique *Private Equity*, créée spécifiquement pour cette forme de placement.

Dans le cas de ONE CREATION, l'associé n'est engagé que pour les parts sociales souscrites, et la Coopérative est au bénéfice d'un *commitment* continu sur une période temporelle non arrêtée. Les millésimes se succèdent, ce qui offre une autre dilution de risque par rapport à des solutions de type *open/close funds*.

De surcroît, l'assemblage avec des titres cotés offre une mixité de diversification des prises de participations, ce qui réduit l'amplitude des fluctuations de la valeur nominale d'une part sociale, en application des règles spécifique à la Coopérative.

La durabilité se construit au travers de la dualité d'engagements dans des titres cotés et non cotés, respectivement *Private Equity* en alternance, selon que les marchés financiers, respectivement le développement économique sont croissants ou décroissants. Chaque prise de bénéfice en dividende est acquise à 100% pour le développement de la Coopérative et la rémunération des associés. Montant auquel s'ajoutera, selon décision du Conseil d'administration à ce jour, le 50% de tout gain en capital réalisé.

ONE CREATION peut se positionner ainsi à tous les stades de développement économique, en tout temps, ce qui correspond à sa stratégie prioritaire, avec une recherche de rendement à moyen et long termes. Il n'est pas exclu de devoir prendre des prises de bénéfice selon les nécessités d'assurer tant la préservation du capital, la réduction du risque de fluctuation de la valeur nominale, la diversification des prises de participations et l'accomplissement de la réalisation d'un rendement durable pour le versement de dividendes aux associés.

Un engagement dans la Coopérative permet une diversification de volatilité d'un investisseur à la recherche d'alternatives innovantes et néanmoins respectueuses du développement d'une économie réelle durable.

L'avantage de ONE CREATION versus un fonds de Private Equity

UNE STRUCTURE JURIDIQUE OUVERTE EN CONTINU

Un fonds de *Private Equity* fonctionne selon le principe de l'*open and closed-end funds* ce qui implique d'une part qu'une personne intéressée se devra de prendre un engagement *commitment*, sur un temps donné, de souscrire à une structure juridique spécifique, un certain montant de capital et que celui-ci sera appelé à libération sur une durée déterminée. D'autre part, les investissements dans les sociétés par le fonds devront impérativement pouvoir être effectués sur une période déterminée, car après une durée de dix ans, extensible à douze années, la structure juridique devra être liquidée. L'actionnaire, respectivement investisseur est confronté à un risque de période de souscription, respectivement lancement de l'investissement, parfois dans des périodes conjoncturelles moins favorables. On parle ici de « millésime ». ONE CREATION fonctionnant en continu, il peut y être pris une participation en tout temps, de même que celle-ci peut être augmentée à loisir.

PAS D'EFFET DE « MILLÉSIME »

Ce préambule amène plusieurs réflexions qui sont des mesures comparées de dilution du risque en faveur de la Coopérative. La notion de « millésime » ne s'appliquant pas, ONE CREATION cumule différentes périodes conjoncturelles de développement et peut ainsi répartir ses engagements en alternant des périodes extrêmement favorables et moins favorables, sans pour autant négliger une recherche de prises de participations efficaces, indépendamment de l'évolution économique du moment. Cela implique aussi que lorsqu'une entrée dans une société a été réalisée, il en ressort que celle-ci peut avoir des besoins de nouveaux capitaux sur plusieurs années. Lorsqu'un fonds en fin de vie est confronté à une demande d'augmentation du capital, il arrive qu'un nouveau produit financier soit créé, que la participation soit vendue par la première structure, pour être accueillie dans la deuxième. Quelle est la valeur objective de sortie appliquée ? Respectivement d'entrée ? Sachant qu'un investisseur ne sera pas enclin à suivre dans un nouveau développement.

Avec ONE CREATION, cet effet (qui renchérit les coûts) ne se produit pas, car la Coopérative peut, sur son capital social être dans une démarche continue.

UNE LIQUIDITÉ AVÉRÉE

La liquidité « de l'investissement » est souvent une interrogation pour des personnes désireuses de rejoindre la Coopérative. Dans un fonds de *Private Equity*, l'engagement pris est ferme et irrévocable. Ceci, étant donné que sa libération peut se faire sur une période de trois à cinq ans, pour des montants indéterminés. Cela implique que l'investisseur doit planifier des sorties aléatoires, tant dans la durée que dans leurs amplitudes. Une libération peut intervenir à un moment inopportun, mais demeure un engagement à réaliser.

Pour ONE CREATION, le montant est immédiatement libéré et consacré au but statutaire. Nous relèverons à ce stade que dans le cadre d'un fonds de *Private Equity*, il y a des retours sur investissement qui s'étendent sur la période de vie de la structure juridique. Les premiers retours peuvent être considérés comme un remboursement du capital investi, le bénéfice de l'opération pouvant apparaître après plusieurs années, voire, suivant le millésime, ne pas avoir de profit et même plus rarement un capital remboursé moindre que l'engagement effectué.

Pour la Coopérative, il peut y avoir des années sans rendement, sachant que la gestion globale du risque tend à créer les conditions-cadres pour développer une récurrence de rendement à servir aux associés, au travers de dividendes périodiques. Et, en tout temps, il est possible de demander le remboursement d'une part, à sa valeur économique, mais au maximum à sa valeur nominale.

Demeure réservé l'application de l'article 9 des statuts en la matière qui prévoit un différé jusqu'à trois ans au plus, et ceci pour garantir un bilan le plus positif possible et ainsi retourner à l'associé une valeur financière la plus élevée possible si elle est inférieure à la valeur nominale.

UNE GESTION OPTIMALE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le modèle de développement de ONE CREATION permet une gestion du risque de remboursement des parts sociales souscrites, ceci toujours dans un fonctionnement en phase avec une évolution structurée. En effet, les prises de participations sont effectuées aussi bien au travers de sociétés cotées que non cotées ayant des revenus acquis, que des sociétés en formation, développement ou expansion. Cette spécificité fait que le niveau investi dans les sociétés cotées offre un potentiel de liquidité à court terme, 92% à 95% des engagements actuels à 48 heures, pour la partie des participations cotées qui représente 71% du total du capital à ce jour. Ceci permet une très grande flexibilité et tout remboursement ne vient pas perturber la gestion globale du risque du développement du capital de la Coopérative, tout en préservant le patrimoine des associés restants.

RENDEMENT/RISQUE

ONE CREATION UN MODÈLE SPÉCIFIQUE

ONE CREATION, en tant que coopérative de prise de participations, n'en demeure pas moins une personne morale dont les associés, clients et propriétaires, recherchent, pour les moyens financiers engagés au travers de son capital social, un retour sur investissement.

La notion de rendement/risque

Le couple rendement/risque doit permettre de mesurer le retour sur un investissement et la perte potentielle maximale d'un actif. Celle-ci est majoritairement conjoncturelle (sauf faillite), mais demeure néanmoins un critère de référence qui permettra de qualifier le niveau auquel il est possible de supporter une perte de patrimoine sur une durée donnée et en retrouver le capital initial investi. Une des mesures utilisées en est la volatilité. Celle-ci est indissociable du rendement qui peut être retiré en contrepartie du risque pris. Plus la première est élevée, plus les attentes d'un niveau élevé de retour sur investissement à délivrer devront se confirmer.

Si ces éléments sont propres à une forme d'investissement, pour en apprécier la qualité spécifique, il est alors effectué une comparaison de ces valeurs par rapport à d'autres opportunités ou à des mesures de références définies sous le terme de « benchmark » ou indice de référence. Dans les comparaisons qui vont suivre, les actions internationales, représentées par un indice de référence MSCI World Net, seront considérées. Il s'agit par ces comparaisons et les valeurs que l'on peut en retirer de déterminer où se situent une valorisation et le rendement de la part de ONE CREATION.

La volatilité

Il s'agit de décrire la dispersion du rendement de l'investissement autour de sa valeur moyenne. Dans le jargon financier, cela revient à statistiquement calculer un écart-type d'une série de données, donc une moyenne des écarts à la moyenne.

S'il en ressort que la valeur de l'actif s'écarte trop de sa moyenne (à la baisse), l'investisseur en subira une perte. L'écart-type étant symétrique par rapport à la moyenne, il mesure aussi bien le gain que la perte possible. Cette même valeur permettra de mesurer un actif financier par rapport à un autre actif et ainsi en déduire le niveau de risque, respectivement de rendement attendu. Pour le rendement attendu, considérant que les séries de données sont la résultante du passé, il ne peut en être acquis que les résultats à futurs sont une garantie. Tout au plus, la dispersion du rendement permettra d'évaluer les écarts constatés tout en intégrant les contraintes acquises au moment du calcul. Il en est de même des périodes de références retenues.

Toutes ne donnent pas les mêmes résultats. Il convient là aussi de considérer le contexte dans lequel un résultat s'est réalisé.

Le cas concret de ONE CREATION

Nous reprenons sur quelques graphiques l'évolution du résultat financier de la Coopérative ONE CREATION comparativement à des actions. Cette donnée est retenue puisque la Coopérative prend des participations dans des actions cotées ... et non cotées.

Les données du tableau 1 ressortent d'une analyse historique pour trois périodes considérées.

Tableau 1

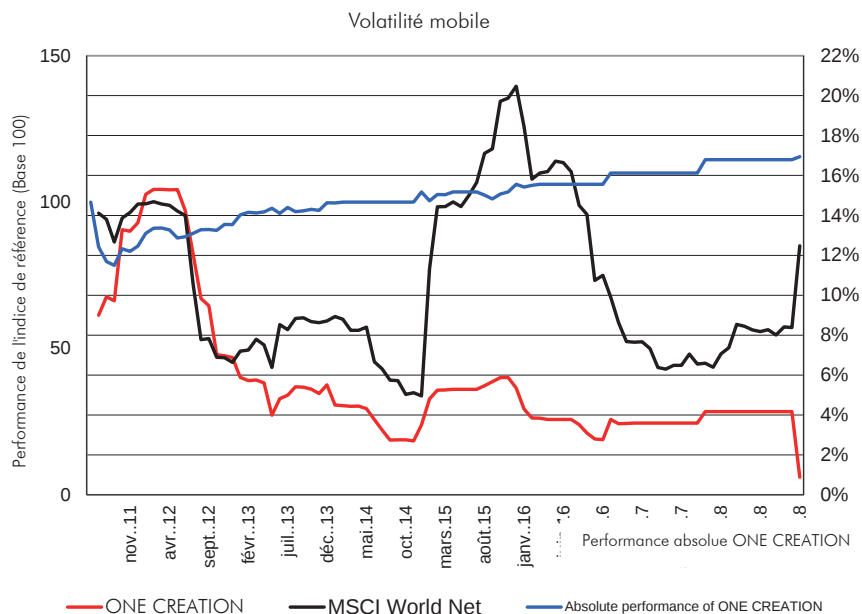
ONE CREATION		International equities / MS CI World Net
07.2010 - 12.2018		
Rendement annualisé	1.71%	8.22%
Volatilité	6.37%	11.64%
01.2013 - 12.2018		
Rendement annualisé	3.80%	9.26%
Volatilité	4.06%	11.60%
01.2015 - 12.2018		
Rendement annualisé	2.78%	4.17%
Volatilité	3.80%	13.20%

Sur la période totale de développement de la Coopérative, il ressort que le retour sur investissement est de 1,82% contre 10.57% à des actions internationales, pour des risques constatés de 6,78% et de 11,45%. Sur toutes les périodes considérées, il est bien constaté que le risque de fluctuation négative des marchés (Volatilité) est largement inférieur à celui d'un marché en actions (selon la référence). Il en est de même de l'opportunité de gain. Cette dernière étant sujette au risque d'être suivie par une correction majeure des marchés, ce qui impactera de manière moindre la valeur propre de la part sociale de ONE CREATION.

Nous reprenons sur le tableau 2 suivant un graphique qui illustre l'évolution de la volatilité dans le temps. On peut constater qu'à l'origine celle-ci était à l'identique du risque des marchés financiers en actions, car le 100% des participations l'étaient dans des sociétés cotées. À ce jour, cette volatilité est totalement différente compte tenu de la construction du portefeuille des participations d'une part, et de la réserve latente d'autre part.

Même si la volatilité des marchés a fortement réduit son amplitude, en tout temps elle peut « s'envoler » et matérialiser une baisse subséquente et conséquente.

Tableau 2



Les spécificités de ONE CREATION

Tous ces calculs sont valables et tiennent compte d'un biais non négligeable propre à la spécificité de ONE CREATION, découlant de son statut juridique. Il est repris sur le tableau 3 de la page suivante, la formation de la valeur théorique d'une part.

Une part sociale est émise à CHF 10'000.-. Conjoncturellement, cette part peut fluctuer au-dessous de cette référence, mais ne peut être plus élevée, et ce de par la structure juridique qu'elle représente. Dans ce cas, il se crée une réserve latente qui va impacter positivement le risque de baisse à futur de la valorisation conjoncturelle des participations.

Le dividende acquis est conservé en tout temps en liquidités pour en assurer le versement à la date de paiement. Le potentiel de développement découle directement de l'évolution positive des affaires des participations. Les statuts en déterminent les conditions de versement aux associés.

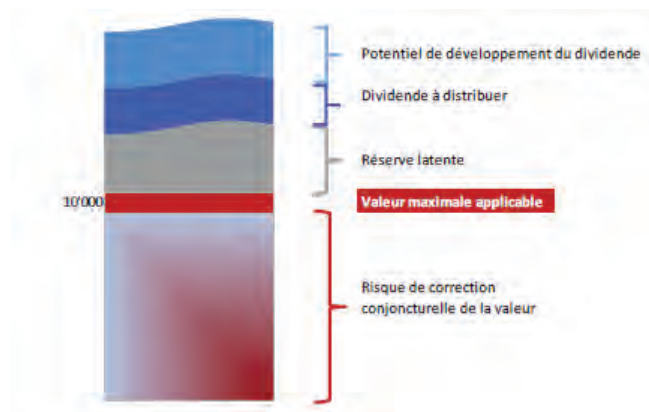
La Coopérative est une structure juridique très spécifique et qui offre une réelle alternative en matière de développement économique. Selon une étude de Coopérative Europe en 2010 (pas remise à jour actuellement) près de 41% des coopératives représentatives des services industriels, 33% dans l'agriculture, mais également 17% pour le logement, 5% pour la banque, 3% pour la consommation et 1% pour la pharmacie.

Sachant que des pays comme l'Italie comptent 41'552 entités, l'Espagne 24'276 et encore pour la France 21'000 structures.

Nous sommes ainsi face à un mouvement qui est bien implanté dans l'économie et la finance, et il convenait d'en faire un concept spécifique en adéquation avec l'économie réelle et offrant aux investisseurs de toute sorte de disposer d'une opportunité d'investissement spécifique.

Dans ce contexte, ONE CREATION représente une véritable alternative de rendement, avec un risque défini, et de diversification d'un patrimoine en lien avec l'économie réelle. En aucun cas, cela ne peut être comparé à des actions cotées, du Private Equity, des obligations convertibles et toutes autres formes d'investissement usuelles du marché.

Tableau 3



ONE CREATION Coopérative représente également un fort engagement (E)nvironnemental, (S)ocial et de (G)ouvernance. L'aspect environnemental est le fondement même de la Coopérative. L'aspect social est la concrétisation de son but social et la représentativité des parties prenantes, soit des associés qui sont représentatifs de toutes les strates de la société. En ce qui concerne la gouvernance, elle est constitutive par le fait qu'indépendamment de la taille d'une participation, chaque associé dispose d'une voix à l'Assemblée générale.

De surcroît, le statut de coopérative renforce cette relation. D'autre part, l'accompagnement des entreprises sélectionnées au titre de « prise de participation » est une volonté avérée d'être un levier de développement de croissance économique et de renforcement du tissu industriel et économique des zones où sont implémentées les sociétés considérées. Ce dernier point est plus approfondi plus en avant.

DES FRAIS DE GESTION MAÎTRISÉS

En dernier lieu, les frais de la gestion de ONE CREATION se résument en frais de la Direction (que des frais fixes, pas de success fees), du Conseil d'administration, des dépôts de valeurs et courtages et assimilés sur les transactions, frais de révision et frais liés au développement de la Coopérative. Pour ces derniers, ceux-ci sont amortis lorsque, conformément à l'article 7 des statuts, le compte de commission d'émission a des disponibilités pour leur couverture. Ceci est une solidarité entre les associés existants qui ont permis le développement acquis et les nouveaux associés qui contribuent au développement durable de la Coopérative. Ceci n'existe pas dans un fonds de *Private Equity*. **Si l'on considère le niveau des frais ci-dessus référés et de l'impôt sur le bénéfice, la somme est inférieure de près de 50% à des frais de gestion d'un fonds *Private Equity*.** Ceci est sans considérer que l'harmonisation fiscale va réduire l'impact des impôts, de même que le développement à terme de la fortune sociale.

Nous avons considéré une relation ONE CREATION versus un fonds de *Private Equity* et non versus un fonds de fonds qui est une autre démarche pour un investisseur et dont les frais sont cumulatifs. ONE CREATION est, par définition, une structure spécifique qui intègre certaines particularités du *Private Equity*, l'étant pour elle-même, mais qui se différencie à plus d'un titre «de ses pairs».

Secteurs économiques considérés pour des prises de participations

Confrontés fréquemment à la question du choix des secteurs économiques considérés pour des prises de participations, il nous paraît utile de préciser cette notion. Afin de définir ce que représente une technologie de l'environnement, ONE CREATION se base sur la définition de l'OCDE en ce qui concerne les éco-industries :

« Toutes les activités qui produisent des biens et services visant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement touchant l'eau, l'air ou le sol, et les problèmes en rapport avec les déchets, le bruit et les écosystèmes. »

Le terme de « technologie de l'environnement » est large, et des entreprises de différents secteurs économiques peuvent intégrer l'univers des potentiels d'investissement. Pour appartenir à cet univers, les sociétés doivent avoir une partie de leur activité dans un des secteurs suivants :

1. Énergies renouvelables

Elles représentent un ensemble de filières diversifiées dont la mise en œuvre n'entraîne pas la disparition de la ressource utilisée pour la production d'énergie.

Domaine : solaire, biomasse, éolien, hydraulique, géothermie, marine.

2. Efficacité énergétique

Ce secteur regroupe l'ensemble des processus, produits et services permettant une réduction de la consommation énergétique.

Domaine : bâtiment, procédés industriels, stockage d'énergie.

3. Nouveaux matériaux écologiques

Ces matériaux qui, par leur constitution ou leur fonction particulière, permettent de se substituer à des éléments existants plus polluants.

Domaine : matériaux de construction, divers nouveaux matériaux d'emballage.

4. Chimie environnementale

Représente l'ensemble des produits, services et processus permettant, grâce au génie de la chimie, de diminuer les impacts environnementaux.

5. Biologie environnementale

Représente l'ensemble des produits, services et processus permettant, grâce au génie de la biologie, de diminuer les impacts environnementaux engendrés par les activités humaines.

6. Conseil en environnement

Représente l'ensemble des systèmes de gestion, des outils ainsi que des processus permettant d'optimiser le fonctionnement d'activités.

Domaine : infrastructure, ingénierie générale, management.

7. Transports durables

Moyens de déplacement peu polluants ou tout autre service ou produit permettant de diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements des populations.

Domaine : véhicules hybrides, véhicules électriques, composant véhicules écologiques, autres transports écologiques ex: vélo, aviron, train.

8. Gestion des déchets

Les technologies environnementales dans la gestion des déchets qui comprennent l'ensemble des produits, services et outils permettant soit de recycler un déchet, d'en produire de l'énergie, d'en diminuer la production ou de le traiter de manière à diminuer son impact sur l'environnement.

Domaine : stockage des déchets, recyclage/traitement, collecte.

9. Gestion de l'eau

Les technologies de l'environnement dans le domaine de la gestion de l'eau permettent de gérer de manière efficace et durable la gestion de l'eau, telles que la désalinisation, la distribution et le traitement. L'énumération de ces secteurs répond à la convergence du but de la Coopérative et du développement économique. Si ceux-ci sont clairement définis, il n'est pas exclu que des secteurs nouveaux soient introduits afin de répondre au développement qui ne peut être figé. Pour rappel, nous relevons que l'article 2 des statuts « But » de la Coopérative précise que :

«La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Elle peut initier et/ou soutenir toute action éducatrice, créatrice, démonstrative ou productrice, favorisant la préservation de l'environnement et son intégration dans un développement économique responsable, y compris les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle entend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature.

En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. À cette fin, elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés.

Dans ce cadre, la Coopérative peut effectuer toute opération commerciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but.

La Coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but. » Il convient de relever que pour les titres cotés en bourse, les sociétés considérées doivent avoir, entre autres critères financiers, un minimum de 20% du chiffre d'affaires qui impacte positivement l'environnement.

ONE CREATION se profile dans la dynamique d'une transition économique positive dans lesquelles un nombre croissant d'entreprises intègrent de plus en plus la notion de gestion environnementale socialement responsable et de manière durable.

Porter en avant ces valeurs intégrées par les sociétés permet de mettre en avant ceux qui en ont fait un modèle de développement économique effectif.

Fintech - ONE CREATION

Une plateforme connectée de financement participatif / crowdfunding

VOUS AVEZ DIT CROWDFUNDING ?

Le *Crowdfunding* est un terme général qui couvre plusieurs formes de financement. On citera le *Crowddonating* qui est en rapport direct avec une donation en faveur d'un projet, sans contrepartie pour l'investisseur. On parle aussi de *Crowdsupporting*¹, un financement participatif sous forme de don ou de précommande. Le *Crowdlending* représente la partie de financement participatif sous forme de prêt. Le *Crowdinvesting* représente le financement participatif en contrepartie d'une prise de capital. D'une manière générale, le terme de *Crowdfunding* désigne le financement d'un projet par un certain nombre de prêteurs de fonds (bailleurs de fonds des projets)». Les parties prenantes désignées dans le jargon par la foule (*Crowd*) financent des projets téléchargés par les responsables, qui les proposent en règle générale sur une plateforme Internet (*Crowdfunding-platform*). Si un investisseur est intéressé par un projet donné, il peut le soutenir financièrement sur cette plateforme.

L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES MARCHÉS EN EMBUSCADE

L'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers en Suisse FINMA publie périodiquement des fiches d'information en relation à la nécessité de bien prendre soin de s'assurer d'une gestion rigoureuse et de respecter les dispositions de la législation sur le blanchiment d'argent. Ladite autorité précise qu'il convient en outre de noter que le seul fait de faire de la publicité pour l'acceptation de fonds peut déjà être qualifié d'activité soumise à autorisation selon la loi sur les banques². Ces quelques propos permettent de prendre la mesure que le *Crowdfunding* n'est pas une démarche à banaliser et que des risques existent et qu'il convient d'en avoir la bonne mesure.

CROWDFUNDING, UN NOUVEAU MODÈLE DE LEVÉE DE CAPITAUX... QUID DES RISQUES ?

D'une manière générale, selon le modèle commercial, les investisseurs ont différentes possibilités de participer à du *Crowdfunding* comme il en ressort des différentes déclinaisons présentées précédemment. Pour la partie de *Crowdinvesting*, s'agissant d'investissements considérés comme une démarche laissant espérer un bénéfice, un remboursement, un rendement ou une augmentation de valeur, il est primordial de relever que la personne ayant financé un projet en direct assume les risques de pertes inhérents à tout investissement. D'une manière générale la plateforme de *Crowdfunding* ne répond en principe pas des éventuels manquements ou de l'insolvabilité du promoteur de projet³.

¹LIVRE BLANC – Le Crowdfunding en Suisse 2015 – SWISS CROWDFUNDING ASSOCIATION

²finma – Fiche d'information État 1er décembre 2014 – Crowdfunding (financement participatif)

³SCELLENBERG WITTMER – Avocats – Avril 2015 Newsletter – Le crowdfunding à l'aune du droit suisse – un bref aperçu

Le *Crowdfunding* se développe de plus en plus, car, de par la situation économique actuelle, le financement de projets entrepreneuriaux devient un vrai casse-tête pour une majorité de développements. L'accès aux crédits bancaires se complexifie de par la législation et des règles de pratiques bancaires. L'accès à de nouvelles sources de financement devient une nécessité pour que l'économie poursuive soit son évolution, soit sa mutation lorsque les conditions d'évolution en deviennent une nécessité de préservation de l'emploi et de développement en général, ou en particulier pour différents secteurs prometteurs tel que tout ce qui touche l'innovation dans le domaine des sciences humaines et des technologies de l'environnement. L'avènement d'Internet, avec l'accessibilité à un large public cible, conduit à une démultiplication de solutions et de méthodes pour lever des capitaux.

Si la démarche est louable, il n'en demeure pas moins que le risque reste quant à lui totalement engagé auprès de la personne qui souscrit à un projet. À tel point que l'on voit apparaître des constructions financières (produits alternatifs) proposant de collectiviser les risques, tout en restant dans un espace en dehors d'un droit de protection adéquate de l'investisseur.

ONE CREATION, UN MODÈLE DE CROWDFUNDING DIVERSIFIÉ ET RÉMUNÉRATEUR

ONE CREATION Coopérative revêt une forme juridique couverte par le Code des obligations suisse dans son titre vingt-neuvième : De la coopérative et dont, entre autres aspects de droit, les articles 828 à 920 permettent de clarifier l'acquisition de la qualité d'associé, les droits et obligations des associés, l'organisation de la société, la responsabilité liste non exhaustive. Si ONE CREATION est clairement une société de prise de participations, il n'en demeure pas moins que son fonctionnement est totalement en phase avec les structures collectives de *Crowdinvesting*.

Elle propose un financement participatif qui se destine, selon ses statuts, en soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature, par la prise de participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés.

Une telle structure lui confère une organisation structurée et une gestion permettant de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres.

Une évolution heureuse dans le domaine de la FinTech avec un niveau d'organisation et des acquis qui ont pu être formalisés au cours de près de huit années de Recherche & Développement du modèle.

PLUS QU'UNE EXPÉRIENCE, UN FAIT ACQUIS

Si les résultats du passé ne sont pas une garantie du futur, ceci est valable pour n'importe quelle entreprise, mais le temps a pu démontrer dans différentes phases de développement de l'économie, les risques et opportunités de souscrire au capital de ONE CREATION et d'être ainsi un acteur engagé dans l'économie.

Un concept d'investissement dans la croissance

La croissance est anémique depuis plusieurs trimestres. La Chine s'assimile lentement mais sûrement aux pays développés pour son évolution économique et sociale. Les taux d'intérêts restent résolument à un niveau qui ne permet plus de disposer de rendements importants. Les prix de l'immobilier restent à un haut niveau, compte tenu de la rémunération qui peut être obtenue sur cette classe d'actif, en comparaison des autres classes d'actif. Le pétrole est sous la pression d'une demande anémique et d'une guerre larvée de producteurs tous prêts à augmenter ou maintenir les volumes de production, pour maintenir des revenus qui se doivent de couvrir leurs budgets liés à des politiques sociales dépendantes. Les matières premières agricoles sont également en forte baisse grâce à de très bonnes récoltes.

La définition d'une stratégie d'investissement devient, dans un tel environnement, de plus en plus complexe. Les marchés financiers enregistrent des fluctuations de valeurs significatives; que cela soit tant dans le négatif que dans le positif. Une telle situation confère un climat d'incertitude de la part des investisseurs.

Que ceux-ci soient privés, en se positionnant dans une démarche permettant de maintenir le pouvoir d'achat des fortunes acquises, qu'il soit un fonds de pensions avec un objectif de rechercher un renforcement de la valorisation des placements financiers pour la couverture des capitaux à disposition du service des pensions, ou tout autre type d'investisseur qui, pour des nécessités diverses, se doivent de disposer de capacités d'investissements multiples contraints.

Les pessimistes sont aussi importants que les optimistes, bien que les premiers commencent à prendre le dessus, dans une perspective à court terme.

Pour l'investisseur, la multiplicité des avis conduit à créer une incertitude qui est préjudiciable à l'investissement. Il est également intéressant de constater que suivant les régions du monde, selon le stade de développement social et économique, la culture de l'investissement, il devient de plus en plus difficile de s'inscrire dans la durée et la prise de risque.

D'une manière générale, la prise de risque est ce qui fonde le développement économique en dirigeant des capitaux dans l'innovation et le placement privé. Les statistiques fédérales pour la Suisse de 2013 relèvent l'existence de 578'000 entreprises dont 384'000 sont des microentreprises comptant moins de deux emplois en équivalent plein temps. 1'400 entreprises seulement comptent 250 emplois ou plus. Notre pays voisin la France compte, selon la dernière statistique disponible, près de 3,1 millions de PME, dont 3 millions de microentreprises et 5'243 entreprises de taille moyenne à grandes entreprises.

Si les statistiques ne permettent de cibler exactement le nombre d'entreprises innovantes, il ressort de différents classements européens que la Suisse occupe régulièrement la première place. Toutefois, par rapport à d'autres pays européens, également bien positionnés, la proportion d'entreprises actives dans la recherche et le développement, donc innovantes, décline depuis quelques années. Les coûts seraient un des facteurs de régression. Sur le

répertoire www.startups.ch, on compte près de 2'537 entités. Pour finir, cet état de la structure des entreprises en Suisse, le nombre de sociétés cotées a chuté à 275 contre 419 en 2003 (AWP / 17.09.2014).

Ces quelques données révèlent que les investisseurs concentrent un maximum de moyens auprès d'entreprises cotées qui sont de moins en moins importantes et de plus en plus concentrées, sans représenter l'innovation et le développement du futur de la croissance. Dans ce contexte, une recherche permanente de réduction du risque des investissements conduit inexorablement à payer les primes liées par une réduction du rendement, ainsi que de réduire les opportunités dans le développement économique, seul facteur de croissance, qui lui-même découle de l'innovation.

En phase avec ces différents développements, ONE CREATION se confirme comme un «outil» de positionnement dans les secteurs de croissance économique en cours qui impacteront positivement le futur, avec un modèle clairement affirmé après plus de cinq ans d'existence. Pour une deuxième année de suite, la Coopérative sera à même de proposer à sa prochaine Assemblée générale, la distribution d'un dividende de près de 2,80%. Si cet état de fait n'est pas une garantie pour le futur, cela démontre néanmoins que les promesses faites se concrétisent au fil du temps, pour représenter un objectif confirmé.

ONE CREATION se positionne résolument dans tout ce que représente le développement économique durable au travers de sociétés cotées, non cotées, que des start-ups. Une combinaison ou la recherche d'un équilibre du ratio/rendement risque et innovation permettent de se projeter au présent et dans le futur de plusieurs secteurs de croissance mondiale. Une évolution qui se confirme au niveau international comme il en ressort de la COP21, tel qu'énoncé précédemment, et autres initiatives privées.



56 QUESTIONS ET RÉPONSES, POUR QU'IL N'Y AIT PLUS DE DOUTE

ONE CREATION, Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel est la raison sociale inscrite au Registre du commerce.

Ci-après, les dénominations «la Coopérative» ou «ONE CREATION» sont utilisées. CONINCO Explorers in finance SA est une société active depuis 25 ans dans le conseil financier, le contrôle de gestion, suivi et surveillance, la qualification et l'allocation d'actifs et de gestionnaires. Elle est agréée par la FINMA, autorité de surveillance des marchés financiers, en tant que gestionnaire de placements collectifs. La société est une valeur patrimoniale de la famille du fondateur M. Olivier Ferrari qui la détient en majorité.

1. ONE CREATION est-elle un produit financier ?

Non. ONE CREATION est une société de droit suisse sous la forme d'une Coopérative de prises de participations.

2. Qu'est-ce qu'une coopérative ?

La coopérative est une entité économique fondée sur le principe de la coopération servant au mieux les intérêts de ses associés. Elle se distingue d'une société commerciale ou encore d'une fondation par les droits des associés et les caractéristiques du capital social. Elle s'inscrit dans une économie solidaire ou dans une dynamique de transition environnementale et sociale.

3. Pourquoi choisir ONE CREATION plutôt qu'un produit financier ?

Dans une coopérative comme ONE CREATION, la souscription au capital social est par principe ouverte à tous.

Les investisseurs sont propriétaires de la société de la même manière que dans une société anonyme, puisqu'ils en possèdent au moins une part du capital social. Mais ils disposent d'un droit égalitaire en assemblée générale de se prononcer sur la conduite des affaires, quelle que soit l'ampleur de leur engagement financier.

Chaque voix ayant le même poids et chaque part la même valeur maximale, la gestion des affaires est menée dans l'intérêt de tous pour la pérennité de la société en respect de son but social.

4. En quoi ONE CREATION se différencie-t-elle d'un produit financier existant ?

ONE CREATION est une coopérative. Il s'agit d'une très ancienne forme juridique qui défend l'intérêt collectif de ses associés. ONE CREATION se profile dans le domaine des technologies de l'environnement selon son but.

Un produit financier n'est pas une société ni une institution dotée de la personnalité juridique. Il est constitué par les apports des investisseurs qui veulent réaliser un placement collectif. C'est un contrat; plus précisément, c'est un contrat de placement collectif.

5. Pourquoi une coopérative plutôt qu'une fondation d'investissement LPP (droit suisse) ?

La fondation d'investissement est une structure juridique assimilable dans sa forme à un fonds de placement; cette structure juridique est spécifique à la Suisse et, par conséquent, restrictive par rapport aux objectifs que déploie la Coopérative. Une fondation est également restrictive pour le développement de ONE CREATION, car elle ne s'adresse qu'à des institutions de droit suisse. Le but social de ONE CREATION n'est ni lié à la gestion collective ni à la gestion privée de biens communs. Elle est une société de prises de participations à long terme.

6. Quel droit régit une coopérative ?

Le titre 29 du Code suisse des obligations (CO) constitue la base légale en la matière. À défaut, le droit des sociétés anonymes suisse s'applique par analogie (titre 26, CO).

7. Quelle est la raison d'être de ONE CREATION ?

La structure, le but ainsi que les domaines d'interaction de ONE CREATION tendent vers la mise en commun de moyens pour promouvoir un progrès économique en respect de l'environnement et de l'évolution des besoins de l'humanité.

Par sa structure ouverte à tous et égalitaire dans les droits de décision, la Coopérative propose une participation citoyenne et démocratique au développement des sociétés dans lesquelles elle est active, et par conséquent aussi au développement de l'économie dans son ensemble.

Elle est une réponse à la demande d'investissements économiques durables.

8. Pourquoi l'environnement ?

Au vu des changements sociaux et économiques dans le monde, deux principaux secteurs apparaissent déjà comme étant porteurs de croissance: les besoins liés à l'arrivée en retraite des baby-boomers des années 40 et plus spécifiquement 60 et l'environnement. La première dispose déjà d'une bonne infrastructure financière. L'environnement, en revanche, est un secteur de croissance à long terme qui dispose d'un potentiel concret tant au niveau local que mondial.

9. Que sont les technologies de l'environnement ?

Ce sont les applications techniques et industrielles des avancées de la recherche scientifique dont on peut attendre qu'elles amènent un mieux-être en lien avec l'environnement naturel et l'humain. L'exploitation économique de ces technologies cherche à concilier les aspects économiques et environnementaux du développement durable.

10. Qu'est-ce que le développement durable ?

La définition largement admise est celle donnée par le Rapport Brundtland des Nations Unies, datant de 1987: «Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les géné-

rations à venir de satisfaire leurs propres besoins». On lui reconnaît généralement trois champs d'action: social, économique et environnemental.

11. Dans quelles technologies ONE CREATION va-t-elle s'engager ?

Le domaine des technologies de l'environnement étant virtuellement illimité, ONE CREATION ne s'engage que dans des activités durables tant au niveau technique, environnemental qu'économique. Et ce dans les domaines suivants :

- Énergies renouvelables
- Biologie environnementale
- Matériaux écologiques
- Transports écologiques
- Gestion des déchets
- Chimie environnementale
- Conseil en environnement
- Efficacité énergétique
- Gestion de l'eau

12. ONE CREATION applique-t-elle des critères exclusifs pour la sélection des entreprises ?

En ce qui concerne les entreprises considérées comme «Pure» ou «Mix players», leurs activités doivent appartenir à la définition des technologies de l'environnement utilisées par ONE CREATION et aux secteurs définis dans la question 11. Pour les entreprises de «Support», une partie de leurs activités doit également correspondre à la définition et aux secteurs. De surcroît, si l'activité principale va à l'encontre du but de la technologie de l'environnement exploitée par l'entreprise, alors la société sera exclue. Pour cela, différentes activités sont considérées comme exclusives (exploitation pétrolière, armement, OGM, etc.).

De plus, lorsque les bénéfices environnementaux qu'engendre la technologie ne sont pas certains sur le long terme ou que la technologie est actuellement controversée, alors la compagnie sera qualifiée de «Controversée». Il reviendra donc au Conseil d'administration de décider de la prise de participation ou non, en connaissance de cause.

13. Qui peut devenir associé de ONE CREATION ?

La qualité d'associé est ouverte à toutes personnes morales ou physiques, privées, sociétés commerciales ou à but non lucratif, fonds de pensions, communautés publiques. Ceci n'est qu'un échantillon non exhaustif des différents acteurs disposant de la capacité de placer des capitaux à long terme.

14. Comment devient-on associé ?

Tout demandeur acquiert la qualité d'associé en souscrivant au moins une part du capital social de ONE CREATION. Il le reste aussi longtemps qu'il conserve au moins une part du capital social. Chaque demande doit être validée par le Conseil d'administration.

15. Quelles sont les modalités de souscription ?

Le prix d'émission d'une part sociale de ONE CREATION s'élève à CHF 10'000.-, sous réserve de modification des statuts. Le minimum de parts souscrites par associé est d'une part et le nombre maximum est de 10'000 parts.

S'ajoutent au prix de chaque part souscrite un timbre fédéral de 1% et une commission d'émission de 2%. L'utilisation de la commission d'émission est détaillée dans l'article 7 des statuts.

16. Que fait concrètement ONE CREATION ?

Les prises de participations de la Coopérative obéissent à un concept unique, sous la forme de participations dans des sociétés actives dans le domaine des technologies de l'environnement et permettant un développement du rendement économique de ONE CREATION. Il contient des actifs cotés et non cotés. ONE CREATION peut aussi garantir la protection et le transfert de ces technologies.

17. Comment apprécier un retour sur investissement du capital de ONE CREATION ?

Par le versement du dividende aux associés. Le bénéfice net excédentaire peut être intégralement redistribué.

Il n'y a pas de valeur d'inventaire, à l'exception d'une sortie devant être financée, et ce dans la mesure où la valeur patrimoniale ne couvre pas le capital social. La part sociale d'une coopérative est toujours au niveau de sa valeur nominale, sous réserve de corrections conjoncturelles négatives.

18. Existe-t-il le volume nécessaire de sociétés cotées actives dans le domaine considéré pour escompter un développement sain et durable ?

Oui, la capitalisation boursière d'une cinquantaine de sociétés cotées dans les technologies de l'environnement est de l'ordre de CHF 488 milliards. Avec un capital social de plusieurs centaines de millions de francs suisses, le potentiel de diversification reste important dans un marché porteur à court, moyen et long termes. Et ceci sans considérer les potentiels au niveau des sociétés non cotées et start-ups.

19. Les résultats de ONE CREATION peuvent-ils être comparés à un indice de référence (benchmark) ?

Non et ceci pour plusieurs raisons:

- a) Les résultats de ONE CREATION permettent le paiement ou non d'un dividende. Le montant de ce dernier est arrêté par les associés.
- b) Nous ne sommes ni un fonds de placement ni un produit financier, mais une structure juridique avec un but précis lié à un développement économique industriel durable.

20. Existe-t-il un code d'éthique pour ONE CREATION ?

La Direction de ONE CREATION dispose d'un code de déontologie applicable en tant que partenaire économique des fonds de pensions en Suisse, qui détermine les exigences les plus élevées en la matière.

Les standards économiques, environnementaux et de bonne gouvernance d'entreprise qu'elle exige sont applicables à la Coopérative, sous réserve d'exigences supérieures souhaitées par le Conseil d'administration.

21. Quelle est la gestion active pratiquée par ONE CREATION ?

La coopérative intervient en tant que holding de prise de participations dans des sociétés dont l'activité peut avoir/a un impact positif sur l'environnement. Dans ce sens, la coopérative est une société régie par les articles 828 et suivants du Code des obligations.

Ledit article 828 précise que *« la société coopérative est celle que forment des personnes ou sociétés commerciales d'un nombre variable, organisées corporativement, et qui poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, des intérêts économiques déterminés de ses membres. »*

²La constitution de sociétés coopératives à capital déterminé d'avance est prohibée.»

Nous ne sommes dès lors pas dans un processus de gestion active tel que cela se décline pour des investissements au travers de fonds de placement, il convient de bien distinguer les prises de participations dans des sociétés cotées et non cotées. ONE CREATION de par son but social sous-tend une gestion à long terme des prises de participations.

Pour les sociétés cotées, il est ciblé des entités économiques qui ont démontré que sur une période donnée, lesdites entreprises ont été à même de générer des profits stables à croissants et qu'elles sont à même de distribuer un dividende et que leur implication dans le développement durable, mesuré par le chiffre d'affaires, pourra s'accroître. Il n'est pas pratiqué de restrictions géographiques et de capitalisations boursières, si ce n'est que pour des raisons de gestion du risque et d'impact des mouvements boursiers sur le patrimoine et de maintien de la valorisation à long terme des participations, il est appliqué des critères très stricts au suivi et à l'augmentation des prises de participations. De même qu'il est primordial que le poids de chacune des entités du portefeuille respecte un rapport relatif entre les différentes participations qui ne soit pas dominant. Un niveau minimum de 50% de la fortune sociale en valeur de liquidation est appliqué pour ce type de sociétés.

Pour les sociétés non cotées, la Direction cible des entités aux différents stades du développement économique, comme nous avons eu l'opportunité d'en développer les fondements dans une NEWS précédente - www.onecreation.org -. Il est appliqué un critère de réserve sur le niveau de la prise de chaque participation, à savoir qu'une société présentant tous les critères d'excellence ne pourra dépasser, à l'acquisition, le vingtième de la fortune sociale totale en valeur de liquidation au moment de l'entrée dans la société. Ce qui implique que des contre-valeurs inférieures sont applicables, ce qui diversifie tout autant le portefeuille de participations dans des sociétés non cotées. Cela induit également que ONE CREATION construit dans son développement des capacités d'investissements ultérieurs dans les mêmes sociétés, en fonction de l'évolution de l'arrivée de nouveaux associés. Dans cette perspective, une participation dans MCE-5 pourra être augmentée automatiquement, à des conditions favorables, par un multiple de deux fois l'investissement initial. Pour ces sociétés, plusieurs dossiers très diversifiés sont à l'étude et représentent tout autant d'extension des secteurs économiques considérés, que du nombre de prises de participations qui renforcent la diversification de la fortune sociale totale et optimise les retours sur investissement.

En ce qui concerne lesdits retours sur investissement, chaque prise de participation dispose de son propre calendrier d'évolution, sachant que la Direction met le poids sur des entités à même de générer à terme des dividendes, sans exclure que certaines sociétés puissent être rachetées ou entrer en bourse, ce qui fondera une amélioration non négligeable de la substance économique du patrimoine des associés au travers de leurs part(s) sociale(s).

22. Sur quelles compétences ONE CREATION peut-elle compter pour être leader dans son concept ?

La Coopérative ONE CREATION réunit non seulement des personnalités dans les domaines sociaux et scientifiques autour de sa Direction stratégique, mais également un savoir-faire reconnu au niveau de sa Direction opérationnelle.

Elle s'appuie également sur des compétences tierces spécifiques pour lui permettre d'être à la pointe dans son domaine.

23. À quoi servent les compétences techniques ?

La Coopérative réunit le plus de compétences techniques possible. Ce sont aussi bien des personnes individuelles que d'institutions académiques, scientifiques et techniques. Ainsi, ONE CREATION peut accéder plus rapidement aux meilleurs avis autorisés en la matière plus particulièrement dans la qualification des sociétés start-ups ou sujettes à doute sur la spécificité de la technologie.

24. Quels avantages peut-on retirer d'une participation dans ONE CREATION ?

Nous listons ci-dessous les neuf avantages principaux :

- Avoir à terme un rendement économique stable à croissant récurrent.
- Obtenir un capital stable à moyen et long terme
- Allier objectifs financiers et convictions éthiques.
- Prendre des participations diversifiées.
- Participer à l'essor d'entreprises de pointe non accessibles en bourse.
- Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques.
- Être un acteur de l'évolution positive des critères environnementaux.
- Avoir plus qu'un droit de vote en tant qu'associé: partager ses idées, émettre des propositions, etc.
- Devenir un investisseur engagé grâce au «label» ONE CREATION.

25. Quel genre de réseau ONE CREATION concentre-t-elle ?

La Coopérative ONE CREATION poursuit principalement le but de favoriser et de garantir, par l'action commune, les intérêts de ses associés dans le développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de l'environnement et de la société civile.

À ce titre, elle établit des réseaux d'affaires tant avec des sociétés cotées que non cotées liées au domaine des technologies de l'environnement, tant en Suisse qu'à l'étranger.

26. À quelle information les associés ont-ils accès ?

Outre les rapports réguliers usuels tels THE NEWS de ONE CREATION, les différentes prises de participations sont accessibles aux associés en tout temps sur Internet. D'autre part, des informations spécifiques sur les sociétés sont disponibles dans les limites des normes légales.

27. Les investisseurs institutionnels peuvent-ils légalement participer à ONE CREATION ?

Aucune restriction n'est relevée pour les investisseurs institutionnels tant sur le territoire suisse qu'à l'étranger. Sous réserve de dispositions spécifiques locales.

ONE CREATION dans son modèle de développement applique une politique de prise de participations qui respecte les principes d'une répartition appropriée des risques. Les disponibilités pour la gestion courante et le règlement d'un dividende ne font pas l'objet d'une spéculation par un placement sur les marchés financiers ou des capitaux. Les participations sont réparties entre différentes catégories d'entreprises, entre plusieurs régions et secteurs économiques.

ONE CREATION est une société de droit suisse non cotée de type *Private Equity*.

28. Comment s'assurer que des actionnaires croisés ne créent pas de conflits d'intérêts au sein de ONE CREATION ?

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix, sous réserve de dispositions particulières prévues par les statuts. Selon les statuts, il appartient à l'Assemblée générale d'élire les membres du Conseil d'administration et donc de se prémunir contre les conflits d'intérêts au sein de ce dernier.

Les décisions du Conseil d'administration étant prises en toute indépendance de la Direction, il appartient à ce premier de prendre le risque ou

non d'un conflit d'intérêts dans ses décisions, avec la possibilité de devoir s'en justifier devant l'Assemblée générale.

29. À quel niveau géographique se situe ONE CREATION ?

Bien que la Coopérative soit située juridiquement en Suisse, l'objectif dès l'origine est de disposer de participations globalement diversifiées.

30. Comment se désengager de projets non cotés n'ayant pas tenu leurs promesses ?

Ce genre d'évènement concerne principalement les sociétés de démarrage. Si cela devait arriver, la valeur d'acquisition serait corrigée. Une liquidation de la participation serait applicable si elle était jugée sans aucun potentiel de reprise. Dans un tel cas de figure, ONE CREATION devrait s'assurer d'une certaine maîtrise sur les brevets, autant que possible pour sécuriser son investissement en cas de faillite.

31. La prise de participation peut-elle s'effectuer pour un rachat de parts publiques ?

Théoriquement oui ONE CREATION a une philosophie de conservation des actions. Dans la limite de ses moyens et de sa politique, elle pourrait apporter son soutien à un rachat d'actions ou à une opération de retrait de la bourse d'une société cotée à qui il manquerait les liquidités nécessaires.

32. Comment évaluer les actifs non cotés ?

Les sociétés de démarrage sont valorisées selon les normes du marché. Les sociétés non cotées sont évaluées au niveau de la capitalisation payée au moment de la prise de participation, sous réserve d'une réduction de cette valeur si des éléments probants le nécessitent.

33. Que se passera-t-il si toutes les participations de ONE CREATION perdent simultanément une forte part de leur valeur et que les sociétés y relatives cessent d'honorer leur dividende ?

La Coopérative cessera la distribution de divi-

dendes aussi longtemps que les résultats ne seront pas positifs et le capital social pas reconstitué. Afin d'atténuer la perte de valeur due au marché, il est constitué une réserve de couverture du capital social. Dans la phase de démarrage, une valeur inférieure à la valeur nominale existe.

34. Quels sont les risques associés à l'activité de ONE CREATION ?

Le risque principal est l'évolution des marchés et son influence sur les titres cotés. En second lieu, les créations d'entreprises sont toujours accompagnées d'un risque, d'où l'appellation «capital-risque». Enfin, il existe un risque de rendement si les prises de participations choisies ne fournissent pas en moyenne le rendement planifié.

35. Existe-t-il un agio pour protéger le patrimoine des associés en regard de nouveaux apports de fonds ?

Non. Toute réalisation d'investissement n'est effectuée que dans le but de réaliser l'objectif de la Coopérative et de préserver le capital social. Pour ce faire, selon les capacités financières disponibles, ONE CREATION constitue une réserve de couverture de risque.

Lorsque l'intégralité du capital social est investie, l'apport de nouveaux fonds permet la poursuite du but social et diversifie le risque lié à des associés potentiellement dominants.

36. Comment le capital social de ONE CREATION prend-il en compte l'inflation ?

Le marché prend en compte l'inflation. Les dividendes reçus doivent correspondre à l'ensemble des paramètres déterminant le développement économique (croissance, inflation, monnaies, etc.)

37. Quelle est l'empreinte carbone de ONE CREATION ?

En l'état actuel, l'empreinte carbone de la Coopérative est très réduite puisqu'elle fonctionne sur l'infrastructure déjà existante de CONINCO Explorers in finance SA. Une évaluation du bilan carbone devra être incluse dans le Rapport annuel dès que les capacités et moyens seront réunis.

38. ONE CREATION sera-t-elle certifiée ISO 14001 ?

CONINCO Explorers in finance SA est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ce qui représente à nos yeux un acte appuyé de gouvernance d'entreprise. La certification ISO 14001 démontre l'engagement dans le domaine de la protection de l'environnement. D'autre part, la Direction est signataire des PRI Principles for Responsible Investment qui ont été mis en place par les principaux investisseurs mondiaux avec le soutien des Nations Unies.

39. Dans quoi sont investies les parts sociales acquises dans ONE CREATION ?

L'objectif est d'obtenir une répartition entre des titres cotés, pour permettre une prise de position et un dialogue avec des acteurs majeurs du marché et développer le rendement sur le long terme. Des titres non cotés pour formaliser un rendement stable à potentiellement croissant et dans des start-ups early stage et confirmées pour être dans la dynamique du développement des nouvelles technologies impactant positivement l'environnement et générer une valeur totale pour un développement du capital social.

40. Qui détermine l'allocation stratégique précise de chaque classe d'actifs ?

La politique de prise de participations, l'allocation stratégique dans les différents stades de développement et d'implémentation sont du ressort du Conseil d'administration de la Coopérative en dialogue avec la Direction et en fonction du développement du capital et des opportunités conjoncturelles.

Il n'y a pas une répartition optimisée ou idéale. Selon les périodes économiques, ce sera plus l'une ou l'autre solution qui sera considérée.

41. Comment s'effectuera la couverture du risque du capital social ?

La Coopérative n'est pas un fonds de placement. Elle est une société de prises de participations, d'engagement et d'accompagnement à long terme. Par conséquent, une politique de couverture du risque n'est pas dans son but. Cependant, différentes mesures sont prises pour

que des participations ne deviennent pas dominantes. Selon les évolutions de l'économie, une opportunité plutôt qu'une autre sera considérée. Il y a également un pilotage du risque induit par la création de réserves qui permet de prendre plus ou moins de risque. Les apports de nouveaux associés sont utilisés dans ces différentes perspectives de pilotage du développement des participations.

42. Quels sont les critères de sélection pour les actifs considérés ?

Des critères spécifiques sont attribués à chaque type d'actif.

- Pour les actions cotées: d'une part, une stabilité financière durable des activités de la société, ainsi qu'une attractivité de rendements et de valorisation. D'autre part, une exposition qualifiée aux technologies de l'environnement telles que définies par les procédures de qualification.
- Pour les actifs non cotés: ne sont considérées que les sociétés servant un dividende et dont une partie du chiffre d'affaires est réalisée dans les technologies de l'environnement définies et dont il est démontré une volonté d'accroissement de développement en respect du but de la Coopérative. Elles doivent présenter une stabilité des activités et des rendements sur le court, moyen et long termes. S'ajoute à ces exigences, une situation saine au niveau de la dette de l'entreprise, attestée par une analyse de crédit.
- Pour les sociétés de démarrage, seules les sociétés engagées exclusivement dans les technologies de l'environnement définies sont prises en compte. La qualification se base sur l'analyse du plan d'affaires, lequel doit garantir une redistribution substantielle du bénéfice dans les étapes finales de développement d'une valorisation de l'ordre de CHF 1M en phase de création ainsi qu'un partenariat à long terme avec la Coopérative. Le savoir-faire technologique doit être validé par des tiers externes.

43. Pourquoi ne pas se concentrer sur un seul type d'actif ?

Dans un domaine unique voué à une croissance sur le long terme que sont les technologies de

l'environnement, la Coopérative veut accéder à toutes les sources de croissance économique liées aux actifs à distribution de revenu.

La finalité de ONE CREATION étant d'encourager le rendement industriel économique dans son domaine, il est logique qu'elle diversifie son risque sur diverses capitalisations en tablant également sur la naissance possible d'entreprises innovantes porteuses de croissance parmi toutes ses participations.

44. Le capital social de ONE CREATION peut-il être fermé ?

En vertu de la loi, le capital social d'une coopérative est ouvert. Le Conseil d'administration décide de l'opportunité d'une libération de nouvelles parts sociales de cas en cas, en admettant ou non de nouveaux associés.

45. Quels sont les pouvoirs décisionnels de la Direction ?

La Direction n'est investie que du pouvoir opérationnel. Elle ne dispose donc d'aucun pouvoir décisionnel quant à la stratégie et les prises de participations. Elle applique néanmoins les procédures établies et dans ce cadre, elle peut renoncer à poursuivre une qualification d'actifs lorsque les critères ne sont pas satisfaits. Mais elle en informe le Conseil d'administration qui prend toutes les décisions en dernier ressort.

46. De quelles compétences internes et externes ONE CREATION dispose-t-elle pour mener à bien ses financements dans les actifs non cotés ?

La Coopérative s'assure un accès à ses besoins en internalisant les compétences professionnelles lorsque cela est nécessaire.

Pour les actifs non cotés, une double structure est mise en place. L'analyse des sociétés non cotées matures servant un dividende peut être faite avec les mêmes instruments que pour les actifs cotés.

Les sociétés non cotées n'étant pas tenues aux mêmes exigences de publication comptable que les sociétés cotées, s'ajoute à ces instruments un examen financier et stratégique effectué selon le modèle d'analyse de crédit bancaire à l'interne.

Pour les sociétés de démarrage, la répartition des rôles au sein de ONE CREATION est clairement définie: des tiers externes valident la technologie et l'évaluation financière et économique de la start-up est effectuée par la Direction qui valide le plan d'affaires.

Sur cette base, le Conseil d'administration décide de l'engagement financier.

L'accompagnement tactique et stratégique, ou «coaching», est par contre engagé à l'externe si nécessaire et financé par la start-up elle-même. La validation du business plan doit garantir cette mesure.

47. Qu'est-ce qu'une start-up ?

C'est une entreprise qui vient d'être créée et qui, par défaut, manque d'historique et de fonds propres nécessaires à l'obtention de prêts bancaires. Elle fait face à un manque chronique de moyens financiers pour se développer.

48. Pourquoi investir dans des start-ups s'il n'y a pas d'objectif de gain en capital ?

L'objectif à long terme vise à rester dans le capital des sociétés investies, cotées ou non, pour autant qu'elles distribuent un dividende et que le capital social de ONE CREATION n'est pas mis en péril. Différentes études démontrent qu'une société rémunérant ses actionnaires par des dividendes a un développement économique plus sain.

Une grande partie des start-ups fera l'objet d'acquisitions à terme et la Coopérative ne pourra garder sa part. Les revenus générés seront, au stade actuel des décisions, répartis pour des réinvestissements et pour une distribution de revenus.

49. Quels atouts ONE CREATION possède-t-elle pour soutenir les jeunes sociétés ?

Ses réseaux d'associés et de relations d'affaires peuvent faciliter des synergies.

Elle peut rechercher et recommander des experts pour accompagner et conseiller ces sociétés dans leur développement dans le cadre de sa participation au capital. Elle peut acquérir des brevets

et des licences ou les financer, en échange de leur droit de propriété. L'engagement de ONE CREATION n'est pas limité temporellement, sous réserve que son but soit respecté.

Les frais de gestion des participations sont estimés à 1% du capital social dans la phase de démarrage et à 1.5% du patrimoine sous gestion dès l'engagement dans des sociétés de démarrage.

50. Quelles sont la liquidité et les conditions de sortie d'un ou plusieurs associés ?

La liquidité est élevée à raison de 84% à 90%, réalisable dans un délai de 48 heures.

Un associé peut dénoncer en tout temps une partie ou la totalité de sa participation.

Le remboursement des parts est défini par l'article 9 des statuts qui stipule que: «En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.

Le Conseil d'administration est en droit de différer, pour trois ans au plus, tout remboursement si la société présente un bilan déficitaire ou se trouve dans une situation financière délicate compte tenu des engagements pris ou à prendre. Demeure par ailleurs réservé le droit de la société à une indemnité équitable».

En cas de demande de sortie de nombreux associés en même temps, l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts pourrait notamment s'appliquer.

51. Quelle est la valorisation d'une part sociale en cas de sortie d'un associé ?

Le calcul de la valeur d'une part est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à l'exclusion de toutes les réserves. La valeur ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en circulation.

Exemple 1 | valeur au bilan: CHF 8'000.-; réserve légale: CHF 50.-; réserve latente: CHF 2'500.-; valeur de sortie: CHF 8'000.-

Exemple 2 | valeur au bilan: CHF 12'000.-; réserve légale: CHF 50.-; réserve latente: CHF 2'500.-; valeur de sortie: CHF 10'000.-

52. À quelle fiscalité sont régis des dividendes ?

La société est soumise à la fiscalité des personnes morales de son siège et du canton où celui-ci est établi, selon le barème applicable à la date de référence pour le bénéfice.

Le dividende versé est soumis à l'impôt anticipé.

53. Quels sont les frais appliqués ?

1. Frais de souscription:
 - Frais d'entrée de 3% (1% de timbre fédéral et 2% solidaire pour les développements de la Coopérative)
2. Frais de fonctionnement:
 - Management fees de CONINCO (de 100% dès que le capital social a atteint CHF 20 mio) = 1.5%
 - Honoraires du Conseil d'administration
 - Intérêts et frais bancaires (dont courtage et dépôt titres)
 - Honoraires d'audit et services liés
 - Frais d'Assemblée générale et honoraires divers (avocats, tiers experts)
3. Frais fiscaux:
 - Impôt sur le bénéfice

Le TER (1 + 2 + 3) est estimé à 3,5%.

Le TER des fonds de placement en *Private Equity*, selon le millésime et la structure (fonds ou fonds de fonds), est de 1% (structure en liquidation) à 12% (fonds de fonds actifs), et en moyenne à 6%.

La Direction de ONE CREATION n'applique aucuns frais de performance.

54. Pourquoi un Code ISIN ?

Le code ISIN ne donne pas la possibilité de souscrire directement de façon électronique comme tous fonds. Les souscriptions ne peuvent

être effectives que par la remise en bonne et due forme du bulletin de souscription à la Direction de ONE CREATION.

Le code ISIN permet à l'associé de communiquer à sa banque de dépôt le nombre de parts souscrites. Cette dernière aura ainsi la possibilité de disposer des évaluations mensuelles en ligne selon les services professionnels qui permettent d'assurer la transmission régulière des évaluations de titres, dont les parts de la Coopérative.

55. Qui décide du versement du dividende ?

Conformément aux statuts, art. 13, al. 4, le dividende est décidé par l'Assemblée générale. Ce dividende échu est versé en liquidité sur le compte communiqué par chaque associé. Celui-ci est exigible dans le délai communiqué suite à la tenue de l'Assemblée générale (avril 2015).

56. Le dividende peut-il être réinvesti ?

Le dividende peut être réinvesti, selon décision de l'associé, mais dès sa date d'exigibilité par une souscription de nouvelles parts.



STATUTS

Nom, siège et but

Article 1 – Raison sociale, Siège et durée

Il est constitué sous la raison sociale

ONE CREATION Coopérative

Une société coopérative avec siège à Vevey (VD), au sens des présents statuts et des articles 828 et suivants du Code des obligations suisse. La durée de la société est indéterminée.

Article 2 – But

La société ONE CREATION Coopérative - pour « Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'ordre Naturel » - poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Elle peut initier et/ou soutenir toute action éducatrice, créatrice, démonstrative ou productrice, favorisant la préservation de l'environnement et son intégration dans un développement économique responsable, y compris les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle entend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature.

En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. À cette fin, elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés. Dans ce cadre, la Coopérative peut effectuer toute opération commerciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but.

La Coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but.

Associés

Article 3 – Admission de la qualité d'associé

Toute personne, suisse ou étrangère, physique ou morale ou communauté ou institution de droit public ayant la personnalité juridique, peut demander son admission en qualité d'associé en remplissant et signant dûment le bulletin de souscription de parts sociales prévu à cet effet et en déclarant ainsi accepter sans réserve les présents statuts.

Chaque associé doit acquérir au moins une part sociale et en demeurer propriétaire pendant toute la durée du sociétariat.

Le Conseil d'administration, sur souscription formelle d'au moins une part sociale, se pron-

once sur la demande d'acquisition de la qualité d'associé, laquelle ne peut être validée et portée au registre des associés qu'une fois le paiement souscrit dûment et entièrement effectué.

Le Conseil d'administration peut lier l'admission à d'autres conditions ou refuser l'admission sans indication de motifs. Le nombre d'associés n'est pas limité.

Article 4 – Pour-cent de soutien de ONE CREATION

Conformément aux buts statutaires, le Conseil d'administration peut, sur requête dûment motivée, engager des fonds, sur l'excédent actif d'exploitation et jusqu'à concurrence d'un pour cent (1%) du capital social au maximum par année, pour soutenir des projets de tiers œuvrant dans le même sens qu'elle en faveur de la protection de l'environnement, dont le sérieux et la qualité sont démontrés.

Cette dotation se fera pour autant que les affectations prévues à l'article 29, alinéas 1 et 2, aient été dûment effectuées au préalable.

Article 5 – Perte de la qualité d'associé

La qualité d'associé se perd par la sortie volontaire, le décès pour les personnes physiques, la perte de la personnalité juridique pour les personnes morales, ou encore l'exclusion pour de justes motifs. La sortie d'un associé ne peut avoir lieu que pour la fin d'un exercice social et moyennant dénonciation donnée au moins six mois à l'avance au Conseil d'administration, par lettre recommandée au Conseil d'administration au moins six mois à l'avance.

Le Conseil d'administration est compétent pour prononcer l'exclusion, dûment motivée, en cas d'atteinte portée aux intérêts de la société. Le recours à l'Assemblée générale est réservé.

Capital social

Article 6 – Parts sociales – montant – division – obligatoire – facultatives – titres

La société coopérative émet, sur souscription et après entière libération, des parts sociales de CHF 10'000.- chacune à la valeur nominale actuelle. La société peut émettre, aux mêmes conditions, de nouvelles parts sociales en tout temps. Les parts sociales sont inscrites au registre des associés tenu par le Conseil d'administration. Tout associé, pour être reconnu tel, doit rester détenteur en tout temps d'une part sociale obligatoire. Il peut souscrire, acquérir et détenir des parts sociales facultatives jusqu'à un maximum de dix mille parts par associé. La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale de la part sociale, soit par augmentation de celle-ci, soit par réduction (splitting), en cas de (splitting, le nombre de parts en résultant qui dépasserait les dix mille pour un associé serait néanmoins dûment reconnu par mention spéciale au registre des associés. Le Conseil d'administration est compétent pour décider d'une telle modification. L'Article 854 CO est réservé.

La société constate, pour chaque associé, son sociétariat et le nombre de parts sociales dont il est propriétaire dans un titre nominatif conforme à l'inscription figurant au registre des associés et portant la signature du président et du secrétaire du Conseil d'administration.

Ce titre n'est qu'une attestation et en aucun cas un papier valeur. Le Conseil d'administration veille à ce qu'en tout temps les titres émis correspondent à la situation réelle et procède, s'il y a lieu, à l'annulation et au remplacement des titres concernés.

Article 7 – Frais de souscription

Les adhérents versent, en sus de la valeur nominale de chaque part sociale, le montant du droit de timbre fédéral en vigueur ainsi qu'une commission d'émission fixée par le Conseil d'administration en pour cent de ladite valeur nominale. Cette commission d'émission est destinée à couvrir les frais de constitution de la société ainsi que ceux relatifs à l'émission des parts et des titres nominatifs en constatant l'existence et à la tenue du registre des associés, et ceux des publications éventuelles y relatives.

Le solde éventuel après couverture desdits frais n'est pas versé au compte du capital social, mais est affecté à un compte spécial de provision pour couvrir tous frais futurs directement liés au développement de la société.

Article 8 – Cessibilité

Les parts sociales sont cessibles à des tiers dès l'instant où elles ont été entièrement libérées. L'acquéreur doit présenter une demande d'admission écrite, précisant son acceptation sans réserve des statuts, et n'est reconnu en qualité d'associé qu'une fois son admission prononcée par le Conseil d'administration et dûment inscrite au registre des associés.

Le cédant de la totalité de ses parts sociales, obligatoires et facultatives, perd sa qualité d'associé. Il garde les droits et les devoirs liés à la qualité d'associé jusqu'à ce que la décision d'admission de son successeur soit prise et portée au registre des associés en même temps que sa propre radiation.

Article 9 – Remboursement des parts

En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.

Le Conseil d'administration est en droit de différer, pour trois ans au plus, tout remboursement si la société présente un bilan déficitaire ou se trouve dans une situation financière délicate compte tenu d'engagements pris ou à prendre. Demeure par ailleurs réservé le droit de la société à une indemnité équitable.

Responsabilité des associés

Article 10 – Responsabilité

La fortune de la société coopérative répond seule des engagements de celle-ci. Toute responsabilité personnelle ou toute obligation de versements supplémentaires des associés est exclue.

Organisation de la société

Article 11 – Organes de la société

Les organes de la société coopérative sont :

- A. L'Assemblée générale.
- B. Le Conseil d'administration.
- C. La Direction.
- D. L'organe de contrôle.

A. L'Assemblée générale – ses pouvoirs

Article 12 – Pouvoirs en général

L'Assemblée générale des associés est le pouvoir suprême de la société.

Article 13 - Droits inaliénables et attributions

L'Assemblée générale a en particulier les droits inaliénables suivants :

- 1. d'adopter et modifier les statuts;
- 2. de nommer et révoquer les membres du Conseil d'administration et l'organe de contrôle;
- 3. d'approuver le rapport annuel de l'administration;
- 4. d'approuver les comptes annuels (compte de résultat et bilan) et déterminer l'emploi du bénéfice résultant du bilan, en particulier statuer sur la répartition de l'excédent d'actif;
- 5. de donner décharge aux membres du Conseil d'administration;

6. de prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts, ainsi que sur les propositions qui lui sont soumises par le Conseil d'administration;

7. de décider sa dissolution, fusion ou transformation.

Article 14 – Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration et, au besoin, par l'organe de contrôle, ou les liquidateurs. Elle a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Elle est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, par une lettre envoyée sous pli simple à chaque associé, à l'adresse indiquée sur le registre des associés, ou par courrier électronique aux associés qui en auront fait la demande par écrit en notifiant expressément leur adresse courriel en vigueur.

Sont mentionnés dans la convocation, les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que, cas échéant, les propositions du Conseil d'administration y relatives.

Les avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire doivent informer les associés que les comptes annuels, le rapport de gestion et le rapport de révision sont mis à leur disposition au siège de la société 10 jours au plus tard avant l'Assemblée générale et que chaque associé peut demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit délivré dans les meilleurs délais.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, sauf sur proposition de

convoquer une Assemblée générale extraordinaire, d'instituer un contrôle spécial ou de renoncer, par décision prise à l'unanimité, à la présence de l'organe de contrôle.

Toute proposition individuelle présentée à une Assemblée générale sera portée à l'ordre du jour de l'assemblée suivante si elle est appuyée par cinq associés au moins.

Article 15 – Assemblée générale extraordinaire

Une Assemblée générale extraordinaire peut avoir lieu chaque fois que le Conseil d'administration l'estime nécessaire.

L'organe de contrôle, s'il y a lieu, peut aussi en demander la convocation.

Elle doit être également convoquée si un dixième au moins des associés en demandent la convocation à l'administration par écrit en indiquant les objets à porter à l'ordre du jour. La même obligation incombe à l'administration si trois associés demandent sa convocation alors que la société compte moins de trente associés.

La convocation à l'Assemblée générale extraordinaire a lieu selon les règles applicables à l'Assemblée générale ordinaire.

Article 16 – Quorum, présidence et secrétariat

L'Assemblée générale peut valablement délibérer et se prononcer dès que le cinquième au moins de la totalité du capital social est présent ou représenté. L'article 19 des présents statuts est réservé.

Elle est présidée par le président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par

le vice-président, ou encore, à leur défaut, par un autre membre du Conseil d'administration.

Le secrétaire du Conseil d'administration tient le procès-verbal. En cas d'empêchement, le président désigne un secrétaire ad hoc.

Article 17 – Droit de vote à l'Assemblée

Chaque associé a droit à une voix dans l'Assemblée générale.

Le droit de vote peut être exercé en Assemblée générale par l'intermédiaire d'un autre associé muni d'une procuration écrite. Un associé peut représenter au maximum deux associés, lui-même compris.

Article 18 – Décisions – majorité requise

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix émises, pour autant que la loi ou les statuts ne prévoient pas d'autres dispositions. Les élections et les votations ont lieu en principe à main levée. En cas particulier d'égalité des voix émises, un second tour a lieu immédiatement. Si l'égalité des voix subsiste et qu'il importe qu'une décision soit prise sans délai lors de l'assemblée, la voix du président est prépondérante.

Article 19 – Cas spéciaux – majorité qualifiée – modification des statuts dissolution

Une majorité de tous les associés inscrits au registre doit être présente ou représentée et la majorité des trois quarts des voix émises est nécessaire pour la modification des statuts, ainsi que pour prononcer la dissolution de la société.

Demeure réservée la modification de l'article 25 des présents statuts qui, en raison de sa nature contractuelle, ne peut se faire qu'à l'unanimité des voix émises à l'exclusion de toute personne ou entité directement ou indirectement liée à la Direction.

Demeurent en outre réservées, les dispositions en matière de majorité et de quorum prévues dans la loi sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (Lfus).

Article 20 – Procès-verbal

Toutes les assemblées générales font l'objet d'un procès-verbal rédigé sans délai par le secrétariat et dûment signé par le président de séance et le secrétaire.

B. Le Conseil d'administration

Article 21 – Composition et durée des fonctions

La société est administrée par un Conseil d'administration composé d'au moins 3 membres, mais au maximum de 9 membres, choisis en majorité parmi les associés.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée générale pour trois ans, et immédiatement rééligibles.

Article 22 – Organisation, décisions et procès-verbal

Le Conseil d'administration s'organise lui-même, en nommant un président, un vice-président et un secrétaire.

Le secrétaire peut être choisi hors Conseil, sans avoir nécessairement la qualité d'associé.

Le Conseil d'administration peut déléguer certaines tâches à des commissions; ces commissions sont constituées de membres du Conseil, qui fixe leurs compétences.

La présence de la majorité des membres est nécessaire pour que le Conseil d'administration puisse prendre des décisions valables.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'administration peuvent également être prises en la forme d'une approbation donnée par écrit par voie de lettre circulaire.

Toutes les séances du Conseil d'administration font l'objet d'un procès-verbal rédigé sans délai par le secrétariat et dûment signé par le président de séance et le secrétaire.

Article 23 – Convocation

Le Conseil d'administration est convoqué par son président aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année.

Deux membres du Conseil, de même que la Direction, peuvent demander au président, en indiquant les motifs, la convocation d'une séance.

Article 24 – Attributions

Le Conseil d'administration est l'organe chargé de la haute direction, de la surveillance et du contrôle de la société.

Conformément à ses devoirs généraux selon art. 902 CO, il a les attributions intransmissibles suivantes :

1. exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires, en particulier en déterminant la politique générale et les types d'activités autorisées;
2. en fixer l'organisation;
3. approuver les règlements;
4. fixer les principes de la comptabilité, du contrôle financier et le plan financier;
5. exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles respectent la loi, les statuts et les règlements;
6. arrêter les comptes et établir le rapport de gestion;
7. définir les relations contractuelles avec la Direction;
8. approuver la rémunération de la Direction;
9. convoquer l'Assemblée générale et en fixer l'ordre du jour;
10. informer le juge en cas de surendettement;
11. décider de tout achat et vente d'immeubles et de prises de participations;
12. désigner les personnes autorisées à signer pour la société et fixer le mode de signature, lequel sera en principe collectif à deux;
13. prendre toute décision quant à l'émission de parts sociales, sous réserve des compétences légales impératives en la matière de l'Assemblée générale;

14. approuver les principes de la politique de prises de participations conformément au but de la société;

15. décider de cas en cas, s'il y a lieu, de l'attribution du «pour cent de soutien de ONE CREATION», dans les limites prescrites à l'article 4 des présents statuts.

D'une manière générale, le Conseil d'administration statue sur toutes les affaires qui ne relèvent pas, d'après la loi ou les statuts, des compétences de l'Assemblée générale ou d'autres organes.

C. La Direction

Article 25 – La Direction

En conformité avec l'art. 898 al.1 CO, la direction des affaires de la société est confiée à CONINCO Explorers in finance SA selon les dispositions contractuelles arrêtées par le Conseil d'administration. Ses tâches et ses attributions sont fixées dans le règlement de Direction. Sa rémunération est déterminée chaque année par le Conseil d'administration et est fixée par un contrat ad hoc.

La Direction a voix consultative au Conseil d'administration.

D. L'organe de contrôle

Article 26 – L'organe de contrôle

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale élit en qualité d'organe de contrôle, pour un mandat d'une année renouvelable, une institution reconnue sur le plan international.

L'organe de contrôle examine les comptes annuels et le rapport y relatif de l'administration conformément aux procédures de révision généralement reconnues (GAAS). Il établit un rapport à l'Assemblée générale avec ses conclusions et recommandations. Les constatations faites lors de l'examen des comptes ainsi que les propositions éventuelles doivent être remises par écrit au Conseil d'administration 14 jours au moins avant l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

Article 27 – Gouvernance et conflits d'intérêts

Les membres du Conseil d'administration, la Direction et l'Organe de contrôle et leurs personnels respectifs intervenant dans les affaires de la société aux termes des présents Statuts, doivent agir en toute connaissance de cause, de bonne foi et avec toute la diligence et le soin requis, dans l'intérêt de la société et des associés.

Suivant les normes d'une éthique élevée, ils doivent prévenir loyalement le Conseil d'administration de tout conflit éventuel entre leurs intérêts personnels, directs ou indirects, et ceux de la société ou d'une entité contrôlée par celle-ci. En pareil cas, ils s'abstiennent de commettre toute action ou omission et de participer à toute délibération ou décision sur laquelle un tel conflit pourrait avoir une influence. Le Conseil d'administration est juge de toute mesure à prendre éventuellement pour traiter la question efficacement.

Il existe notamment un conflit d'intérêts dès que les devoirs généraux envers la société sont contredits par les intérêts personnels ou ceux d'un proche, ou encore ceux d'un tiers auquel on doit, de droit ou de fait, loyauté et fidélité.

Lorsque ses décisions et ses propositions peuvent affecter de manière variable les différents associés, le Conseil d'administration doit veiller à tous les traiter équitablement.

Comptabilité et affectation du bénéfice de l'exercice annuel

Article 28 – Exercice social – Rapport de gestion

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année, pour la première fois au 31 décembre 2011.

Il est dressé chaque année un bilan et un compte de profits et pertes de la société, arrêtés à la date de clôture de l'exercice social.

Les comptes annuels sont dressés conformément à la loi et aux principes régissant l'établissement régulier des comptes.

Dix jours au moins avant l'Assemblée générale, l'administration doit déposer au siège de la société coopérative les comptes annuels avec son rapport annuel de gestion et le rapport de l'organe de contrôle.

Article 29 – Affectation du bénéfice

Après les amortissements et provisions jugés nécessaires par le Conseil d'administration, il est affecté, sur le solde disponible du compte de résultat:

1. le 10% au moins à la constitution de la réserve légale au sens de l'art. 860 al.1 CO jusqu'à ce qu'elle atteigne un montant minimum du cinquième du capital social.

2. une première répartition aux associés jusqu'à concurrence de 4% du capital social.

3. Le solde du bénéfice net après ces premières affectations et après application de l'article 4 des présents statuts par le Conseil d'administration, est à la disposition de l'Assemblée générale pour, dans l'ordre de priorité suivant:

a) une affectation de 30% pour la création d'autres réserves en couverture des risques sur prises de participations;

b) une répartition supplémentaire aux associés jusqu'à un maximum de 8% du capital social;

4. Pour tout montant résiduel, son affectation est laissée à l'appréciation de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

Dissolution et liquidation de la société coopérative

Article 30 – Dissolution

En cas de dissolution et de liquidation de la société, l'excédent qui reste après extinction de toutes les dettes est utilisé en premier lieu au remboursement des parts sociales. S'il subsiste un actif dépassant le montant nominal du capital social, la dernière Assemblée générale décide souverainement de l'affectation du surplus.

Publications et communications

Article 31 – Organe officiel

Les publications de la société ont lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce. Le

Conseil d'administration peut décider d'autres publications complémentaires.

Article 32 – Conciliation et for judiciaire

Les contestations entre les associés et la société ou ses organes et les contestations entre les associés eux-mêmes en raison des affaires de la société qui n'auraient pas été résolues en procédure de conciliation privée ad hoc sont soumises au juge du siège de la société.

Article 33 – Entrée en vigueur

Les présents statuts ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale constitutive de ce jour. Ils entrent en vigueur au moment de l'inscription de la société au Registre du Commerce. L'administration est chargée d'accomplir avec diligence toutes les formalités nécessaires à ce sujet.

Les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mars 2013 entrent en vigueur immédiatement et sont notifiées au Registre du commerce.

Vevey, 7 juin 2010 /modifiés 20 mars 2013

ISIN
CH0211420010

ONE CREATION Coopérative
Quai Perdonnet 5
CH-1800 Vevey (Suisse)
T +4121 925 00 33

www.onecreation.org





PLASTIC WASTE TO ENERGY
SOLUTIONS KEEPING OUR OCEANS PLASTIC FREE



www.onecreation.org

Crédits photographiques : Olivier Ferrari

ETIA EcoTechnologies - France
Waste to Energy development
en partenariat avec Race for Water Foundation - Suisse



ÉNERGIES RENOUVELABLES
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
TRANSPORTS ÉCOLOGIQUES
GESTION DES DÉCHETS

GESTION DE L'EAU
CONSEIL EN ENVIRONNEMENT
BIOLOGIE ENVIRONNEMENTALE
CHIMIE ENVIRONNEMENTALE
MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES

www.onecreation.org
VEVEY | SUISSE

ONE CREATION
Think Sustainable